



BELMONT - BROYE



RAPPORT FINANCIER 2026

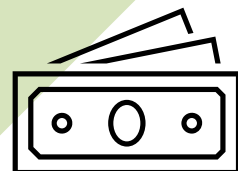


TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GÉNÉRALE	4
A PLAN FINANCIER 2026 – 2030.....	4
1. BASES LEGALES	4
2. INTRODUCTION.....	5
3. CONTEXTE GENERAL / HISTORIQUE	5
3.1 Taux d'imposition et contribution immobilière.....	5
3.2 Investissements réalisés entre 2016 et 2024	5
4. PRINCIPES COMPTABLES	6
4.1 Indicateurs.....	6
4.1.1 Charges de transfert.....	6
4.1.2 Marge nette d'autofinancement (MNA).....	7
4.1.3 Charges financières	9
4.2 Conséquences.....	9
5. CONCLUSIONS.....	10
B STRATEGIE BUDGETAIRE 2026 - 2030	11
1. INTRODUCTION.....	11
2. DECISIONS AU NIVEAU FEDERAL ET CANTONAL.....	11
3. CHARGES DE TRANSFERT AU NIVEAU REGIONAL.....	11
3.1 Evolution démographie et impact sur les associations	11
3.2 Evolution démographique et impact sur les associations	12
3.3 Evolution des subventions communales.....	12
3.4 Impact des investissements sur le fonctionnement.....	13
4. LIGNES DIRECTRICES pour les futurs budgets communaux	14
5. MESURES FINANCIERES.....	14
5.1 Réduction des charges communales.....	15
5.2 Augmentation de 7 points du taux d'imposition	16
5.3 Augmentation de la contribution immobilière de 1%	16
5.4 Limitation des investissements à hauteur de CHF 1 million par année	17
5.5 Conclusions	17
C BUDGET 2026 (RÉSULTATS).....	18
0. Administration générale.....	21
1. Ordre et sécurité publique, défense.....	24
2. Formation	25



3.	Culture, sport et loisirs	26
4.	Santé	28
5.	Prévoyance sociale	28
6.	Trafic et télécommunications.....	30
7.	Protection environnement et aménagement du territoire	30
8.	Economie publique.....	32
9.	Finances et impôts	32
D	BUDGET 2026 (INVESTISSEMENTS)	33
	Annexe A du rapport financier 2026	35
	Annexe B du rapport financier 2026	38
	Annexe C du rapport financier 2026	39

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le rapport financier a pour but de présenter les analyses financières, les réflexions à moyen terme et les stratégies adoptées par le Conseil communal afin de réaliser le budget 2026.

Le plan financier 2026-2030 réalisé à l'été 2026 met en évidence, grâce à différents indicateurs financiers, la situation de la commune à court et moyen terme. Il sera développé dans la première partie de ce rapport. Le Conseil communal peut ainsi adapter sa stratégie financière à moyen terme à partir des conclusions du plan financier. Les choix du Conseil communal seront mis en évidence dans la deuxième partie de ce rapport. Pour terminer, les budgets 2026 de Résultats et des investissements tenant compte des options choisies précédemment dans la stratégie financière du Conseil communal seront commentés.

A PLAN FINANCIER 2026 – 2030

1. BASES LEGALES

Les articles de la Loi sur les finances communales (LFCo), qui parlent du plan financier, sont donnés ci-dessous :

Art. 5 But 1

Le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations.

Art. 6 Compétences et procédures

- ¹ La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- ² Le plan financier est adopté par le conseil communal.
- ³ Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et à l'assemblée communale ou au conseil général.
- ⁴ Le Conseil d'Etat édicte les dispositions minimales du plan financier.

Ceux de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) sont également présentés ci-après :

Art. 5 Structure (art. 6 al. 4 LFCo)

- ¹ Dans le plan financier, les activités communales sont réparties en tâches principales, elles-mêmes subdivisées en groupes de tâches.
- ² La prise en compte de l'évolution des chiffres du passé porte sur les trois dernières années comptables.

Art. 6 Contenu (art. 6 al. 4 LFCo)

- ¹ Le plan financier intègre notamment les éléments suivants :
 - a) les données pertinentes de référence de la politique budgétaire et économique ;
 - b) les objectifs stratégiques, les tâches et les prestations de la commune ainsi que l'aperçu de leur évolution prévisionnelle ;
 - c) les charges et revenus planifiés ;
 - d) les dépenses et recettes d'investissement planifiées ;
 - e) l'évaluation des besoins de financement ;
 - f) les possibilités de financement ;
 - g) l'évolution de la fortune et de l'endettement.
- ² Les services de l'Etat et les associations de communes communiquent régulièrement aux communes les données.



2. INTRODUCTION

Conformément aux articles 5 et 6 de la loi sur les finances communales et aux articles de l'ordonnance, le Conseil communal présente la planification financière pour les années 2026 à 2030. Elle a été réalisée durant l'été 2025 sur la base des données connues à ce moment-là.

Il convient tout d'abord de relever qu'il n'est pas aisé d'établir des projections précises sur une période de 5 ans. Un grand nombre de facteurs peuvent varier et rendre caduques certaines estimations, comme un changement de base légale, une décision du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil, de nouvelles orientations prises dans une association intercommunale ou régionale, etc. Le plan financier 2026 à 2030 reste un outil de pilotage qui permet au Conseil communal d'élaborer une stratégie financière.

Afin de faciliter une lecture comparative avec le plan financier 2025-2029, la mise à jour actuelle reprend les mêmes données telles que la marge nette d'autofinancement, les charges financières ainsi que leurs graphiques respectifs.

3. CONTEXTE GENERAL / HISTORIQUE

La Commune de Belmont-Broye fêtera ses 10 ans d'existence en 2026. Il est dès lors toujours instructif de savoir d'où l'on vient quand il s'agit de se projeter vers l'avenir. Depuis la fusion, la population est passée de 4'706 habitants au 1er janvier 2016 à 6'197 habitants au 30 juin 2025, soit une croissance de 31%. Cette évolution démographique a un impact sur l'ensemble des charges financières de la Commune qui a bondi :

- en 2016, les comptes présentaient un total de charges de CHF 17 mio.
- en 2024, les comptes présentaient un total de charges de CHF 26 mio, soit une augmentation de 53%.

3.1 Taux d'imposition et contribution immobilière

Le taux d'imposition de la Commune fusionnée de Belmont-Broye était initialement de 72%. A deux reprises en 2020 et en 2022 pour faire face à l'augmentation des charges, le Conseil général a accepté une augmentation de 3 points. Le taux actuel est de 78%. Dans le même laps de temps, le Canton a baissé son propre taux d'imposition compensant ainsi l'augmentation de l'impôt communal. La contribution immobilière de 1.5‰, arrêtée en 2016, est restée la même jusqu'à ce jour.

Taux d'imposition et contribution immobilière des communes en 2014 :

Commune	Impôts	Contribution immobilière
Domdidier	78,8%	1,5‰
Dompierre	90,0%	2,0‰
Léchelles	80,0%	2,0‰
Russy	75,0%	2,0‰

Les Belmontois et Belmontoises bénéficient d'un taux d'imposition moyen inférieur et d'une contribution immobilière inférieure ou égale à ceux des anciennes communes depuis 10 ans.

3.2 Investissements réalisés entre 2016 et 2024

Depuis 2016, Belmont-Broye a investi CHF 29 mio dans diverses infrastructures communales (bâtiments scolaires, places de jeux, parkings, conduites d'eau, etc.) soit un montant moyen de CHF 2.9 mio par an. L'investissement marquant de ces dix dernières années est la construction de la nouvelle école primaire à Dompierre pour un coût de CHF 8 mio.



Pour permettre le financement de tous ces projets d'investissements, il est nécessaire d'emprunter auprès de différents offices, en tenant compte des charges financières croissantes (amortissements et intérêts) dans les budgets et comptes de résultats. Ces dernières ont un impact financier important sur les résultats des comptes annuels. Les CHF 22 mio d'investissements dépensés sur les CHF 29 mio votés impactent les charges communales pour un montant de CHF 1.2 mio en amortissements et en intérêts.

4. PRINCIPES COMPTABLES

Pour réaliser le plan financier, les principes comptables utilisés sont identiques à ceux de 2024. Les planifications financières reçues des associations de communes nous ont permis d'affiner notre propre planification :

Type de charges et produits	Explications sur l'évaluation
Réseau santé social (RSSBF)	Basé sur la planification financière (+ CHF 60'000)
Cycle d'orientation	Basé sur la planification financière (+ CHF 100'000)
Ecole primaire	Progression calculée sur la moyenne 2021 à 2024
Amortissements	Prennent en compte les investissements, en cours, votés et ceux projetés
Intérêts bancaires	Augmentation des emprunts avec un taux d'intérêt prudent de 2,5%
Produits d'impôts ordinaires	En fonction de la progression proposé par le canton
Produits d'impôts spéciaux	Basé sur les années précédentes

Tableau 1 : listes des principaux critères utilisés pour l'établissement du plan financier

4.1 Indicateurs

Les principes comptables ci-dessus intégrés dans l'outil de planification financière permettent de mettre en évidence l'évolution des principaux indicateurs :

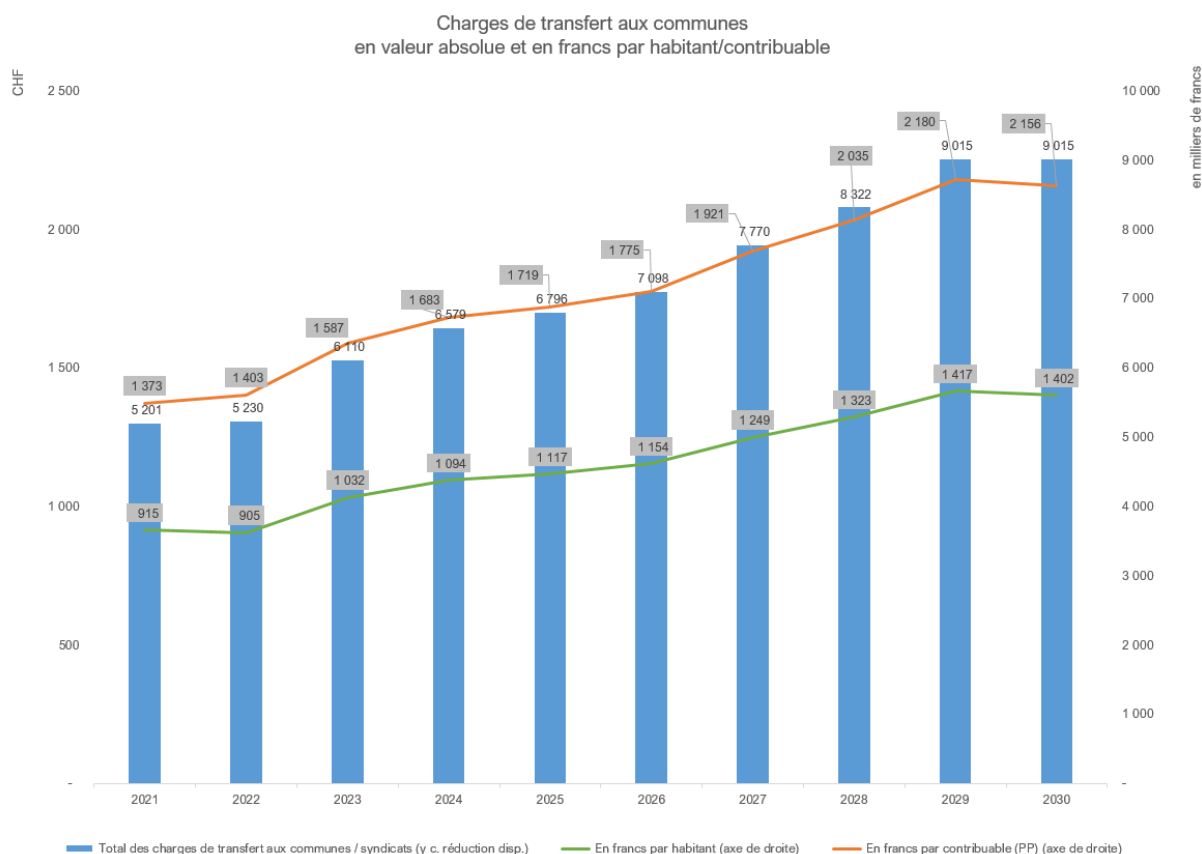
- Charges de transfert
- Marge nette d'autofinancement
- Charges financières

4.1.1 Charges de transfert

La forte augmentation des charges de transfert observée chaque année se retrouve dans les budgets et comptes de Résultats. Aujourd'hui, celles-ci représentent 59 % des charges totales du budget annuel.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des charges de transfert, en valeur absolue, des Associations régionales auxquelles Belmont-Broye fait partie :

- en 2021, ces charges étaient de CHF 5.2 mio
- en 2025, ces charges sont de CHF 6.8 mio.
- en 2030, ces charges s'élèveraient à CHF 9 mio



Graphique 1 : Charges de transfert des associations intercommunales entre 2021 et 2030. En bleu, le total des charges de transfert vers notre commune. En vert, la courbe montre l'évolution de ces charges en francs par habitant. En rouge, l'évolution en francs par contribuable. En 2021, les charges étaient de CHF 915 par habitant ou CHF 1'373 par contribuable. En 2025, elles sont à CHF 1'117 par habitant ou CHF 1'719 par contribuable. En 2030, elles passeraient à CHF 1'402 par habitant ou CHF 2'156 par contribuable.

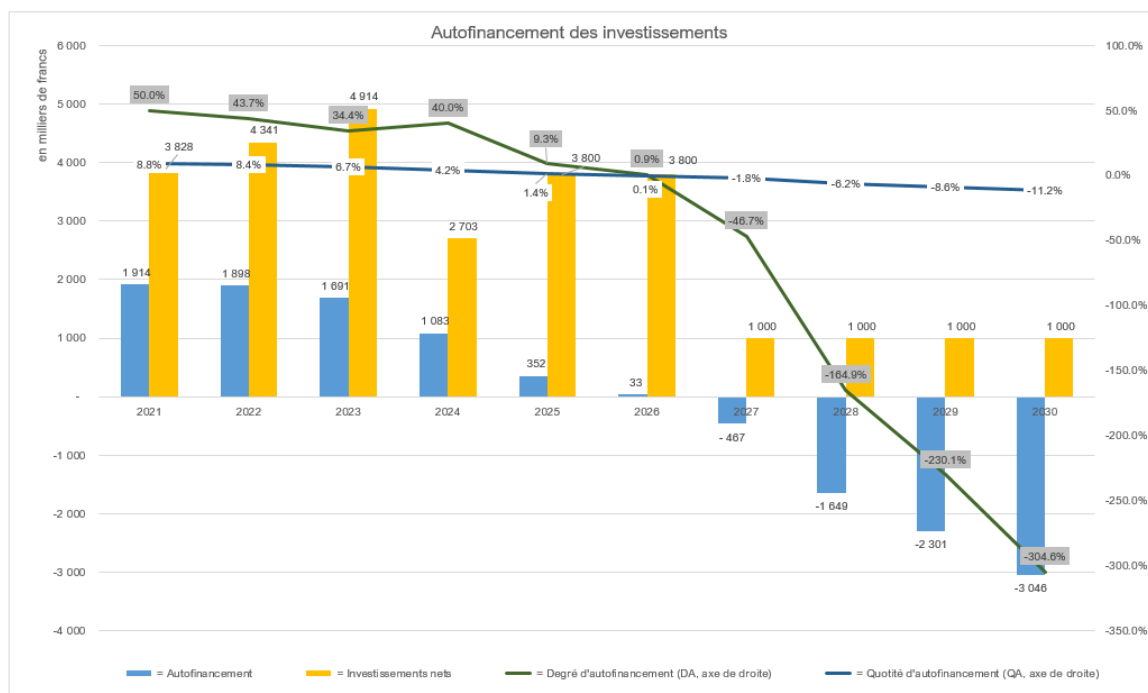
Cette augmentation des charges est liée à l'ouverture du nouveau site à Cugy du CO de la Broye en 2023. Elle s'explique également par la future construction du home à Estavayer-le-Lac en 2028 et la réfection des pavillons sur le site d'Estavayer-le-Lac du CO de la Broye planifiée en 2029.

Les charges liées à la construction du nouveau home à Domdidier et de la STEP régionale, prévue en 2031 ne sont pas encore pris en compte.

4.1.2 Marge nette d'autofinancement (MNA)

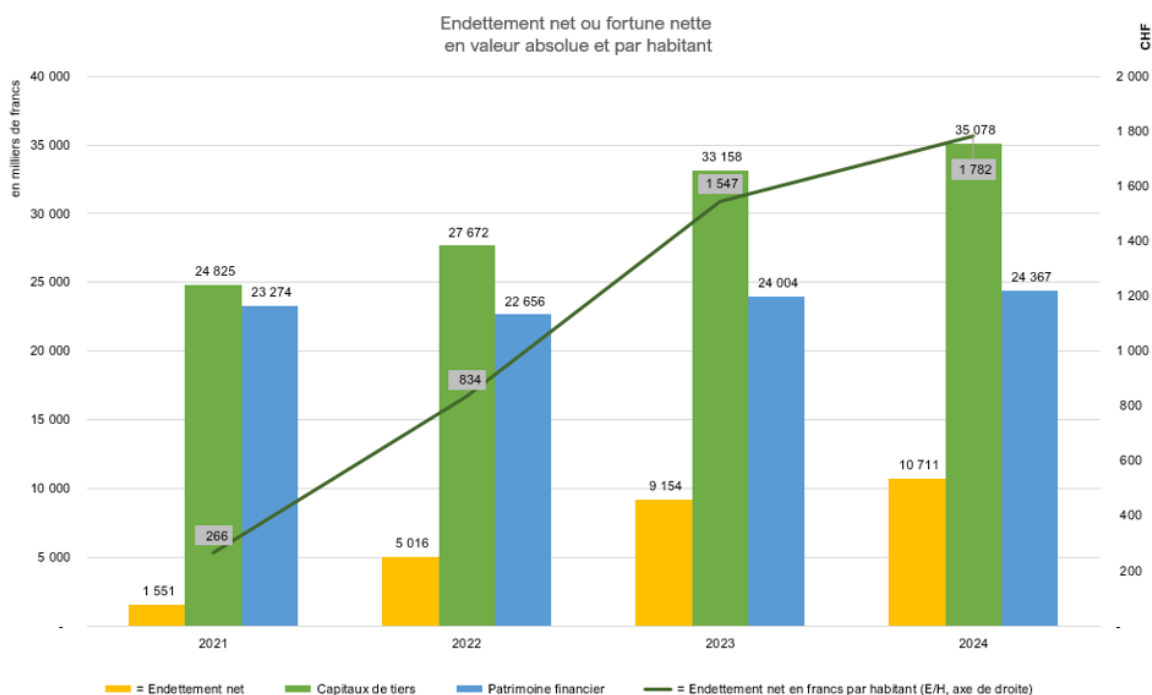
La marge nette d'autofinancement (MNA) renseigne sur les moyens financiers réels que possède la Commune. Elle doit générer suffisamment de recettes ou de liquidités pour couvrir ses dépenses, faute de quoi elle est contrainte de s'endetter pour faire face à ses engagements à court terme.

La MNA est un indicateur de performance budgétaire dans le cadre des finances communales suisses. Si une commune affiche une MNA positive et stable, cela indique qu'elle génère suffisamment de ressources pour financer ses investissements. Elle montre si une commune peut financer ses investissements sans recourir à l'endettement.



Graphique 2 : Degré d'autofinancement entre 2021 et 2030 : en jaune, les investissements nets et, en bleu, le montant autofinancé. Jusqu'en 2025, les investissements nets n'ont pu être que très faiblement autofinancés. Dès 2026, ils ne le seront plus du tout. La courbe bleue indique le pourcentage d'autofinancement en relation avec le total des revenus courants. Le degré d'autofinancement (courbe verte) indique le taux des investissements qui est autofinancé : on constate à nouveau que, dès 2026, il n'est plus possible de s'autofinancer ce qui fait augmenter la dette. On considère un autofinancement idéal à partir de 100% et au-delà. Il est considéré comme acceptable à problématique entre 50% et 99% et en dessous de 50%, l'autofinancement est jugé comme insuffisant. Par exemple en 2024, pour des dépenses d'investissements de CHF 2,7 mio, seul CHF 1,08 mio ont pu être autofinancés soit 40%. A contrario en 2029 pour CHF 1 mio investi, l'autofinancement sera nul. La Commune devra également emprunter pour son fonctionnement courant.

Jusqu'en 2025, les investissements nets n'ont pu être que très faiblement autofinancés. On constate que, dès 2026, la Commune ne pourra plus autofinancer ses investissements ce qui fait augmenter la dette (voir graphique 3). La Commune devra même emprunter pour son fonctionnement courant.



Graphique 3 : En jaune, l'endettement net, c'est-à-dire la différence entre les capitaux de tiers (en vert) et le patrimoine financier (en bleu). La courbe verte représente l'endettement net par habitant. Ce dernier est jugé faible à moyen jusqu'à CHF 2'000.- par habitant et élevé au-delà. L'endettement par habitant s'élève à CHF 1'782 en 2024.

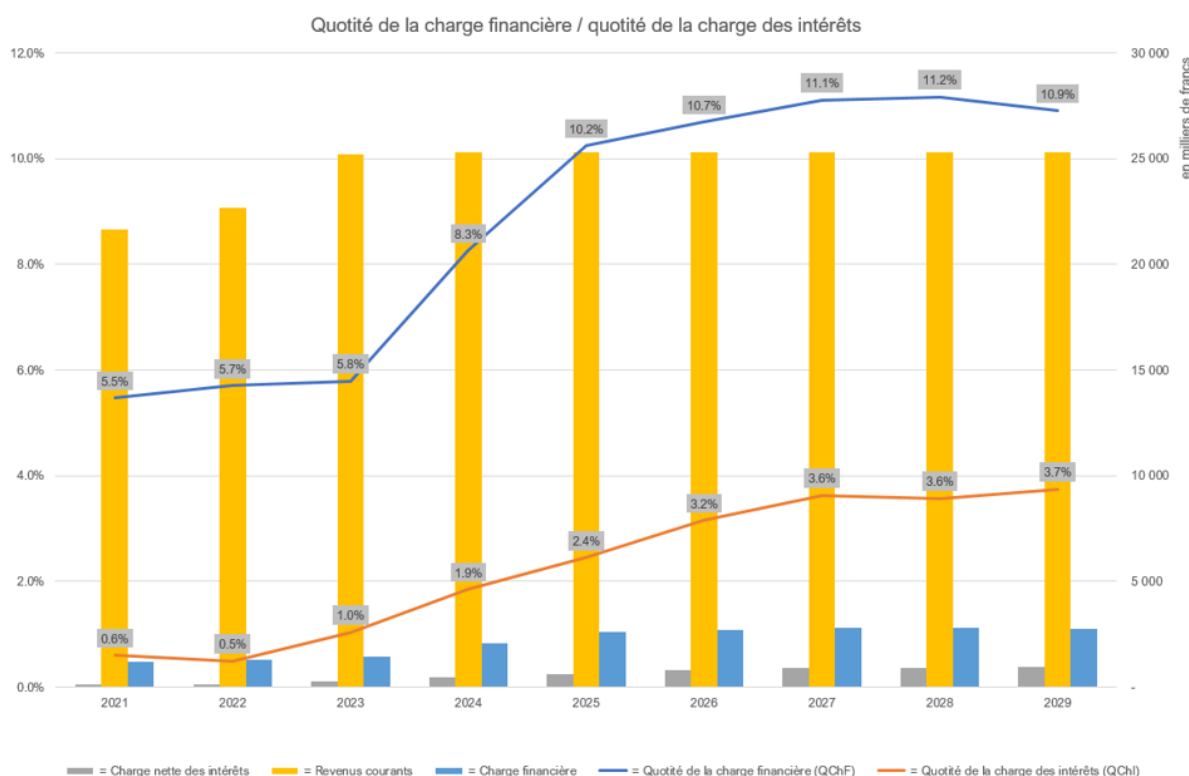
4.1.3 Charges financières

La charge financière comprend les frais liés aux investissements (intérêts et amortissements). Un investissement doit être amorti annuellement à hauteur de 2% en moyenne. Pour l'intérêt bancaire un taux moyen de 1.8% s'applique.

Les amortissements ne sont pas les mêmes en fonction de l'infrastructure (durée de vie estimée) :

- un bâtiment doit être amorti sur une durée de 33 ans
- une conduite d'eau doit l'être sur une durée de 80 ans.

Etant donné que la dette s'accroît, les charges financières (intérêts et amortissements) augmentent. L'investissement le plus important consenti pour la construction du bâtiment scolaire à Dompierre, à titre d'exemple, a fait passer les charges financières de 5,8% en 2023 à 10,2% en 2025 (voir graphique 4).



Graphique 4 : Quotité de la charge financière : la courbe bleue représente le pourcentage (intérêts et amortissements) par rapport au total des revenus communaux. Le pourcentage est jugé faible entre 0% et 5%, supportable entre 5% et 15%, élevée au-delà de 15%.

4.2 Conséquences

Les indicateurs ci-dessus démontrent que

- Les charges de transfert augmentent
- La Commune n'est plus en moyen d'assurer l'autofinancement de ses investissements
- La Commune sera dans l'obligation d'emprunter pour réaliser ses investissements, voire financer une partie de son compte de résultats et par conséquent, ses charges financières augmentent

Le plan financier montre les résultats hypothétiques des budgets 2026 à 2030 dans le tableau ci-dessous. Si aucune mesure n'est prise, le déficit prévisionnel s'aggraverait d'année en année.

Résultats :

BUDGET 2026		BUDGET 2027		BUDGET 2028		BUDGET 2029		BUDGET 2030	
CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
- 2 210 752		- 2 743 091		- 3 916 088		- 4 588 691		- 5 249 389	
27 903 705	25 692 953	28 815 581	26 072 490	30 774 593	26 858 505	31 506 815	26 918 124	32 563 311	27 313 922

Tableau 2 : résultats hypothétiques pour les années 2026 à 2030. Pour rappel, le budget 2025 prévoit un déficit de CHF 1,7 mio. Pour 2026, le déficit passerait à 2,2 mio et 5,2 mio en 2030.

Le Conseil communal fait le constat que le budget 2026, atteindrait un déficit de CHF 2.2 mio si aucune mesure n'est prise. La Commune pourrait absorber cette perte par l'utilisation d'une partie de son capital propre selon la loi. Le capital propre représente la part de la richesse qui appartient réellement à la commune et qui n'est pas financée par des crédits. Il est constitué des infrastructures, des bâtiments, des terrains, des liquidités, etc.

Le capital propre s'élève actuellement à CHF 20 mio. Le Conseil communal rend attentif que si aucune mesure corrective n'est entreprise pour améliorer les finances, la commune ne disposerait plus de capital propre d'ici 2029 à 2030.

5. CONCLUSIONS

Le plan financier 2026 - 2030, démontre que :

- le budget prévisionnel pour 2026 sera déficitaire à hauteur de CHF 2.2 mio si aucune mesure n'est prise
- les budgets des années suivantes seraient déficitaires et aggraverait la situation financière de la Commune pour atteindre un déficit prévisionnel à hauteur de CHF 5 mio en 2030
- les résultats déficitaires, à partir de 2024, ne permettent plus de rembourser les emprunts car la MNA est insuffisante
- les nouveaux investissements sont financés dans leur totalité par des emprunts
- les emprunts bancaires et les charges financières y découlant sont en constante progression (la Commune amplifie son endettement).

De plus, le Conseil communal constate que :

- les budgets présentés durant cette législature sont déficitaires malgré l'augmentation à deux reprises de 3 points d'impôts en 2020 et 2022
- les comptes de résultats 2024 sont déficitaires
- au vu des premières projections, les comptes de résultats 2025 devraient être déficitaires

Dès lors, le cumul de tous ces éléments indique la nécessité de réduire les investissements et les charges et d'accroître les produits.

B STRATEGIE BUDGETAIRE 2026 - 2030

1. INTRODUCTION

La stratégie financière proposée par le Conseil communal est basée selon les éléments suivants :

- Le plan financier 2026 – 2030
- Les décisions prises au niveau fédéral et cantonal
- L'analyse du bureau M&BD Consulting, cabinet de conseils stratégiques, sur mandat de la Préfecture de la Broye

2. DECISIONS AU NIVEAU FEDERAL ET CANTONAL

Ces dernières années, les votations fédérales et cantonales relatives à l'imposition des entreprises ont péjoré les finances communales :

- En 2018, Belmont-Broye a encaissé CHF 2.4 mio d'impôts de la part des entreprises
- En 2022, Belmont-Broye a encaissé CHF 0.8 mio d'impôts de la part des entreprises

En moyenne, la perte s'élève à CHF 1 mio par année pour les finances communales.

La Confédération et le Canton ont décidé d'assainir leurs propres finances. Les mesures proposées toucheront directement les communes dans le cadre d'une diminution des prestations financières et des subventions.

De plus, le Canton délègue aux Communes depuis plusieurs années déjà, un certain nombre de tâches en matière de sécurité (PRU, contrôle incendie des bâtiments, contrôle de sécurité lors de manifestations) et en matière de constructions (suivi des chantiers). Ces nouvelles prestations engendrent un coût financier supplémentaire dans leurs applications.

3. CHARGES DE TRANSFERT AU NIVEAU REGIONAL

Dans le cadre des associations régionales, la Préfecture de la Broye a commandé une analyse, auprès du bureau M&BD Consulting, des plans financiers et des futurs budgets des associations intercommunales. Ce rapport a été présenté aux communes de la Broye dans le cadre de la séance du 3 septembre 2025. Les conclusions de cette étude ont permis au Conseil communal d'affiner sa vision stratégique. L'étude prend en compte :

- L'évolution démographique et impact sur les associations
- L'évolution des charges
- L'évolution des participations ou subventions communales
- L'impact des investissements sur le fonctionnement des associations régionales

3.1 Evolution démographie et impact sur les associations

L'analyse du bureau M&BD Consulting a mis en évidence :

- Une croissance démographique significative dans le district : +6% entre 2025 et 2030, avec comme conséquence une :
 - Augmentation du nombre d'élèves
 - Augmentation des bénéficiaires de curatelles et de prestations sociales
- Une forte croissance de la population de +80 ans (+36% d'ici 2030) et +90 ans (+49% d'ici 2030) ce qui aura comme conséquences une :



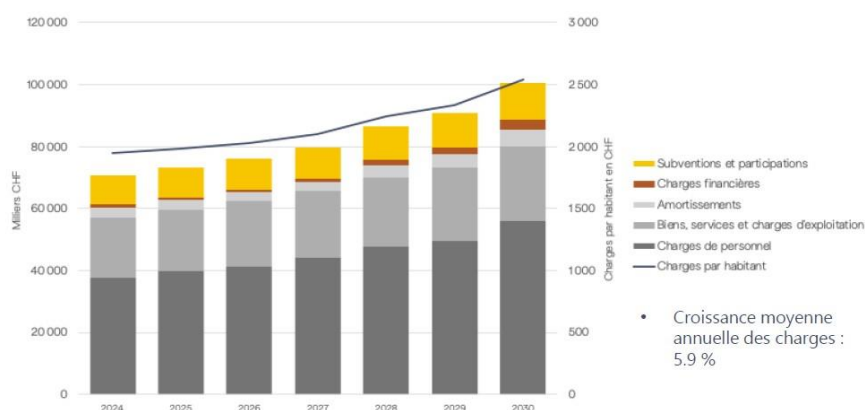
- Augmentation des places d'accueil en EMS, nécessitant la création de 80,7 EPT (salaires pris en charge à 55% par l'Etat, mais refacturés aux communes via la facture sociale)
- Augmentation des prestations de soins à domicile : + 21,2% entre 2025 et 2030 (90% des soins à domicile du district sont effectués par le SASDB)
- Augmentation des indemnités forfaitaires en raison de l'augmentation des bénéficiaires

L'augmentation de la population est synonyme d'augmentation de charges. Les prévisions montrent une augmentation légère des charges pour l'Association des communes du district pour les Cycles d'Orientation. En revanche, elles seront plus conséquentes dans le cadre du Réseau Santé Social de la Broye, en raison du vieillissement croissant de la population. En effet, entre 2025 et 2030, cette augmentation serait de + 36% pour la population des +80 ans et de +49% pour la population des +90 ans.

3.2 Evolution démographique et impact sur les associations

L'analyse de la planification financière des Associations régionales démontre que le total des charges des Associations du district passe de CHF 71 mio en 2024 à CHF 100 mio en 2030, soit une augmentation de 41% en 7 ans.

Evolution des charges consolidées



en CHF	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Croiss. 2024-2030
TOTAL CHARGES	71 240 545	73 277 456	76 204 569	79 837 504	86 514 462	91 109 889	100 501 428	41.07%
Population projetée	36 567	37 000	37 500	38 000	38 500	39 000	39 500	8.02%
Charges par habitant	1 948	1 980	2 032	2 101	2 247	2 336	2 544	30.60%

Graphique tiré de la présentation de la planification financière consolidée des Associations du district de la Broye aux élus communaux concernant l'évolution des charges des différentes Associations régionales entre 2024 et 2030.

3.3 Evolution des subventions communales

Le rapport présenté fait le constat suivant concernant les participations communales (appelées subventions communales) :

- Les recettes propres des associations augmentent, mais dans une moindre mesure que les charges
- Le déficit se reporte sur les communes
- Les subventions des communes augmentent de 45.94% entre 2024 (CHF 31,4 mio) et 2030 (CHF 45,84 mio)

en CHF	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Croiss. 2024-2030
Charges	71 240 545	73 277 456	76 204 569	79 837 504	86 514 462	91 109 889	100 501 428	41.07%
Recettes propres	40 007 778	41 158 882	42 764 366	44 539 034	47 111 745	48 503 554	54 655 614	36.61%
Subventions communales	31 413 395	32 071 565	33 440 204	35 298 471	39 402 717	42 606 335	45 845 815	45.94%
Part subventions / recettes	39.26%	38.96%	39.10%	39.63%	41.82%	43.92%	41.94%	
Subventions par habitant	859	867	892	929	1 023	1 092	1 161	35.11%

Tableau tiré de la présentation de la planification financière consolidée des Associations du district de la Broye aux élus communaux concernant l'évolution des subventions des communes membres entre 2024 et 2030.

Le déficit des Associations du district étant couvert par les communes-membres, la participation des communes broyardes va augmenter.

3.4 Impact des investissements sur le fonctionnement

Les investissements des Associations prévus au niveau régional sont les suivants :

- construction de 2 homes (Estavayer-le-Lac et Domdidier) à hauteur de CHF 75 mio, prévue en 2027 et 2029,
- rénovation de pavillons au CO d'Estavayer-le-Lac à hauteur de CHF 9 mio, prévue en 2028.

Investissements : taux d'intérêt projeté à 3% pour le CO et l'ADIS, 2% pour le RSSBF

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
TOTAL DES INVESTISSEMENTS 25-30							
							88 281 200
Travaux rénovation pavillon 3 Estavayer-le-lac		0	0	0	9 000 000	0	0
Nouveaux bâtiments EMS		0	0	33 000 000	0	41 000 000	0
Rénovation EMS		0	40 000	150 000	0	1 000 000	1 000 000
Equipements de 2 casernes		0	0	650 000	0	0	0
Autres investissements		415 200	289 000	106 000	168 000	1 378 000	85 000
Total des investissements		415 200	329 000	33 906 000	9 168 000	43 378 000	1 085 000
Evolution des amortissements	3 151 933	3 153 174	2 941 490	2 892 390	3 892 590	4 202 540	5 444 790
Croissance		0.04%	-6.71%	-1.67%	34.58%	7.96%	29.56%
dont impact nouveaux investissements		45 760	85 785	115 160	1 157 410	1 503 410	2 778 910
Evolution des charges financières	870 659	912 140	896 000	1 245 950	1 963 365	2 251 780	3 102 495
Croissance		4.76%	-1.77%	39.06%	57.58%	14.69%	37.78%
dont impact nouveaux investissements					941 700	924 400	1 738 400

Tableau tiré de la présentation de la planification financière consolidée des Associations du district de la Broye aux élus communaux concernant l'impact des investissements sur le fonctionnement entre 2024 et 2030.

Ces importants investissements entraîneront des amortissements supplémentaires de CHF 2,3 mio sur les comptes de résultats des Associations et des charges financières supplémentaires de CHF 2,2 mio entre 2024 et 2030. Ils porteront l'endettement total des Associations régionales de CHF 47,5 mio en 2024 à CHF 128 mio en 2030.

En conséquence, la participation de Belmont-Broye aux Associations régionales passera de CHF 5,3 mio en 2025 à CHF 7,7 mio en 2030.

Conclusions

	2024	2030	Croissance
Charges	71'240'545	100'501'428	41.07 %
Recettes	40'007'778	54'655'614	36.61 %
Subventions communales	31'413'395	45'845'815	45.94 %
Population	36567	39500	8.02 %
Subventions communales par habitant	859	1161	35.11 %

- Recettes fiscales par habitant dans la Broye (chiffres 2023) = CHF 2'897

	2024	2030
Part des recettes fiscales dépensées pour les subventions (par habitant)	29.65 %	40.06 %

Tableau tiré de la présentation de la planification financière consolidée, conclusions, 3 septembre 2025.



Au niveau intercommunal toujours, un investissement majeur sera réalisé dès 2030 : celui de la STEP régionale dont le montant d'investissement prévu avoisine les CHF 100 mio. Les charges financières, selon les premières analyses n'impacteraient que très peu Belmont-Broye dont le règlement de l'évacuation et de l'épuration des eaux est déjà adapté à cette situation future.

4. LIGNES DIRECTRICES pour les futurs budgets communaux

Afin d'éviter de se retrouver à moyen terme avec des **déficits prévisionnels** à hauteur de **CHF 5 mio**, le Conseil communal a défini pour les 4 prochaines années, les lignes directrices suivantes :

1. le plafonnement des investissements nets, dont l'emprunt et les charges financières impactent le budget de résultats à hauteur de CHF 1 mio
2. le taux de couverture de ces investissements (degré d'autofinancement) à hauteur de 80%
3. le taux d'endettement à hauteur de 90%

La définition et l'interprétation des indicateurs financiers développés ci-après se trouvent dans l'annexe A.

Le taux de couverture des investissements (degré d'autofinancement) de 80% permet de supporter une augmentation d'endettement. Sachant que le Conseil communal prévoit d'investir CHF 1 mio par année, on peut considérer ce taux de 80% comme acceptable. Un taux trop bas réduirait significativement les possibilités d'investir ou empêcherait tout investissement futur.

Le taux d'endettement net de 90% signifie que les ressources fiscales permettent d'assurer les charges financières des dettes communales. Le but est de maintenir ce taux, dans la mesure du possible, à moyen terme à 90%. Il est actuellement à 70%.

5. MESURES FINANCIERES

Les 4 mesures suivantes ont donc été décidées par le Conseil communal :

1. **Réductions des charges communales**
2. **Augmentation de 7 points du taux d'imposition**
3. **Augmentation de la contribution immobilière de 1 ‰**
4. **Limitation des investissements**

La combinaison de ces quatre leviers est la plus équitable à son sens car elle permet de lisser l'effort demandé sur un plus grand nombre d'administrés. Le Conseil communal a jugé important d'analyser les dépenses communales et de proposer des mesures d'économie touchant à la fois l'administration, le personnel communal, les autorités communales, la formation, la culture, les infrastructures communales et les prestations en faveur des aînés et des jeunes.

Toutefois les efforts consentis, dans le cadre des réductions des charges communales, ne permettent de parvenir à l'équilibre budgétaire et de pérenniser les finances communales. C'est pourquoi le Conseil communal propose une augmentation de 7 points du taux d'imposition et de 1 ‰ de la contribution immobilière. Ces choix permettraient de stabiliser les finances communales jusqu'en 2029 (voir graphique 5). L'ensemble de ces mesures assurera le maintien de services et des prestations de qualité aux Belmontois.

Scénario	Recettes courantes (CHF)	Marge d'autofinancement (CHF)	Investissements nets	Degré autofin (%)	Dette brut actuelle/estimée (CHF)	Dette nette actuelle/estimée (CHF)	Taux d'endettement	Commentaires
Base 2024	17 140 000	1 082 537	2 703 340	40.04%	35 078 000	10 711 000	62.49%	
Budget 2025	17 285 000	352 000	3 800 000	9.26%	38 878 000	14 511 000	83.95%	
Budget 2026 actu	17 584 000	33 000	2 650 000	1.25%	41 528 000	17 161 000	97.59%	sans hausse
Plan. 2027	17 899 000	-467 000	2 650 000	-17.62%	44 178 000	19 811 000	110.68%	
Plan. 2028	18 216 000	-1 649 000	2 650 000	-62.23%	46 828 000	22 461 000	123.30%	
Plan. 2029	18 233 000	-2 301 000	2 650 000	-86.83%	49 478 000	25 111 000	137.72%	
Plan. 2030	18 575 000	-3 046 000	1 000 000	-304.60%	50 478 000	26 111 000	140.57%	
Avec hausse								
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8	Colonne9
Budget 2026	19 774 000	2 223 000	2 650 000	83.89%	41 528 000	15 041 000	76.06%	1% CI + 7 pts
Plan. 2027	20 089 000	1 723 000	2 650 000	65.02%	44 178 000	16 101 000	80.15%	1% CI + 7 pts
Plan. 2028	20 406 000	541 000	2 650 000	20.42%	46 828 000	18 221 000	89.29%	1% CI + 7 pts
Plan. 2029	20 423 000	-111 000	2 650 000	-4.19%	49 478 000	20 871 000	102.19%	1% CI + 7 pts
Plan. 2030	20 765 000	-856 000	1 000 000	-85.60%	50 478 000	21 871 000	105.33%	1% CI + 7 pts

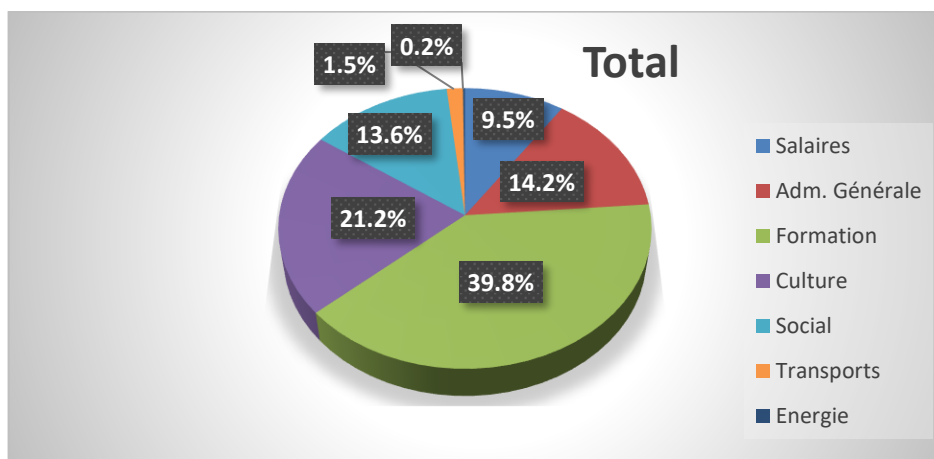
Tableau 3 : planification financière avec et sans mesures. La partie du haut, sans mesure, montre que le taux d'endettement n'est plus contrôlé dès 2026. Le degré d'autofinancement plonge et le taux d'endettement s'aggrave. La Commune continue à emprunter et à s'endetter pour ses investissements et ne parvient plus à couvrir ces charges de résultats. Avec une hausse de 7 points d'impôts et 1‰ de la contribution immobilière, la partie basse du tableau montre que le taux d'endettement est maîtrisable (en vert) jusqu'en 2029.

5.1 Réduction des charges communales

Dans le cadre d'une symétrie des efforts à consentir (commune, citoyens, entreprises) le Conseil communal a estimé très important d'effectuer une analyse détaillée de ses comptes afin de trouver de nouvelles économies à proposer. Durant l'été 2025, il a mandaté un groupe de travail afin de lui soumettre des propositions de réductions de charges. Il a analysé méticuleusement toutes les mesures d'économies et validé un certain nombre d'orientation budgétaire. Le champ d'action du Conseil communal est toutefois limité dans le cadre de son autonomie financière. La Commune est liée contractuellement ou par conventions à de nombreux prestataires de service (chauffage, électricité, informatique, assurances, etc.).

De plus, le Conseil communal a analysé la pertinence d'une réduction des postes de travail. Il estime que ce n'est pas l'option à prendre car il ne résout pas les défis financiers. Une telle mesure nuirait au bon fonctionnement de la Commune et péjorerait le service à la population. Néanmoins, à chaque résiliation de contrat d'un collaborateur, le Conseil communal réévalue la pertinence du poste et l'engagement d'un nouveau collaborateur.

Les mesures d'économies adoptées par le Conseil communal proposées au Conseil général dans le cadre du budget 2026, se montent à CHF 261'265 (voir annexe B). Elles touchent l'ensemble des dicastères dans lesquels le Conseil communal possède la maîtrise des dépenses (voir graphique 5).



Graphique 5 : Dans le cadre de la réduction des charges communales, le Conseil communal a réalisé des coupes budgétaires dans les différents dicastères. La principale coupe touche les apprentis et étudiants qui ne verront plus leurs abonnements de transports publics être subventionnés (- 39,8% du total des mesures proposées au Conseil général).

D'une part, le Conseil communal restera attentif à l'évolution des charges communales avec l'objectif d'en maîtriser les coûts. D'autre part, il a décidé d'examiner un certain nombre de prestations (location de salles, parkings) afin d'évaluer si les coûts sont en adéquation avec les produits.

Economies budgétées	Montants
Formation	CHF 96'275
Culture et loisirs	CHF 60'850
Santé et social	CHF 36'920
Personnel communal	CHF 36'350
Bâtiments	CHF 16'000
Conseil communal	CHF 6'600
Administration	CHF 4'370
Entretien des routes	CHF 3'000
Conseil général	CHF 900
Total	CHF 261'265

Tableau 4 : mesures adoptées par le Conseil communal et proposées au Conseil général afin de faire diminuer de plus de CHF 260'000 les charges du budget de résultats pour 2026

5.2 Augmentation de 7 points du taux d'imposition

La réduction des charges financières ne permettra pas de combler à elle seule les déficits prévisionnels futurs qui s'élèveront à plus de CHF 2 mio en 2026 et à plus de CHF 5 mio en 2030.

Des produits supplémentaires sont donc nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie financière à moyen terme voulu par le Conseil communal. Une combinaison de mesures est jugée la plus équitable car elle permet de lisser l'effort demandé sur un plus grand nombre d'administrés. Parmi les options de rentrées fiscales, le Conseil communal a opté pour une augmentation de 7 points du taux d'imposition.

Une augmentation de 7 points du taux d'imposition permettra d'enregistrer des produits supplémentaires à hauteur de CHF 1,2 mio. Ce montant, additionné de la recette supplémentaire de la contribution immobilière, permettra d'autofinancer les investissements limités à CHF 1 mio /an et de limiter l'endettement selon les lignes directrices édictées par le Conseil communal dans sa stratégie financière.

5.3 Augmentation de la contribution immobilière de 1‰

Pour atteindre les objectifs de sa stratégie financière, le Conseil communal estime indispensable d'accompagner l'augmentation du taux d'imposition d'une hausse de la contribution immobilière de 1‰.

Les personnes physiques et morales inscrites au registre foncier comme propriétaires ou usufruitiers d'un immeuble sont soumis à la contribution immobilière. Cet impôt est généralement calculé sur la valeur totale de l'immeuble, sans en soustraire les dettes dont il pourrait être grevé. L'immeuble est imposé au lieu où il se trouve, sans considération de l'endroit où est domicilié le propriétaire. Ainsi, une partie de la perception de cet impôt se fait auprès de propriétaires n'habitant pas la commune. De plus, une part importante des revenus de la contribution immobilière provient de sociétés (personnes morales).

La Commune propose de nouveaux services comme la nouvelle ligne de bus qui dessert la zone industrielle à Domdidier. Le montant important perçu auprès des entreprises par l'augmentation de 1‰ de la contribution immobilière permet de compenser le coût d'une partie de ces prestations mises à disposition par la Commune.

L'augmentation de 1‰ de la contribution immobilière représente un montant d'un peu plus de CHF 1 mio. Elle est perçue auprès de 1'600 contribuables physiques ainsi que 110 sociétés ou personnes morales. La part prélevée auprès des sociétés ou personnes morales est proportionnellement plus importante que la part prélevée auprès des propriétaires privés. La part des sociétés représente environ 40 % du total encaissé.

5.4 Limitation des investissements à hauteur de CHF 1 million par année

La dernière mesure adoptée par le Conseil communal est une limitation des investissements. Les taux d'autofinancement et d'endettement choisis permettent à la Commune de continuer à investir un montant total de CHF 1 mio par an tout en conservant un endettement raisonnable et contrôlé.

Comme la moyenne annuelle des investissements des dix dernières années était de CHF 2,9 mio, le Conseil communal devra cibler ses investissements selon des priorités pour rester dans le cadre imposé des quatre mesures adoptées.

5.5 Conclusions

Sur la base du plan financier, on constate que, si nous ne prenons aucune mesure, le déficit prévisionnel en 2029 avoisinera CHF 5 mio et le taux d'endettement s'envolera à 137%. Cela montre l'importance d'agir dès maintenant pour éviter une dégradation des finances communales.

De plus, l'application des taux d'autofinancement et d'endettement (80 et 90%) en lien avec les 4 mesures choisies par le Conseil communal doit permettre une augmentation de l'endettement supportable tout en continuant à réaliser des investissements à hauteur de CHF 1 mio par année.

Ces mesures seront réévaluées en 2029 en fonction des décisions et données mises à jour tant d'un point de vue comptable, politique et/ou juridique.

Les conséquences directes sur le budget 2026 et les suivants sont:

1. Une diminution des charges de CHF 260'000 pour la mesure « réduction de charges » ;
2. Une augmentation de produits de CHF 1,2 mio pour la mesure « Augmentation de 7 points du taux d'imposition » ;
3. Une augmentation de produits de CHF 1 mio pour la mesure « Augmentation de la contribution immobilière de 1‰ »
4. Une limitation des investissements à hauteur de CHF 1 mio.

Le bénéfice prévisionnel du budget 2026 de CHF 434'380 permettra ainsi de financer une partie importante des investissements (meilleur autofinancement).

En conclusion, le Conseil communal estime indispensable que l'ensemble des mesures préconisé soit accepté si nous voulons faire face aux défis financiers futurs dans les meilleures conditions possibles.



C BUDGET 2026 (RÉSULTATS)

Sur la même base que les budgets 2024 et 2025, le Conseil communal présente son rapport budgétaire pour l'année 2026 avec des explications pour les différences avec les budgets et comptes précédents.

L'élaboration du budget 2026 a été rendue particulièrement difficile en raison des mesures d'assainissement des finances cantonales. Ces mesures touchent aussi les communes par des augmentations de charges de transfert ainsi que par des diminutions de rentrées. Une partie de ces mesures nous touche directement car elles ont été validées par le Conseil d'Etat. Les autres mesures sont suspendues par le référendum en cours.

Le budget 2026 reprend les décisions prises par le Conseil communal dans sa stratégie financière à savoir:

- une réduction des charges communales de CHF 260'000 ;
- l'augmentation de 7 points du taux d'imposition permettant un supplément de produits de CHF 1,2 mio ;
- l'augmentation de la contribution immobilière de 1‰ permettant un supplément de produits de CHF 1 mio ;
- Une limitation des investissements à hauteur de CHF 1 mio.

De plus le Conseil communal propose dans le chapitre 7 « Protection environnement et aménagement du territoire » :

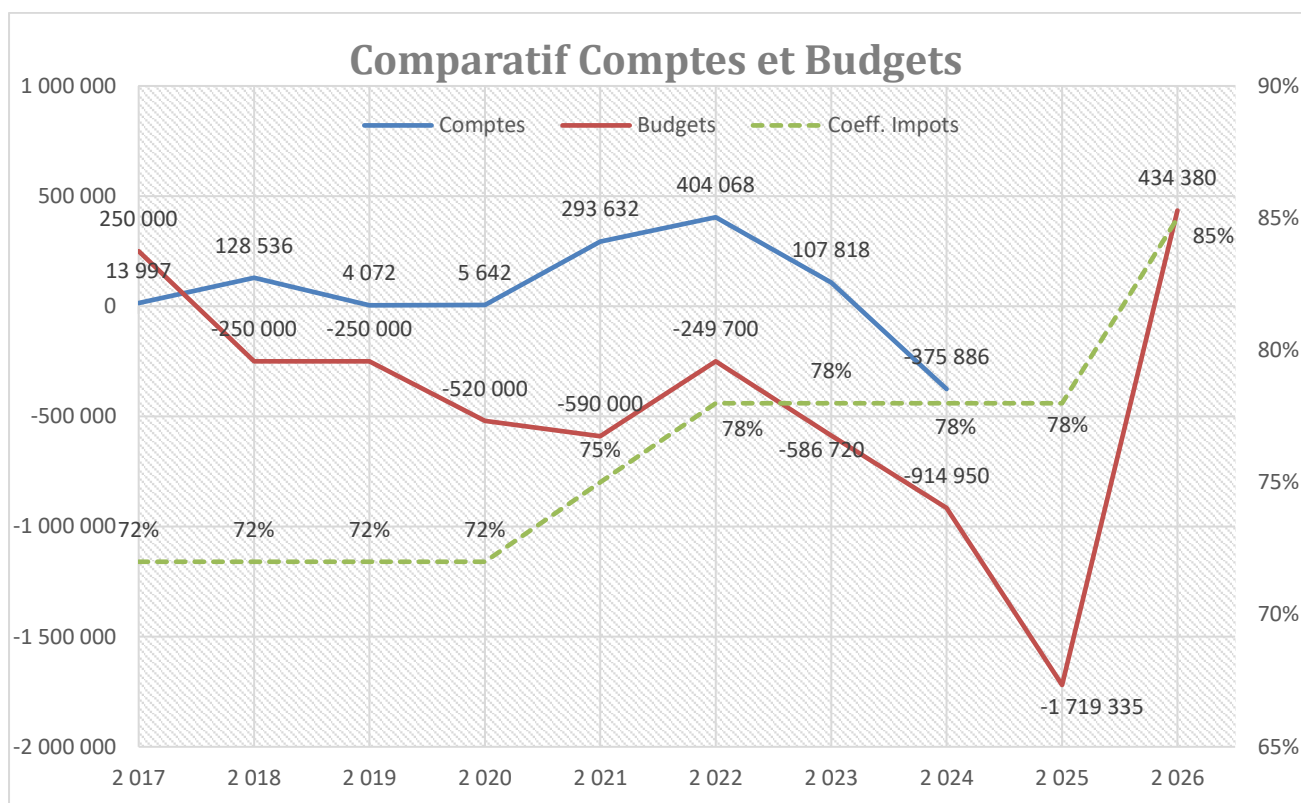
- une réduction du prix de l'eau potable qui passe de CHF 2.50/m³ à CHF 2.-/m³. La réserve constituée à ce jour permet cette diminution.
- une augmentation de la taxe poubelle qui passera de 35 ct/kg à 46 ct/kg

Le Conseil communal estime que le sous-chapitre « gestion des déchets » doit s'autofinancer à 100%, comme pour l'eau. A son avis le produit de l'impôt ne doit plus couvrir le déficit. En l'occurrence, le principe du pollueur-payeur doit s'appliquer.

Enfin, le Conseil communal a adopté le principe de financer les études de projets communaux (phases 3.31- 3.32- 3.33 de la SIA) non plus par le compte d'investissement mais par le compte de Résultats. Ces montants souvent proches de la limite financière d'activation fixée à CHF 50'000 (déterminant pour figurer dans les investissements) ne toucheront qu'une seule année comptable au lieu d'être amortis annuellement sur plusieurs années.

La combinaison des différentes mesures présentées ci-dessous fait ressortir un bénéfice prévisionnel de CHF 434'380.-.

Face aux nombreuses inconnues liées notamment aux mesures cantonales d'économie, des demandes de crédits supplémentaires pourraient survenir durant l'année 2026, réduisant ainsi potentiellement le bénéfice prévisionnel qui devrait permettre de financer une partie des investissements proposés au Conseil général pour 2026.



Graphique 6 : Comparatif des comptes et budgets. La courbe rouge représente les budgets des années 2017 à 2026. La courbe bleue présente les résultats comptabilisés jusqu'à 2024. Le trait tillé vert montre l'évolution du taux d'imposition communal. Le graphique intègre la proposition de hausses fiscales présentée dans le budget 2026.

Ci-dessous le récapitulatif du compte de résultat du budget 2026 comparé avec les comptes 2024 et le budget 2025

Compte de résultats Récapitulatif	Budget		< Ecart >		Comptes	Budget
	2026	Fr.	%		2024	2025
0 ADMINISTRATION GENERALE						
Charges	2 432 040	46 064	1.9%		2 385 976	2 486 370
Revenus	63 500	-15 833	-20.0%		79 333	76 150
Solde	-2 368 540	-61 897			-2 306 643	-2 410 220
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE						
Charges	444 900	-274 595	-38.2%		719 495	471 620
Revenus	196 600	-301 298	-60.5%		497 898	233 600
Solde	-248 300	-26 703			-221 597	-238 020
2 FORMATION						
Charges	8 946 630	382 828	4.5%		8 563 802	9 026 545
Revenus	264 100	64 942	32.6%		199 158	247 000
Solde	-8 682 530	-317 886			-8 364 644	-8 779 545
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
Charges	462 500	52 131	12.7%		410 369	457 070
Revenus	57 090	8 474	17.4%		48 616	54 950
Solde	-405 410	-43 657			-361 753	-402 120
4 SANTE						
Charges	2 957 570	223 949	8.2%		2 733 621	2 915 170
Revenus	15 000	-1 914	-11.3%		16 914	15 000
Solde	-2 942 570	-225 863			-2 716 707	-2 900 170
5 PREVOYANCE SOCIALE						
Charges	4 993 680	727 600	17.1%		4 266 080	4 466 435
Revenus	627 000	47 196	8.1%		579 804	618 000
Solde	-4 366 680	-680 404			-3 686 276	-3 848 435
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS						
Charges	1 513 090	223 524	17.3%		1 289 566	1 308 340
Revenus	28 000	-30 200	-51.9%		58 200	28 000
Solde	-1 485 090	-253 724			-1 231 366	-1 280 340
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU						
Charges	4 592 102	170 789	3.9%		4 421 313	4 498 905
Revenus	4 260 402	-97 529	-2.2%		4 357 931	4 221 620
Solde	-331 700	-268 318			-63 382	-277 285
8 ECONOMIE PUBLIQUE						
Charges	382 300	10 546	2.8%		371 754	378 800
Revenus	170 000	-11 059	-6.1%		181 059	170 000
Solde	-212 300	-21 605			-190 695	-208 800
9 FINANCES ET IMPÔTS						
Compte de résultat						
Charges	1 072 900	120 517	12.7%		952 383	1 097 900
Revenus	22 550 400	2 830 840	14.4%		19 719 560	19 723 500
Solde	21 477 500	2 710 323			18 767 177	18 625 600
TOTAUX						
Charges	27 797 712	1 683 353	6.4%		26 114 359	27 107 155
Revenus	28 232 092	2 493 619	9.7%		25 738 473	25 387 820
Résultat	434 380	810 266			-375 886	-1 719 335

Dans les pages suivantes sont mis en évidence les comptes qui présentent une différence significative avec les années précédentes, dans l'ordre des chapitres comptables.



0. Administration générale

Le tableau ci-après montre le résultat net du chapitre « Administration générale » qui est en diminution par rapport au budget précédent (-1.7%).

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
2'368'540	2'410'220	2'341'630	2'306'643	-41'680	-1.7	+61'897	+2.7

Ce chapitre comprend notamment les salaires du personnel administratif ainsi que les jetons des Conseillers et ceux des commissions.

Les salaires étant répartis sur plusieurs chapitres, il est nécessaire d'effectuer une analyse par nature pour évaluer les fluctuations.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart	Ecart %
xxxx.3010.00 Salaires	2'825'400	2'870'950	-45'550	-1.6%
0220.	1'161'530	1'195'000	-33'470	-2.8%
0290.	64'000	64'000	-	
2170.	487'970	490'300	-2'330	-0.4%
2190.	114'180	117'640	-3'460	-2.9%
3210.	33'130	36'100	-2'970	-8.2%
3410.	48'000	48'000	-	
3420.	48'000	48'000	-	
6150.	283'920	295'800	-11'880	-4%
7101.	147'160	139'030	8'130	5.8%
7206.	245'510	245'080	430	0.1%
7301.	80'000	80'000	-	
7410.	80'000	80'000	-	
7710.	32'000	32'000	-	

Le montant total des salaires du budget 2026 de la Commune est en diminution par rapport au budget 2025. Les prévisions faites par le Conseil communal pour les budgets des années suivantes montrent que ce montant global restera stable. Le Conseil communal relève que les EPT sont en adéquation actuellement avec les tâches et prestations fournies à la population.

Il est d'ailleurs attentif à l'évolution de son personnel : à chaque démission ou départ à la retraite, le Conseil communal analyse la nouvelle situation et évalue la nécessité ou non du remplacement du poste.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0110.3000.00 Commission financière	4'400	5'500	-1'100

Le travail réalisé par l'Exécutif et le Service des finances devrait permettre d'alléger la charge de travail de la Commission financière et de ce fait, le nombre de séance.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0110.3000.02 Commission de naturalisations	1'680	1'960	-280

Le nombre de demandes s'est réduit ces dernières années. Une moyenne entre 2022 et 2024 a été appliquée.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0110.3000.99 Autres charges du CG et commissions	7'300	1'200	6'100
Verrée du Conseil général 1 x 300.-	300	1'200	-900
Acquisition d'un système de vote électronique	5'000	0	5'000
Repas de fin de législature	2'000	0	2'000

Une réduction de charge est appliquée dans ce compte : il n'est prévu qu'une seule verrée offerte par année après le Conseil général. Un repas de fin de législature est cependant prévu. Le bureau du Conseil général a souhaité ajouter un montant de CHF 5'000 pour l'achat d'un système de comptabilisation électronique des votes, voir annexe C.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0110.3101.00 Votations - élections	48'500	22'200	26'300

Les élections communales et cantonales engendrent un coût supplémentaire. Il comprend l'ensemble du matériel de vote, l'affranchissement et la participation d'une grande partie de l'Administration ainsi que de scrutateurs. Les coûts ont été estimés sur la base de ceux des précédentes élections de 2021. Un nouveau système permettant la lecture des bulletins de vote permettra de réduire le nombre de scrutateurs, mais engendrera un coût d'acquisition.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0120.3099.00 Autres charges du CC	8'800	11'400	-2'600

Il s'agit d'une mesure de réduction de charges décidée par le Conseil communal (annexe B).

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3113.00 Acquisition matériel informatique	12'300	7'100	5'200

Le changement de législature engendre l'achat de nouveaux portables pour les Conseillers communaux.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3118.00 Acquisition de logiciels et de licences	6'900	4'200	2'700

Le Conseil communal a décidé d'acquérir un logiciel pour la gestion des bâtiments communaux. Celui-ci remplacera le programme « Energo ». Il servira à planifier les futures dépenses en fonction de l'état des bâtiments. Ce nouveau logiciel moins coûteux permettra aussi de diminuer les prestations et mandats externes.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3130.00 Emoluments, prestations diverses et frais d'archivages	9'500	15'300	-5'800

Une diminution des charges est possible car les anciens procès-verbaux des séances du Conseil communal et du Conseil général sont maintenant tous reliés. Le travail d'archivage arrive également à son terme.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3130.02 Frais de ports	33'000	30'000	3'000

L'Administration a été sensibilisée en 2025 sur le sujet et a adapté ses pratiques. Certaines obligations nécessitent toutefois l'envoi de recommandés (600 envois en 2025), toujours plus onéreux et nombreux.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3130.05 Prestation de services de tiers – DIGI-FR	25'000	18'500	6'500

Le coût par habitant passe à CHF 4.- à la suite de la suppression de la participation cantonale.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3133.00 Charges pour l'informatique	82'600	56'000	26'600

Notre fournisseur outils métier avait annoncé en 2024 une hausse tarifaire de +20% pour 2025 et +27% pour 2026. L'Administration a dès lors demandé une offre à un autre prestataire. Il ressort que les coûts d'hébergement de cette offre sont plus élevés de 30% et que le coût d'implantation se monte à CHF 163'000 sans compter le temps à consacrer par les collaborateurs pour le changement de programme. Le Conseil communal a renoncé à un changement de prestataire pour l'instant.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3153.00 Entretien matériel et programmes informatiques	45'000	60'000	-15'000

Le nouveau prestataire internet coûte moins cher que le précédent et les travaux de mise à jour du site internet sont globalement achevés.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0220.3636.00 Contributions bénévoles et dons	0	5'500	-5'500
Divers	0	5'500	-5'500

Dans la mesure où il est nécessaire de restreindre les dépenses, cette prestation offerte à des œuvres caritatives, lors de manifestations particulières de sociétés ou de participations exceptionnelles est supprimée.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
0290.3144.01 Etudes et améliorations énergétiques	5'000	10'000	-10'000
Accompagnement énergétique	0	5'400	-5'400
Etudes diverses	0	4'600	-4'600

Le Conseil communal a décidé de dénoncer le contrat. Un mandat ponctuel sera octroyé en cas de besoin.

1. Ordre et sécurité publique, défense

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTEs 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
248'300	238'020	262'180	221'597	10'280	+4.3	26'703	+12.05

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
1400.3132.00 Honoraires, avocat, conseil, divers	9'000	11'000	-2'000

La Commune est assurée auprès d'une protection juridique. Celle-ci sera actionnée de manière plus récurrente en fonction des cas et permettrait de réduire les honoraires d'avocat.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
1620.3120.00 Frais d'électricité, eau, chauffage, combustible	19'500	25'500	-6'000

Les samaritains Belmont-Broye ont repris l'ancien local des pompiers à Léchelles. Il est dès lors possible de réduire le chauffage de l'abri sous le home des Lilas utilisé auparavant par cette société.

2. Formation

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B2 5	ECARTS Comptes 24	% C2 4
8'682'530	8'779'545	8'376'530	8'364'644	-97'015	-1.1	317'886	+3.8

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2120.3100.01 Photocopies	60'000	54'000	6'000

Le Conseil communal analyse la pertinence de renouveler ou non un leasing à la fin de chaque contrat en lien avec les photocopieurs. Les machines sont toutes paramétrées par défaut en noir et blanc. De plus, les enseignants sont régulièrement sensibilisés à l'utilisation de la couleur. L'ouverture de nouvelles classes engendre un volume plus conséquent de photocopies.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2170.3105.03 Achat boissons + divers pour buvettes/halles	6'750	13'500	-6'750

L'intendance des boissons est organisée par la Commune pour les lotos à Dompiere. Le Conseil communal propose d'assumer cette tâche jusqu'à la fin de la saison des lotos, soit en juin 2026, mais plus pour la saison suivante. Il propose que les sociétés s'organisent avec un prestataire de leur choix comme c'est le cas à Domdidier.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2170.3120.01 Frais de chauffage écoles	53'200	59'200	-6'000

Les frais de chauffage d'Ecol'Air sont intégrés dans le CADOM et ont été ajustés en fonction de la consommation 2024, première année complète d'activité.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2170.4260.03 Ventes boissons buvettes	-7'500	-15'000	-7'500

La marge réalisée par la Commune sur la vente des boissons est d'environ 15%. Elle ne couvre pas le temps passé par les collaborateurs pour les décomptes établis lors de chaque loto. Le Conseil communal propose de supprimer cette prestation et de facto ses recettes dès le mois de juillet.



Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2170.4470.00 Loyer des locaux AES	-29'400	-17'400	12'000

L'AES occupe des nouveaux locaux à Léchelles facturés à l'AES.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2180.3636.00/01 Participation AES « Les Papillons »	68'200	133'000	-64'800

Selon les informations fournies par l'AES, les dépenses seront considérablement réduites en 2026. En effet, les accueils doivent respecter un taux d'encadrement défini par les Directives sur les structures d'accueil préscolaire du canton de Fribourg. Par exemple, une éducatrice peut encadrer jusqu'à 5 enfants de moins de 4 ans. Qu'il y ait 3 enfants ou 5, la présence de l'éducatrice est la même. Pour 2026, le nombre d'enfants inscrit permet d'optimiser le ratio éducatrice-enfant et dès lors réduire les coûts.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
2300.3637.00 Participation aux abonnements	20'000	100'000	-80'000

Cette subvention qui s'élève à CHF 100'000 est versée à environ 255 bénéficiaires. Cette prestation offerte n'est pas courante dans les communes. Toutefois, par équité de traitement, un solde est budgété pour le solde de remboursement de l'année scolaire 2025-2026 (tickets cas par cas). En effet, les étudiants et apprentis peuvent se faire rembourser soit au début de l'année scolaire ou en fin d'année scolaire.

3. Culture, sport et loisirs

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B2 5	ECARTS Comptes 24	% C2 4
405'410	402'120	371'950	361'753	-3'290	+0.8	43'657	+12.6

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
3210.4250.00 Abo. Adultes, étudiants AVS	1'900	1'600	-300

Le Conseil communal propose une augmentation de l'abonnement adulte de CHF 25.- à CHF 35.- (CHF 40.- pour un adulte à la bibliothèque d'Estavayer-le-Lac et CHF 15.- pour un enfant). Il maintient le prix de CHF 5.- pour les abonnements des enfants.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
3220.3636.00 Subv. aux sociétés à but culturel	23'600	33'000	-9'400

Dans un souci d'économie et de symétrie des sacrifices, le montant de la subvention annuelle aux sociétés a été réduit de moitié, de CHF 500 à CHF 250. Le Conseil communal maintient le subventionnement pour la formation ainsi que la participation aux manifestations communales. Le budget 2026 est basé sur les subventions versées entre juillet 2024 et juin 2025. Le compte 3410.3636.00 en lien avec les sociétés sportives est impacté de la même manière.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
3290.3636.00 Réceptions org. par la Commune	12'000	21'000	-9'000
Fête Nationale	8'000	18'000	-10'000
Comptoir	4'000	0	4'000
Autres manifestations	0	3'000	-3'000

Comme en 2025, le Conseil communal octroiera un montant à la société locale qui organisera la fête nationale. Les Services communaux épauleront logistiquement la société et il sera demandé à cette dernière de respecter un cahier des charges simple. Comme tous les 2 ans, la Commune organisera l'apéritif d'ouverture du Comptoir belmontois à Domdidier. Dans un souci d'économie et de symétrie des sacrifices, le Conseil communal propose de réduire son soutien financier.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
3291.3636.00 Commission culturelle (manifest.)	55'300	61'200	-5'900
3291.4250.00 Recettes commission culturelle (Manifestations)	40'840	38'000	2'840

Conformément au souhait de la Commission culturelle en place, le Conseil communal soutient la nouvelle saison culturelle (26-27) et propose d'affecter principalement ce budget à Aulahop, qui fait rayonner notre commune au-delà de ses frontières. Dans un souci d'économie et de symétrie des sacrifices, le Conseil communal propose de réduire son soutien financier.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
3410.3636.00 Subv. aux stés sportives	22'700	33'500	-10'800

Identique que pour les subventions aux sociétés culturelles.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
3420.3140.00 Entretien des places publiques	43'000	3'000	40'000

La nouvelle crèche prévue à Dompierre nécessitera l'aménagement d'un chemin d'accès en gravier et équipé d'éclairage. De plus, plusieurs bancs sont endommagés : une quinzaine seront réparés. Il est également prévu d'en acquérir cinq nouveaux.

4. Santé

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
2'942'570	2'900'170	2'758'800	2'716'707	42'400	1.4	-225'863	8.3

Les charges de transfert en lien avec le Réseau Santé Social de la Broye fribourgeoise (RSSBF) sont globalement stables.

5. Prévoyance sociale

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
4'366'680	3'848'435	3'574'105	3'686'272	+518'245	+13.4	+680'408	+18.4

Ce chapitre comprend essentiellement des charges de transfert.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
5220.3636.00 Prestations complémentaires AI	215'280	0	215'280

Dans le cadre des mesures PAFE (programme d'assainissement des finances de l'Etat), le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le régime transitoire de prise en charge des prestations communales AI par le Canton. 25% de ces dépenses nous sont dorénavant imputées.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
5320.3631.00 Prestations complémentaires AVS	298'490	0	298'490

Dans le cadre des mesures PAFE (programme d'assainissement des finances de l'Etat), le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le régime transitoire de prise en charge des prestations communales AVS par le Canton. 25% de ces dépenses nous sont dorénavant imputées.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
5350.3637.00 Soutien aux seniors	21'200	26'200	-5'000
Fête nonagénaires	0	6'000	-6'000
Subventions aux sociétés pour le repas au séniors (350 pers)	0	17'000	-17'000
Conciergerie sociale de proximité	20'000	0	20'000
Cadeaux des aînés (120 pers.)	1'200	3'200	-2'000

En collaboration avec Pro Senectute Fribourg, le Conseil communal propose de participer à un projet pilote unique en Suisse. Il offrira un accompagnement aux seniors dans leur lieu de vie et servira à :

- coordonner les interventions des divers partenaires de réseau (soins, service, ménage, courses, transports, etc.)
- lutter contre l'isolement social en créant du lien entre les seniors et avec le reste de la population
- favoriser le maintien à domicile et retarder ou éviter l'entrée en institution
- accompagner les habitants dans la recherche de solutions pour l'adaptation de leur logement

Pro Senectute gèrera le projet-pilote, est responsable du personnel engagé pour cet accompagnement et soutient également financièrement le projet.

Dans un souci d'économie et de symétrie des sacrifices, le Conseil communal propose que :

- la subvention communale versée pour le repas des seniors dans les villages soit attribuée une année sur deux, en alternance avec l'organisation de la balade gourmande
- la suppression de la réception des nonagénaires
- la diminution du cadeau de fin d'année aux aînés.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
5350.3637.01 Seniors +	7'800	17'000	-9'200

L'offre pour les seniors est relativement importante dans notre Commune. En cette période financière difficile, le Conseil communal propose de supprimer ou reporter certaines prestations (apéritif des futurs retraités, brochures d'informations).

6. Trafic et télécommunications

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
1'485'090	1'280'340	1'282'030	1'231'366	204'750	+16	+253'724	+20.6

Ce dicastère étant un des rares où l'autonomie communale a un réel impact, le Conseil communal a été particulièrement attentif aux dépenses. La hausse provient principalement des charges de transports régionaux qui nous sont imputées par le Canton (compte 6220.3611.00).

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
6150.3132.00 Frais d'études et honoraires divers	82'000	58'500	23'500

Les explications en lien avec ces dépenses se trouvent à l'annexe C.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
6150.3141.00 Entretien courant des routes et éclairages	127'000	87'000	40'000

Le Conseil communal propose l'achat d'une nouvelle motofaucheuse. L'actuelle a été acquise en 2014. Elle est utilisée environ 200 heures par an. Son entretien devient conséquent et les réparations coûteuses (CHF 6'000 en 2024). Elle sera revendue permettant ainsi de réduire une partie de la dépense. En outre, il est également prévu l'acquisition de nouvelles balises signalétiques (voir annexe C).

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
6220.3611.00 Participation au trafic régional	514'000	382'000	132'000

Il s'agit d'une charge de transfert cantonale.

7. Protection environnement et aménagement du territoire

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
331'700	277'285	235'265	268'318	+54'415	+19.6	63'382	+23.6

Le chapitre 7 intègre les charges environnementales, qui doivent s'autofinancer dans différentes proportions, les ruisseaux, les cimetières, les sites pollués et l'aménagement du territoire.



Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
7101.4240.02 Vente d'eau	622'884	830'000	-207'116

Le Conseil communal propose une réduction du prix de l'eau de CHF 2.50/m³ à CHF 2.- le m³. Cette baisse n'aura pas d'incidence sur les charges en lien avec l'approvisionnement.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
7201.3143.00 Entretien et rénovations installations et canalisations	160'500	82'500	78'000

Dans le cadre de la nouvelle STEP régionale, plusieurs collecteurs seront repris par l'EBBV. Afin de garantir le bon état des collecteurs, il est nécessaire de procéder à leurs contrôles et réparations.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
7301.3140.00 Frais d'entretien de la déchetterie et divers	42'000	1'000	41'000

Les 3 déchetteries communales doivent compléter leur signalétique en matière de sécurité et les treillis nécessitent des réparations.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
7301.4240.00 Taxes d'utilisation – ordures ménagères	262'000	200'000	62'000

Le Conseil communal propose que les dépenses liées à l'élimination des déchets soient couvertes à 100% afin d'inciter un meilleur tri des déchets. Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, la taxe doit se monter au minimum à 50% des recettes. Son montant passera donc à 46 ct/kg, contre 35 ct/kg à ce jour. Le Conseil communal avait opté une baisse à 35 ct/kg en 2024 (40 ct/kg).

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
7410.3142.00 Entretien des ruisseaux et ouvrages	180'000	104'500	75'500

Les nombreux cours d'eau qui traversent Belmont-Broye nécessitent un entretien régulier à charge de la commune. Une partie des travaux est effectuée par nos collaborateurs, mais certaines tâches demandent des machines spécifiques et des techniques particulières. Des prestataires externes doivent être mandatés.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
7710.3143.00 Frais d'entretien, divers	34'000	10'000	24'000

Le Conseil communal propose de remplacer le gravier par de la prairie fleurie dans certaines parties des cimetières de Chandon, Domdidier et Léchelles. Ce réaménagement permettra de réduire les travaux d'entretien de ces secteurs, de diminuer les ilots de chaleur et de promouvoir la biodiversité tout en embellissant les lieux.

8. Economie publique

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
212'300	208'800	178'160	190'695	+3'500	+1.6	+21'605	+11.3

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
8506.3636.01 Jubilé de la fusion	30'000	0	30'000

Le Conseil communal souhaite marquer les 10 ans de notre commune en proposant à ses habitants différentes manifestations et projets concrets. Une commission sera formée afin d'organiser différentes animations et réalisations durables. La patinoire installée en janvier prochain à Domdidier dans le cadre des Championnats du monde de hockey fait partie des événements organisés pour marquer cet anniversaire. Elle sera suivie par l'inauguration du Sentier culturel. D'autres événements ou réalisations seront proposés dans ce cadre budgétaire.

9. Finances et impôts

BUDGET 2026	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2024	ECARTS Budget 25	% B25	ECARTS Comptes 24	% C24
21'477'500	18'625'600	18'465'700	18'767'178	2'851'900	+15.3	2'710'322	+14.4

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
9100.3181.00 Perte sur débiteurs	150'000	195'000	-45'000

Le calcul est établi sur la moyenne des années 2022 à 2024. Il ne tient pas compte d'une perte exceptionnelle de CHF 80'000 en 2024 en lien avec la faillite d'une société.

Numéro	Budget 26	Budget 25	Ecart
9630.3431.00 Entretien des bâtiments et des immeubles	41'700	10'000	31'700

Le bâtiment « Vers l'Eglise » à Dompière abrite depuis cet automne une école privée. Les façades et les volets sont considérablement dégradés. Il est prévu un ravalement des façades et une réfection des volets.

D BUDGET 2026 (INVESTISSEMENTS)

Le tableau ci-dessous relève les investissements en cours, comparés au budget 2025 et aux comptes 2024.

Etats des investissements au 04.11.2025	Budget 2026	< Ecart >		Budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	%		
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE					
Charges	246 000	-4 000	-1.6%	250 000	
Revenus	155 000	155 000	-	-	
Solde	-91 000	159 000		-250 000	-
2 FORMATION					
Charges	228 000	-193 000	-45.8%	421 000	807 013
Revenus	32 000	32 000	-	-	128 425
Solde	-196 000	225 000		-421 000	-678 588
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS					
Charges	-	-180 000	-100.0%	180 000	51 666
Revenus	-	-	-	-	-
Solde	-	180 000		-180 000	-51 666
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS					
Charges	1 944 000	-317 000	-14.0%	2 261 000	234 682
Revenus	48 000	48 000	-	-	-
Solde	-1 896 000	365 000		-2 261 000	-234 682
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU					
Charges	5 403 000	-2 115 000	-28.1%	7 518 000	2 146 348
Revenus	330 000	-	0.0%	330 000	407 943
Solde	-5 073 000	2 115 000		-7 188 000	-1 738 405
8 ECONOMIE PUBLIQUE					
Charges	30 000	-	0.0%	30 000	-
Revenus	-	-	-	-	-
Solde	-30 000	-		-30 000	-
9 FINANCES ET IMPÔTS					
Charges	-	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-
Solde	-	-		-	-
TOTAUX					
Charges	7 851 000	-2 809 000	-26.4%	10 660 000	3 239 709
Revenus	565 000	235 000	71.2%	330 000	536 368
Résultat	-7 286 000	3 044 000		-10 330 000	-2 703 341

Conformément à sa stratégie financière, le Conseil communal propose de limiter les investissements à CHF 1 million par an. Il propose les investissements suivants pour 2026 :

Investissements nouveaux

MESSAGE NO.	Compte	Libellé	Montant s
8.2.1	7201.5032.20	Création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier	880'000
8.2.2	3420.5030.02	Réfection de la place de loisirs et de l'escalier à l'école à Léchelles	50'000
8.2.3	2120.5060.02	Renouvellement du matériel informatique des écoles	50'000
8.2.4	2170.5040.07	Travaux de mises en conformité en matière de protection incendie – Ecoles / Salle polyvalente à Dompierre / Salle des sports à Domdidier avec abri PC	95'000
		Total	1'075'000

Annexe A du rapport financier 2026

Les documents sont extraits du rapport sur les finances communales 2023 de l'Etat de Fribourg.
<https://www.fr.ch/sites/default/files/2025-01/rapport-sur-les-finances-communales-2023.pdf?v=1738838523>

2 Indicateurs financiers harmonisés

La *Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSFC)* a défini un certain nombre d'indicateurs (ratios) pour apprécier la situation financière des communes. Ces indicateurs sont en principe calculés par les diverses collectivités et la Conférence dresse chaque année une récapitulation comparative des résultats communaux moyens relevés dans les différents cantons suisses.

Ces données peuvent être calculées pour l'ensemble des communes et sont utilisables pour l'analyse au niveau du compte annuel. Elles permettent les comparaisons avec d'autres communes présentant des caractéristiques similaires. Avec la mise en œuvre des normes MCH2, la liste des indicateurs a été mise à jour et comprend désormais 8 indicateurs harmonisés. Pour apprécier l'évolution de la situation financière dans le temps, il importe de disposer des données sur plusieurs années.

Remarques

Bien que les données comptables utilisées dans le calcul des indicateurs financiers harmonisés soient relativement similaires entre MCH1 et MCH2, l'appréciation de l'évolution des indicateurs financiers sur les cinq dernières années connues doit toutefois être relativisée dans ce rapport.

En effet, les patrimoines administratif et financier activés au bilan ont été réévalués au passage à MCH2. Constatant que plusieurs indicateurs s'appuient sur les données du bilan, la comparaison peut être biaisée la première année de mise en œuvre des normes MCH2.

Pour rappel, l'application des normes MCH2 par toutes les communes fribourgeoises est effective depuis 2022. En 2021, première année de mise en œuvre de la législation sur les finances communales, environ 30% des communes ont adopté les normes MCH2. Jusqu'en 2020, les normes MCH1 étaient appliquées par toutes les communes.

Les données individuelles reprises dans ce rapport sont celles fournies par les communes dans leur rapport de gestion et n'ont pas toutes fait l'objet d'un contrôle particulier.

2.1 Taux d'endettement net

Le taux d'endettement exprime la part des revenus fiscaux nécessaire à amortir la dette. Un taux supérieur à 150% démontre la difficulté d'assumer l'endettement par les recettes fiscales. Un taux inférieur à 100% au contraire signifie que les ressources fiscales permettent d'assurer les conséquences financières des dettes communales. Entre 100% et 150%, l'endettement est supportable en regard de la fiscalité.

Compte tenu des investissements réalisés durant l'année, cet indicateur peut fortement varier d'une année à l'autre ; il s'agit de l'apprécier sur une période de plusieurs années.

Formule

$$\frac{\text{Dette nette}}{40 \times \text{Revenus fiscaux}} \times 100$$

Valeurs indicatives

< 100% faible = bon

100 – 150% acceptable

> 150% élevé = problématique

> 200% si le degré d'autofinancement n'atteint pas 80% en moyenne sur les 5 dernières années, la commune doit prendre des mesures pour rétablir la situation : diminution du taux d'endettement et/ou augmentation du degré d'autofinancement

L'indicateur moyen des communes fribourgeoises s'approche de 0% en 2023 du fait d'un endettement net négatif (patrimoine financier supérieur à la dette brute), principalement dû à la réévaluation du patrimoine financier.

14 communes présentent un taux d'endettement élevé, supérieur à 150%. Parmi elles, 10 ont un endettement qui dépasse le seuil de 200% qui impose légalement un degré d'autofinancement minimal de 80% sur les cinq dernières années (art. 19 al. 1 OFCo). Pour l'année 2023, 4 communes présentent un taux d'endettement supérieur à 200% et parallèlement un degré d'autofinancement inférieur à 80%. L'analyse sur le moyen terme (moyenne sur cinq ans selon la législation) permettra de contrôler le respect de ces conditions.

10 communes ont un taux d'endettement entre 100% et 150%, qualifié d'acceptable. La grande majorité des communes (102) présente un taux inférieur à 100%.

Comparativement aux années précédentes, on constate une stabilité de cet indicateur, que l'on pouvait déjà qualifier de bon sous MCH1 (jusqu'en 2020), puis sous MCH2 depuis 2022 (2021 étant une année de transition avec un tiers des communes ayant adopté les normes MCH2).

Taux d'endettement net - moyenne des communes				
2019	2020	2021	2022	2023
68.13%	64.37%	33.93%	-1.99%	-0.41%

2.2 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Cet indicateur varie en fonction de la situation conjoncturelle. Ainsi un degré supérieur à 100% est l'indice d'un désendettement (en général, période de haute conjoncture). Un degré inférieur à 100% est l'indice d'une augmentation de l'endettement : des valeurs situées entre 80% et 100% sont l'indice d'une augmentation d'endettement supportable, alors que des valeurs situées au-dessous entre 50% et 80% est signe d'augmentation problématique de sa dette (en général, période de récession).

Formule

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

Valeurs indicatives

> 100%	idéal = haute conjoncture
80 – 100%	bon = situation normale
50 – 80%	insuffisant = récession

L'indicateur moyen démontre une situation normale, constatant une conjoncture spécialement favorable en 2020 et 2021. Ces deux années, les communes ont en effet présenté des résultats bénéficiaires que l'on peut estimer exceptionnels par rapport aux années précédentes.

L'indicateur diminue entre 2022 et 2023, tout en restant bon. Un peu moins de la moitié des communes ont un indicateur qualifié d'idéal (49 communes) à bon (8). Toutefois, 69 communes se trouvent avec des valeurs jugées insuffisantes, dont 17 communes ont un indicateur négatif, 38 ont un indicateur positif inférieur à 50% et 14 se situent avec des indicateurs entre 50% et 80%.

Degré d'autofinancement - moyenne des communes				
2019	2020	2021	2022	2023
84.67%	133.79%	135.55%	96.56%	83.57%

Annexe B du rapport financier 2026

Mesures d'économies validées par le Conseil communal

Numéro	Comptes	Explications sur les économies budgétées	Montants
xxxx.3000.00	Salaires et charges sociales	Adaptation basée sur les mesures cantonales (PAFE)	24 850
0110.3099.00	Autres charges du Conseil général	Réduction des frais de boissons	900
0120.3099.00	Autres charges du Conseil communal	Suppression de la prestation	1 000
0120.3099.00	Autres charges du Conseil communal	Réduction des coûts des boissons et réceptions	1 000
0120.3099.00	Autres charges du Conseil communal	Réduction des coûts des boissons et réceptions	2 400
0120.3099.00	Autres charges du Conseil communal	Suppression de la prestation	2 200
0120.3199.00	Autres charges d'exploitation	Réduction de la prestation	2 000
0220.3099.00	Autres charges du personnel	Suppression de la sortie du personnel	6 000
0220.3099.00	Autres charges du personnel	Suppression de prestations	1 800
0220.3102.00	Imprimés et publications	Réduction des coûts d'impression	2 000
0220.3102.00	Imprimés et publications	Suppression d'abonnements	1 370
0220.3102.00	Imprimés et publications	Suppression de frais en lien avec la publication du bulletin communal	1 000
0220.3636.00	Contributions bénévoles et dons	Suppression des soutiens aux tiers	5 500
0290.3144.01	Etudes énergétiques	Suppression du contrat d'accompagnement	10 000
2120.3100.00	Matériel bureau, fourn. Scolaires	Réduction de la quantité des fournitures	2 500
2120.3171.00	Activités (excursions, camps et divers)	Réduction du budget global	13 775
2170.3099.00	Autres charges du personnel	Suppression de prestations	1 700
2170.3105.03	Achats boissons + divers (buvette)	Suppression de la gestion des boissons pour les lotos (application juin 2026)	6 750
2170.3111.00	Achat entr. mat. Machin. Mob.	Suppression de la location	300
2170.3144.01	Entr. et rénov. bâtiments halles sports	Report de certains travaux	6 000
2170.4260.03	Ventes boissons buvettes	Suppression de la gestion des boissons pour les lotos (application juin 2026)	-7 500
2190.3099.00	Autres charges du personnel	Suppression de prestations	500
2300.3637.00	Particip. aux abonnements	Suppression de prestations pour l'années scolaire 2026-2027	80 000
3210.4250.00	Abonnements bibliothèque	Augmentation du tarif des abonnements adultes	1 900
3220.3636.00	Subv. aux stés à but culturel	Réduction de la subvention accordée	16 700
3220.3636.00	Subv. aux stés à but culturel	Suppression de l'envoi et publication du programme des lotos	1 300
3290.3636.00	Réceptions organisés par la Commune	Réduction du budget	17 000
3291.3636.00	Commission culturelle	Réduction de 10% du budget 2026 présenté	5 900
3410.3636.00	Subv. aux stés à but sportif	Réduction de la subvention accordé	12 500
5350.3000.00	Commissions seniors	Réduction du nombre de manifestations	920
5350.3637.00	Soutien aux seniors	Subvention du repas aux seniors , une année sur deux (en alternance avec la balade g	17 000
5350.3637.00	Soutien aux seniors	Suppression de la réception des nonagénaires	6 000
5350.3637.00	Soutien aux seniors	Réduction du montant alloué pour le cadeau de fin d'année	2 000
5350.3637.01	Seniors +	Suppression de la manifestation et de la publication	9 500
6150.3099.00	Autres charges du personnel	Suppression de prestations	1 000
6150.3101.00	Achats marchandises	Réduction du budget pour les plantations	3 000
7206.3099.00	Autres charges du personnel	Suppression de prestations	500
	Total		261 265

Annexe C du rapport financier 2026

0110.3099.00 Autres charges du CG et commissions Système de vote électronique

Actuellement, les votes au Conseil général se font à main levée. Ceux-ci sont alors comptés par les scrutateurs puis compilés manuellement. Le décompte des voix n'est pas fait si une majorité évidente est constatée. Au besoin, le Président demande un comptage des voix et, en cas de doute sur le résultat, demande un deuxième vote.

Dans le but d'améliorer la fluidité du processus de votation lors des séances du Conseil général, le Bureau du Conseil général propose l'introduction du vote électronique. Cette initiative vise à rendre la procédure de vote plus rapide et transparente.

La solution proposée repose sur un système simple d'utilisation tant pour les conseillers que le Bureau. Le travail des scrutateurs sera ainsi plus aisé et précis. Le système ne nécessite qu'un ordinateur portable, des télécommandes et une antenne fonctionnant par ondes radio.

Dès lors, il peut être installé dans n'importe quelle salle. Toutes les données sont stockées en local sur l'ordinateur utilisé par le bureau du Conseil général et restent accessibles en tout temps.

Les coûts liés à l'introduction du vote électronique, selon l'offre d'IVS, est de CHF 3'900.-, hors taxes et frais d'envoi (aucun frais annuel d'utilisation ou de maintenance).

Cela comprend le matériel suivant :

- Logiciel
- Station de base
- 55 télécommandes (dont 5 de réserve)



6150.3132.00 Frais d'études et honoraires divers

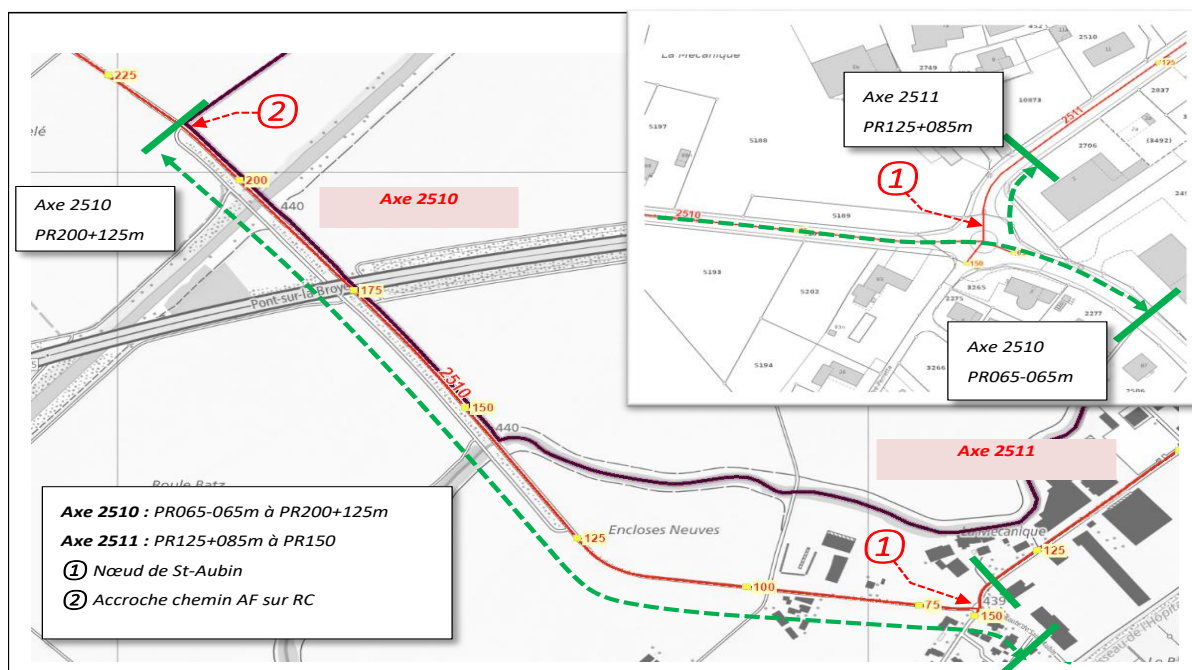
Projet d'aménagement de la jonction entre les routes de St-Aubin et de l'Industrie y compris la réalisation d'une piste cyclable et d'arrêts de bus. Phases 3.31- 3.32- 3.33 de la SIA

Dans le cadre de la publication du plan d'affectation cantonale (PAC) AgriCo à Saint-Aubin en 2021, la Commune de Belmont-Broye avait déposé une opposition afin d'user de son droit d'être entendu. A la suite du rejet par le Canton de son opposition, la Commune avait saisi le Tribunal cantonal. La Commune et le Canton avaient alors trouvé un accord qui a permis le retrait du recours, en contrepartie de mesures à mettre en place afin de protéger le centre du village de Domdidier d'une augmentation du trafic de transit en direction du PAC AgriCo et des nuisances qu'il aurait engendré.

Les modalités principales de cet accord sont les suivantes :

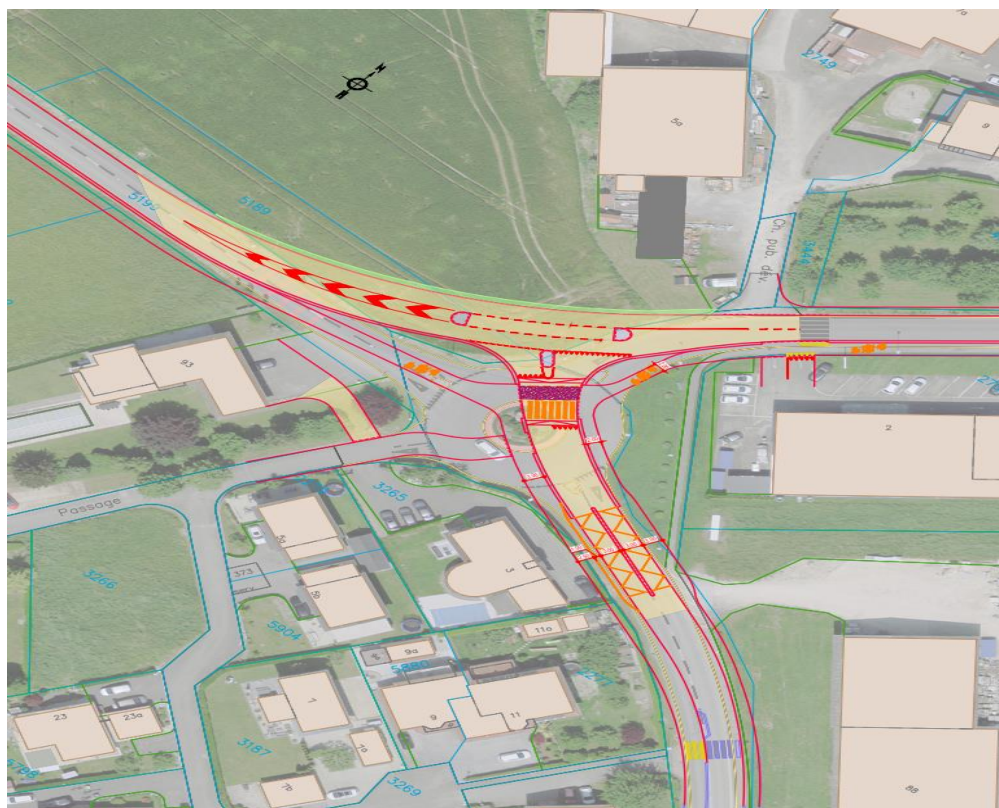
- Reprise par la Commune de la route de St-Aubin (de la jonction avec la route de l'Industrie au giratoire du centre de Domdidier) et reprise par le Canton de la totalité de la route de l'Industrie, interdisant l'accès à la route de St-Aubin.
- Garanties concernant les normes de bruits en vigueur.
- Mise en place d'une signalisation incitant le trafic lourd à emprunter la route de l'Industrie.
- Pré-étude de la jonction entre la route de St-Aubin et celle de l'Industrie pour l'adapter au trafic et selon l'accord prévu en collaboration avec le Canton.

Les axes 2510 (Domdidier – Portalban) et 2511 sont des routes secondaires du réseau cantonal fribourgeois.



Plan 1 : localisation et limites du projet.

- D'une infrastructure cyclable le long la route de St-Aubin (axe 2510) et de la route cantonale. La piste se prolongera sur la route de l'Industrie (axe 2511).
- D'un nouvel aménagement de la jonction entre la route de St-Aubin et celle de l'Industrie avec la réalisation **de pistes cyclables** et de trottoirs. Le giratoire actuel sera supprimé.
- D'arrêts de bus sur la route communale de St-Aubin et d'adaptations des accès privés.



Les coûts pour les phases SIA sont devisés à CHF 150'000.-. La part communale se monte à CHF 45'000.-.

- L'aménagement de la route cantonale de l'Industrie.
- L'aménagement de la route communale de St-Aubin.

6150.3132.00 Frais d'études et honoraires divers

Projet d'aménagement de la route de Domdidier et de la rue de la Chapelle à Russy
Phases 3.31- 3.32-3.33 de la SIA

Le Conseil communal estime prioritaire la sécurisation de la route de Domdidier et de la rue de la Chapelle. En effet, ces 2 tronçons sont fortement sollicités aux heures de pointe notamment, par les enfants qui vont prendre le bus scolaire dont l'arrêt est situé à la rue de la Chapelle et au trafic de transit en progression constante, principalement sur la route de Domdidier.

Enfin, la rue de la Chapelle est empruntée par les bus de ligne 544 avec 2 arrêts provisoires mis en place en 2024.

La Commune effectue régulièrement des contrôles de vitesse sur la route de Domdidier. Les valeurs enregistrées sont conformes. Néanmoins, on constate une augmentation croissante du nombre de véhicules qui l'emprunte :

- 2019 : 360 véhicules par jour
- 2024 : 422 véhicules par jour
- 2025 : 495 véhicules par jour

Avec l'achèvement de la zone à bâtir jouxtant la route de Domdidier, c'est une trentaine d'enfants qui cheminent quotidiennement sur cette route et la rue de la Chapelle. Ils ne disposent comme élément de sécurité que d'une étroite bande jaune marquée sur la chaussée.



Plan 3 : aménagement

Un montant de CHF 20'000 est prévu au budget 2026.

6150.3141.00 Entretien courant des routes et éclairages

Achat de balises de signalisation délimitant les bords de chaussée

La mise en place de balises permet d'éviter, lors de croisements, le débordement des véhicules hors de la chaussée causant l'affaissement des banquettes et des dégâts au revêtement et aux terrains privés.

L'efficacité de ces balises a été analysée par le Service de la voirie, qui a transmis ses remarques au Conseil communal durant l'été 2025. Ce rapport a permis de constater que les interventions pour la remise en état des banquettes et des terrains privés ont été considérablement réduites, avec pour corollaire une diminution des coûts.



Pour donner une suite à ces résultats positifs, le Conseil communal propose d'équiper de balises les secteurs suivants :

- Route communale entre Russy et Léchelles (compléments de balises).
- Chemin du Vigny, à Léchelles.
- Route communale entre Léchelles et Corcelles.

La mise en place des balises sera effectuée par le Service de la voirie. D'autres secteurs seront par la suite analysés afin de déterminer la mise en place des balises.

L'acquisition de 100 balises pour un montant de CHF 10'000 est prévue dans le budget 2026.



**BELMONT
– BROYE**

Séance du Conseil général



15 décembre 2025

4. Présentation du plan financier 2026 - 2030

4. Présentation du plan financier 2026 - 2030

Le plan financier est un instrument de planification pluriannuelle. Son but est de donner une orientation générale sur l'évolution prévisible des recettes, des charges et des investissements, afin d'assurer une gestion durable et équilibrée des finances communales.

Selon la **Lfin, art. 5**

But

1 Le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations.

Conformément à la **Loi sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6)**, il doit montrer que la commune peut maintenir un équilibre entre charges et revenus, ou absorber un éventuel déficit grâce à son capital propre.

4. Présentation du plan financier 2026 – 2030



Indicateurs et définitions

Le nouvel outil de planification financière permet de mettre en évidence l'évolution des principaux indicateurs :

Charges de transfert

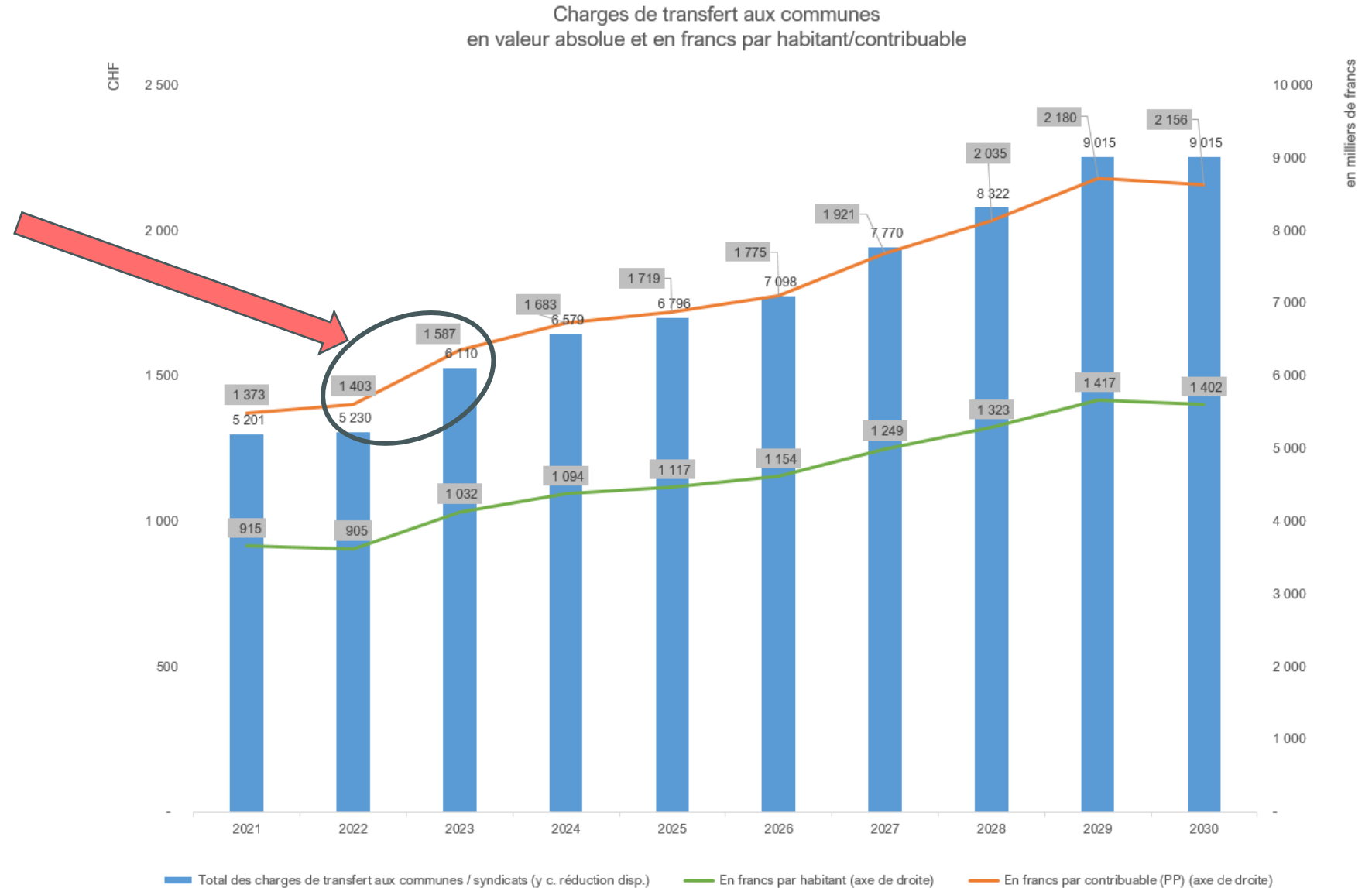
Autofinancement (taux/degré, marge d')

Charges financières

Charges de transfert des Associations intercommunales

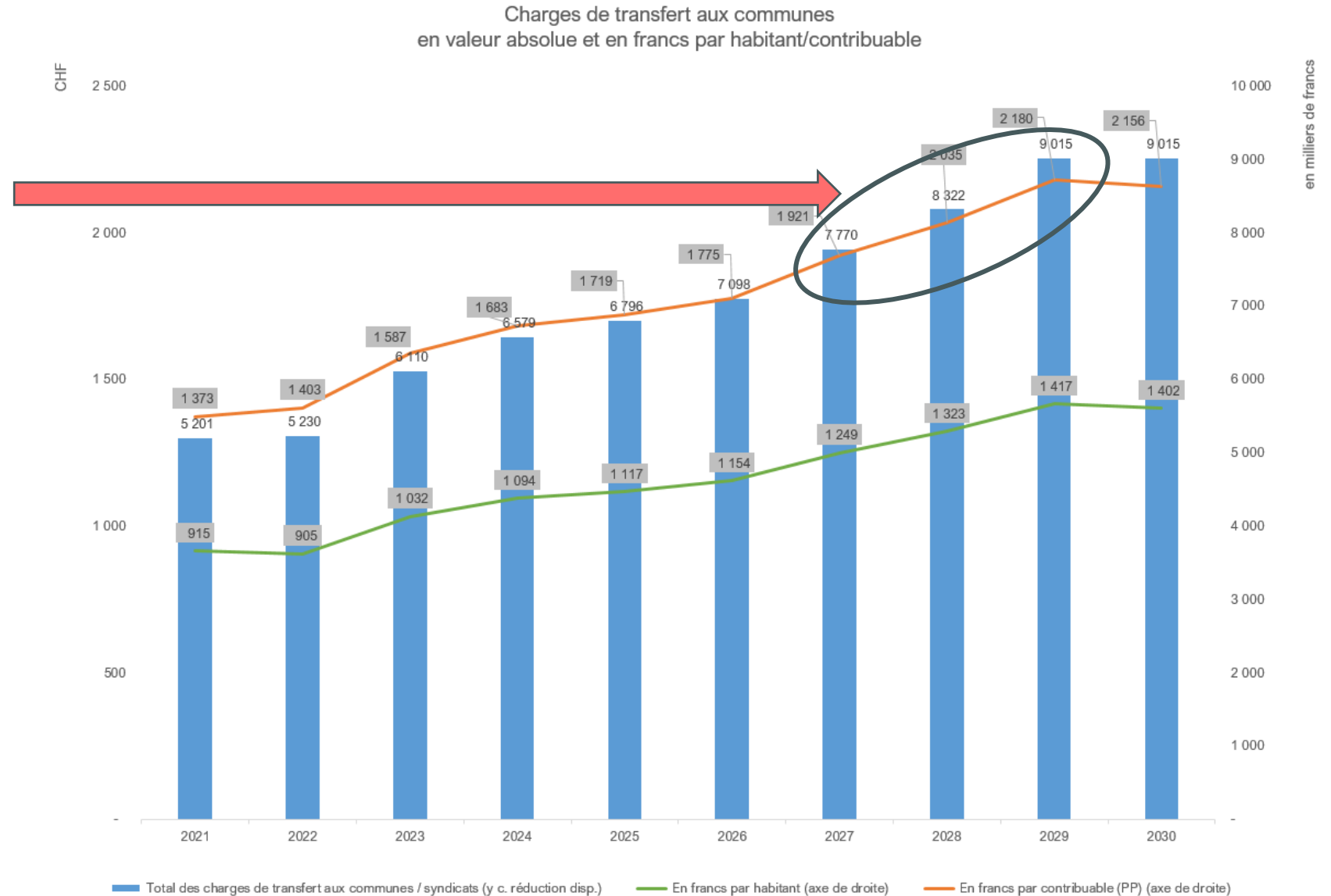
Ouverture du
3^{ème}

site du CO à
Cugy



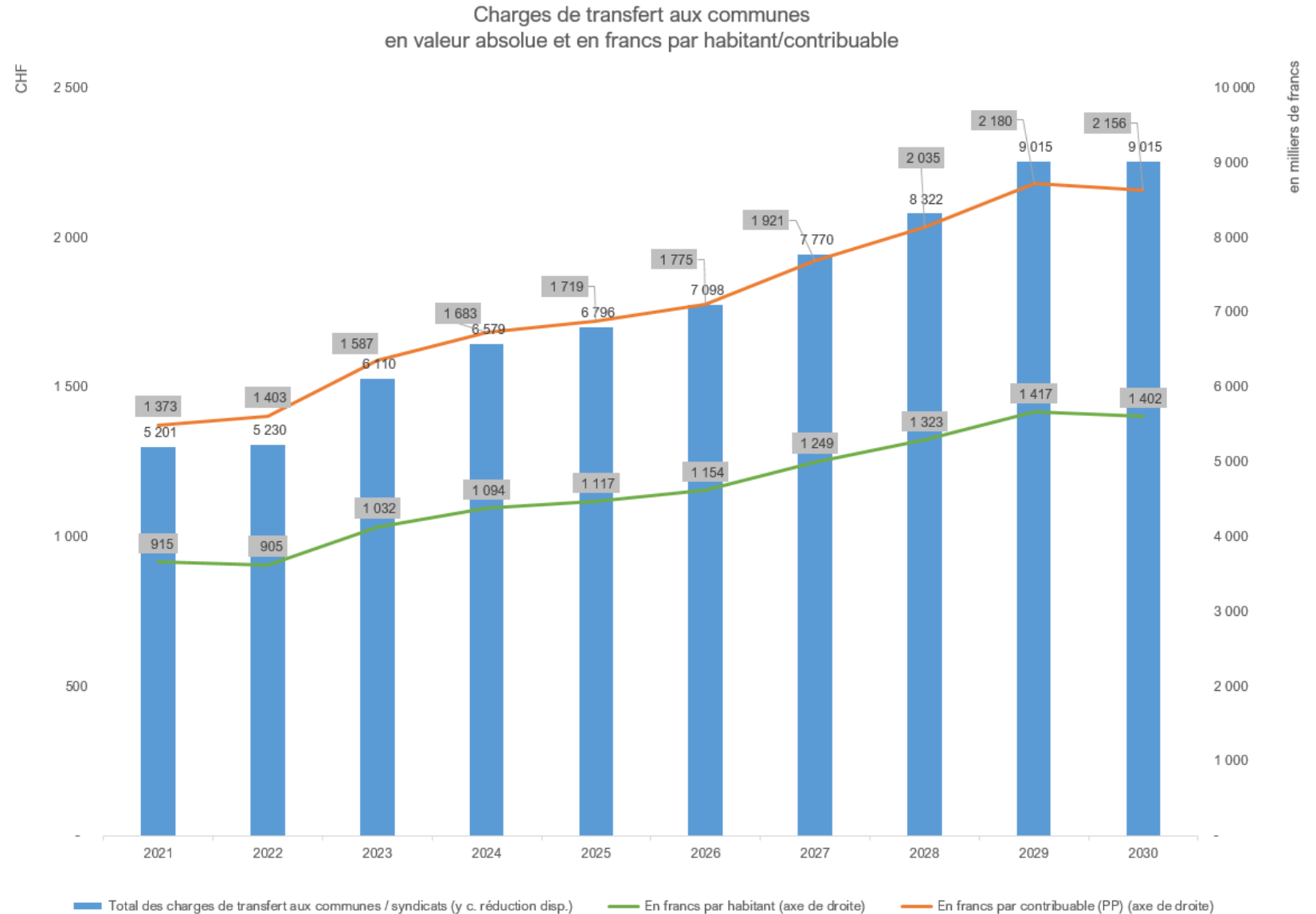
Charges de transfert des Associations intercommunales

- en 2027 : construction du home à Estavayer
- en 2028 : rénovation du CO à Estavayer
- en 2029 : construction du home à Domdidier



Charges de transfert des Associations intercommunales

- en 2021 : CHF 915 / habitant
- en 2025 : CHF : 1'117 / hab.
- en 2030 : CHF 1'719 / hab.



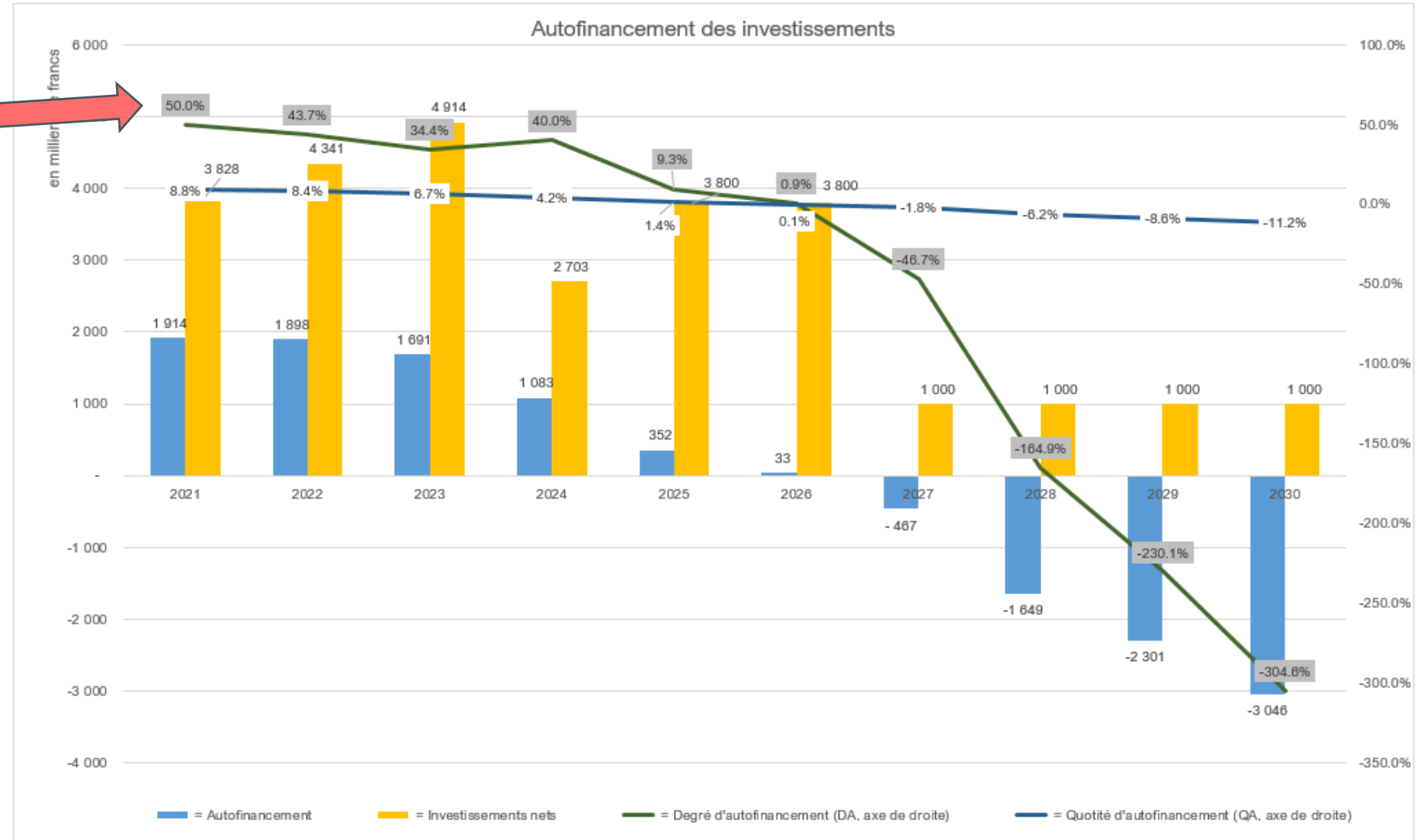
Autofinancement des investissements

Degré/taux d'autofinancement

:

- en 2021 : 50 %

(moyenne des communes FR : 80%)



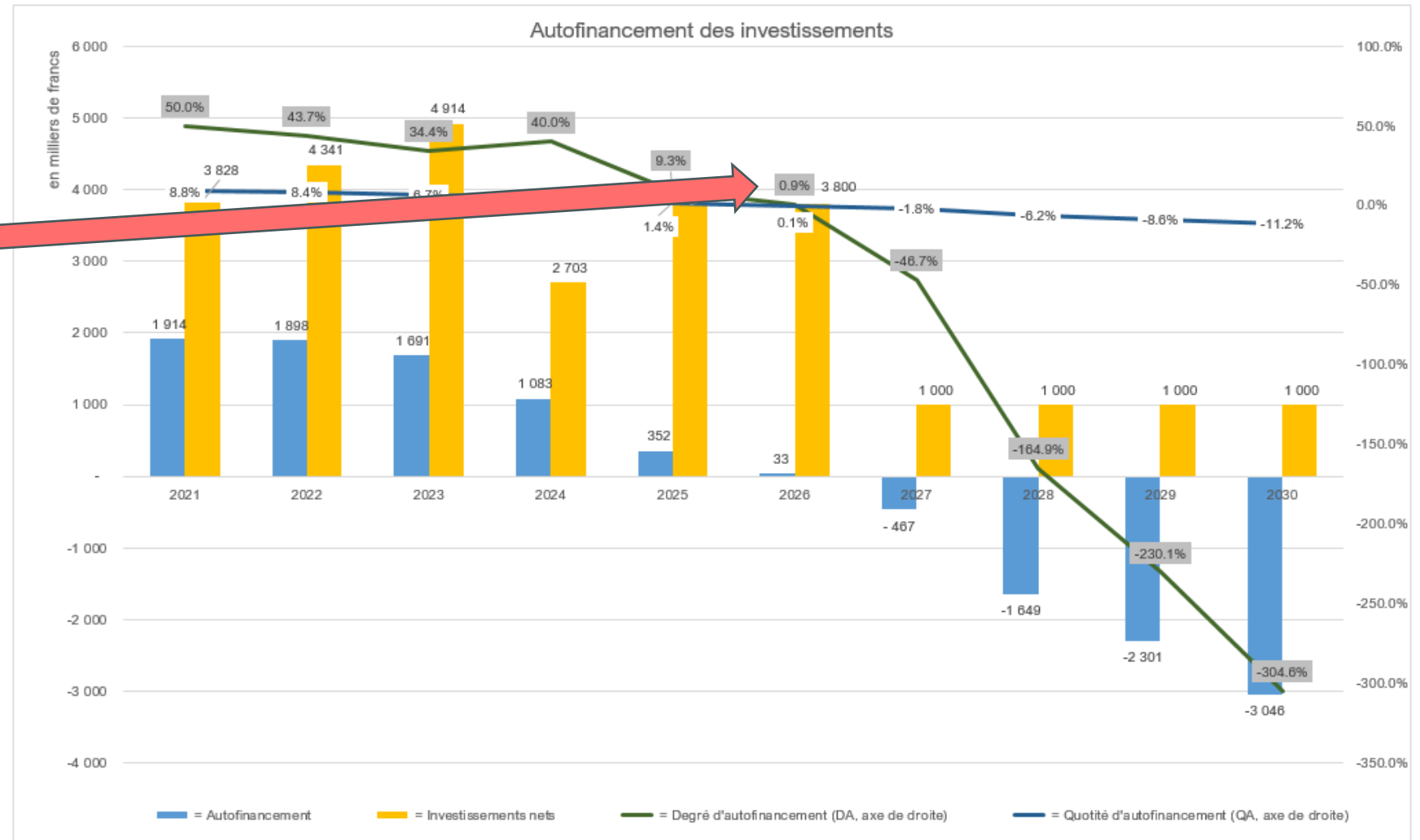
Autofinancement des investissements

Degré/taux d'autofinancement :

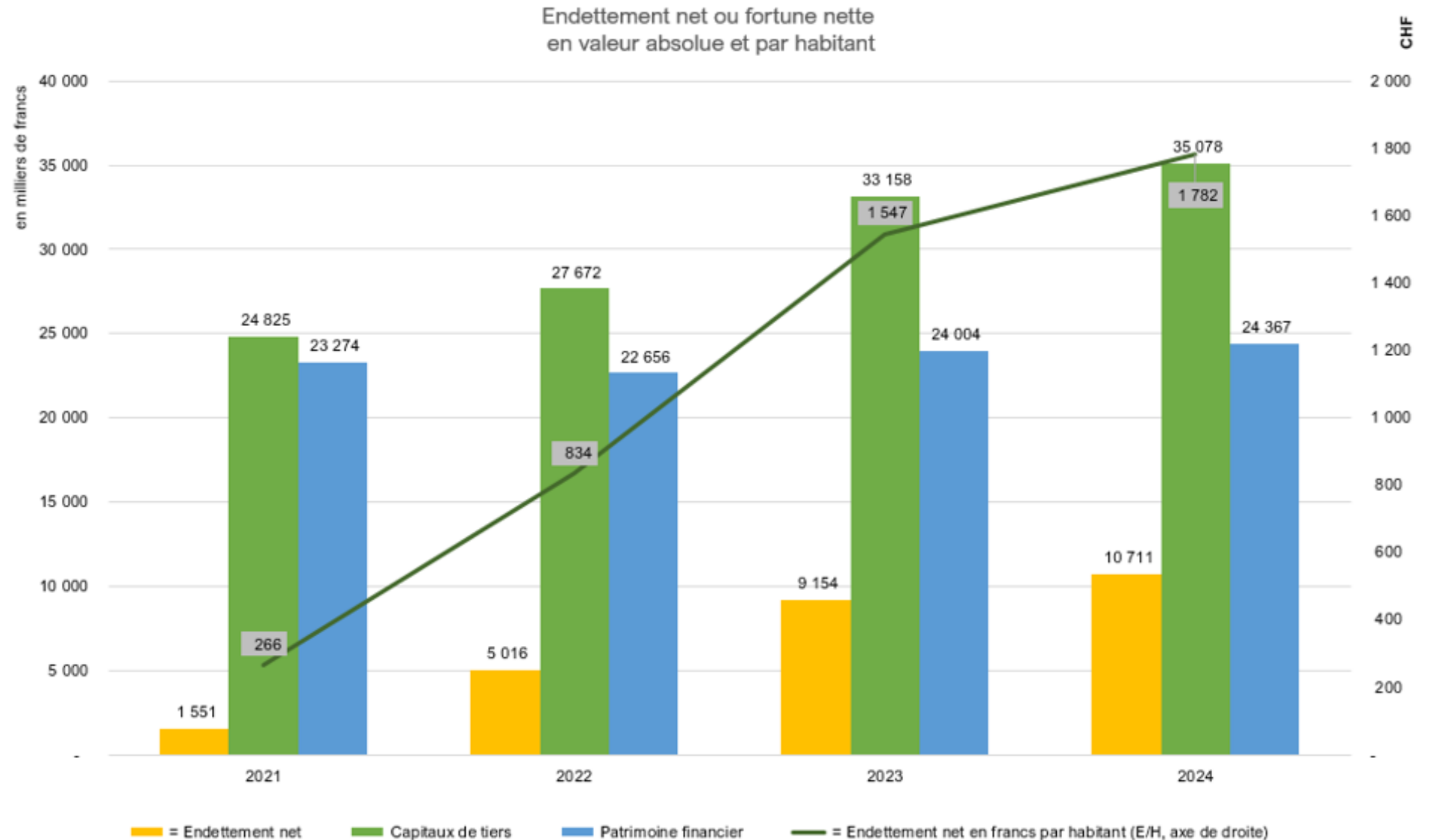
- en 2021 : 50 %

- dès 2026 : 0 %

↳ donc 100 % d'emprunts



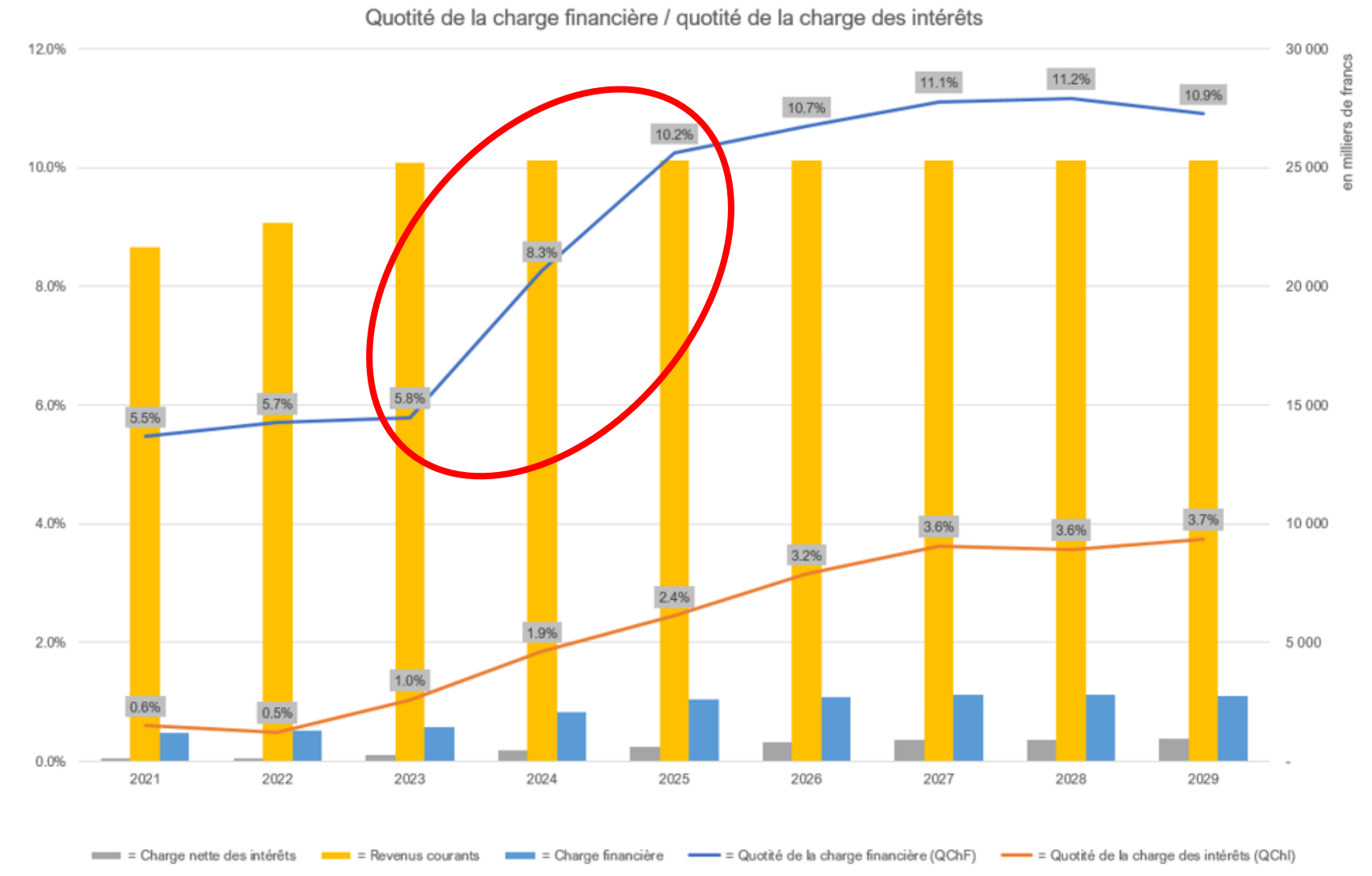
Conséquence : la dette communale augmente...



... et les charges financières aussi

Investissements : CHF 29
mio

Entre 2023 et 2025 :
intérêts de l'emprunt
pour l'école à Dompierre,
puis de son amortissement



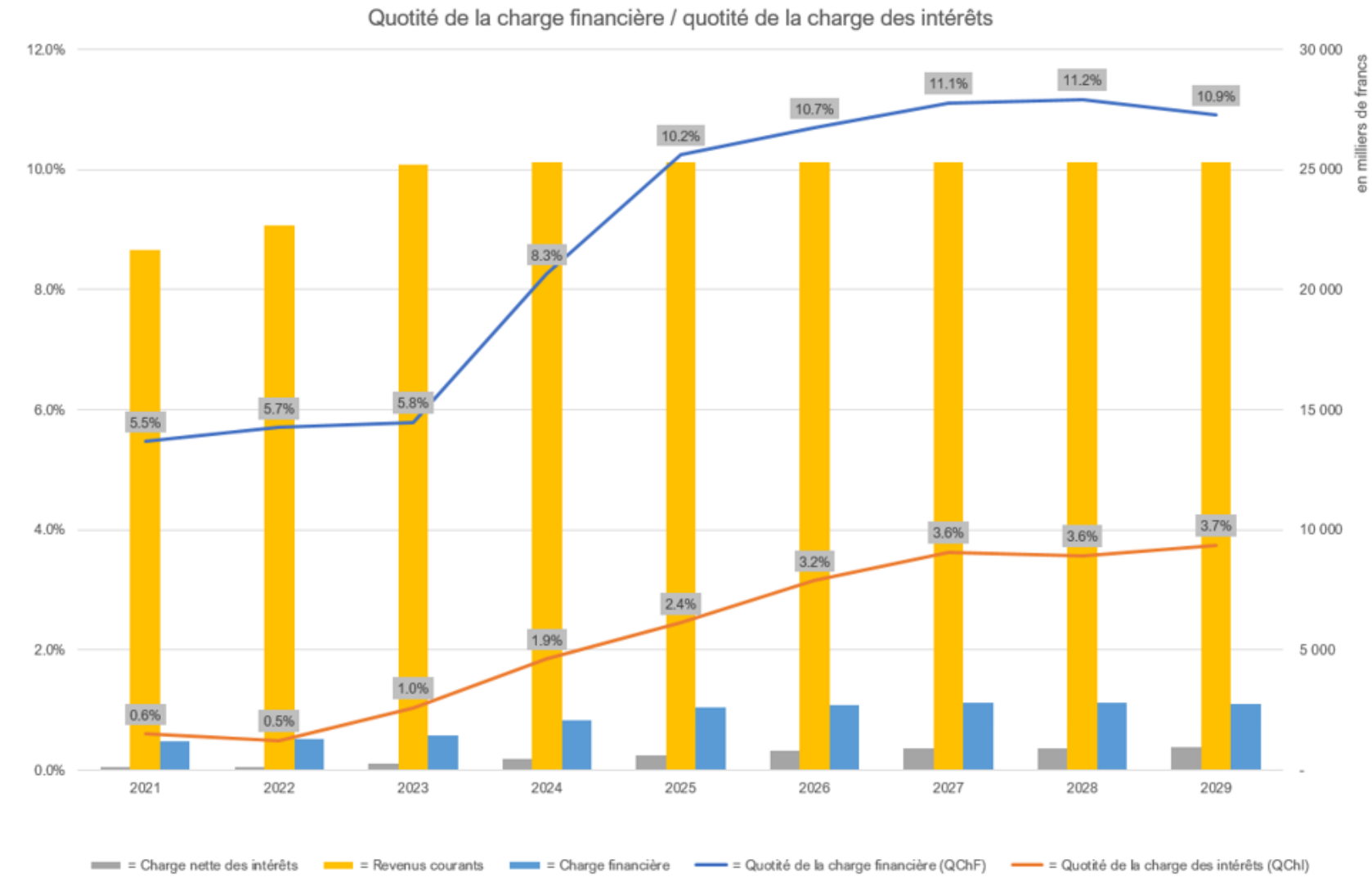
... et les charges financières augmentent

Investissements votés : CHF 29
mio

Charges financières
(amortissement + intérêts) :

- en 2023 : 5,8 %
- dès 2026 : 10,2 %

des charges



Quelques autres indicateurs ...

Croissance démographique de Belmont-Broye : **+ 31 %** en 10 ans

Comptes de fonctionnement (Résultats) :

2021 : bénéfice de CHF 293'000

2023 : bénéfice de CHF 107'000

2024 : déficit de CHF 376'000

Budgets (prévisionnels) de Résultats :

2025 : déficit de CHF 1'700'000

2026 : déficit de CHF 2'200'000

2030 : déficit de CHF 5'250'000

Rentrées fiscales des entreprises :

en 2018 : CHF 2'400'000

en 2024 : CHF 800'000

Conclusions du plan financier



Les indicateurs démontrent que :

- les charges de transfert augmentent
- la Commune n'est plus en moyen d'assurer l'autofinancement de ses investissements
- la Commune sera dans l'obligation d'emprunter pour réaliser ses investissements, voire financer une partie de son compte de résultats et, par conséquent, ses charges financières augmentent

5. Présentation de la stratégie budgétaire du Conseil communal

5. Présentation de la stratégie budgétaire du Conseil communal

Sur la base :

- du plan financier 2026 – 2030 de la Commune établi à l'été 2025
- de la **présentation**, faite aux représentants des Communes du district de la Broye par la Préfecture le 3 septembre 2025, d'une **analyse financière externe** portant sur les Associations régionales

le Conseil communal a défini une stratégie financière à l'horizon 202

Au niveau communal, le plan financier a montré que :

- le budget prévisionnel pour 2026 sera déficitaire à hauteur de CHF 2.2 mio si aucune mesure n'est prise
- les budgets des années suivantes seraient déficitaires et aggraveraient la situation financière de la Commune pour atteindre un déficit prévisionnel à hauteur de CHF 5 mio en 2030
- les résultats déficitaires, à partir de 2024, ne permettent plus de rembourser les emprunts car la marge nette d'autofinancement est insuffisante
- les nouveaux investissements sont financés dans leur totalité par des emprunts
- les emprunts bancaires et les charges financières y découlant sont en constante progression (la Commune amplifie son endettement)

De plus :

- les budgets présentés durant cette législature sont déficitaires malgré l'augmentation à deux reprises de 3 points d'impôts en 2020 et 2022
- les comptes de résultats 2024 sont déficitaires
- au vu des premières projections, les comptes de résultats 2025 devraient être déficitaires

Dès lors, le cumul de tous ces éléments indique la nécessité de réduire les investissements et les charges et d'accroître les produits.

Au niveau régional,

l'analyse du bureau M&BD Consulting, cabinet de conseils stratégiques, sur mandat de la Préfecture de la Broye a montré :

Evolution démographique

de la Broye (2025 – 2030) : **+ 6 %** et
2030

+ 36 % des plus de 80 ans en 2030

+ 49 % des plus de 90 ans en

Evolution des charges des Associations de district :

CHF 71 mio en 2024

CHF 100 mio en 2030

Investissements à réaliser à moyen terme :

Homes à Estavayer et Domdidier : **CHF 75**
mio

Rénovation pavillons CO Estavayer : **CHF 9**
mio

Participation de Belmont-Broye aux Associations :

CHF 5,3 mio en 2025

CHF 7.7 mio en 2030

Endettement total :

Lignes directrices de la stratégie financière du Conseil communal

Afin d'éviter de se retrouver à moyen terme avec des **déficits prévisionnels** à hauteur de **CHF 5 mio**, le Conseil communal a défini pour les 4 prochaines années, **les lignes directrices** suivantes :

1. le **plafonnement des investissements** nets, dont l'emprunt et les charges financières impactent le budget de résultats **à hauteur de CHF 1 mio**
2. le taux de couverture de ces investissements (degré d'**autofinancement**) à hauteur de **80%**
3. le **taux d'endettement** à hauteur de **90%**

Mesures financières appliquées

1. Réductions des charges communales
2. Augmentation de 7 points du taux d'imposition
3. Augmentation de la contribution immobilière de 1 ‰
4. Limitation des investissements

Effets des mesures jusqu'en 2029

Comparaison des indicateurs (degré d'autofinancement des investissements et taux d'endettement) entre le plan financier « sans mesures » et les projections financières des mesures édictées :

Scénario	Recettes courantes (CHF)	Marge d'autofinancement (CHF)	Investissements nets	Degré autofin (%)	Dette brut actuelle/estimée (CHF)	Dette nette actuelle/estimée (CHF)	Taux d'endettement	Commentaires
Base 2024	17 140 000	1 082 537	2 703 340	40.04%	35 078 000	10 711 000	62.49%	
Budget 2025	17 285 000	352 000	3 800 000	9.26%	38 878 000	14 511 000	83.95%	
Budget 2026 actu	17 584 000	33 000	2 650 000	1.25%	41 528 000	17 161 000	97.59%	sans hausse
Plan. 2027	17 899 000	-467 000	2 650 000	-17.62%	44 178 000	19 811 000	110.68%	
Plan. 2028	18 216 000	-1 649 000	2 650 000	-62.23%	46 828 000	22 461 000	123.30%	
Plan. 2029	18 233 000	-2 301 000	2 650 000	-86.83%	49 478 000	25 111 000	137.72%	
Plan. 2030	18 575 000	-3 046 000	1 000 000	-304.60%	50 478 000	26 111 000	140.57%	
Avec hausse								
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8	Colonne9
Budget 2026	19 774 000	2 223 000	2 650 000	83.89%	41 528 000	15 041 000	76.06%	1% CI + 7 pts
Plan. 2027	20 089 000	1 723 000	2 650 000	65.02%	44 178 000	16 101 000	80.15%	1% CI + 7 pts
Plan. 2028	20 406 000	541 000	2 650 000	20.42%	46 828 000	18 221 000	89.29%	1% CI + 7 pts
Plan. 2029	20 423 000	-111 000	2 650 000	-4.19%	49 478 000	20 871 000	102.19%	1% CI + 7 pts
Plan. 2030	20 765 000	-856 000	1 000 000	-85.60%	50 478 000	21 871 000	105.33%	1% CI + 7 pts

Effets des mesures jusqu'en 2029

Scénario	Recettes courantes (CHF)	Marge d'autofinancement (CHF)	Investissements nets	Degré autofin (%)	Dette brut actuelle/estimée (CHF)	Dette nette actuelle/estimée (CHF)	Taux d'endettement	Commentaires
Base 2024	17 140 000	1 082 537	2 703 340	40.04%	35 078 000	10 711 000	62.49%	
Budget 2025	17 285 000	352 000	3 800 000	9.26%	38 878 000	14 511 000	83.95%	
Budget 2026 actu	17 584 000	33 000	2 650 000	1.25%	41 528 000	17 161 000	97.59%	sans hausse
Plan. 2027	17 899 000	-467 000	2 650 000	-17.62%	44 178 000	19 811 000	110.68%	
Plan. 2028	18 216 000	-1 649 000	2 650 000	-62.23%	46 828 000	22 461 000	123.30%	
Plan. 2029	18 233 000	-2 301 000	2 650 000	-86.83%	49 478 000	25 111 000	137.72%	
Plan. 2030	18 575 000	-3 046 000	1 000 000	-304.60%	50 478 000	26 111 000	140.57%	
Avec hausse								
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8	Colonne9
Budget 2026	19 774 000	2 223 000	2 650 000	83.89%	41 528 000	15 041 000	76.06%	1% CI + 7 pts
Plan. 2027	20 089 000	1 723 000	2 650 000	65.02%	44 178 000	16 101 000	80.15%	1% CI + 7 pts
Plan. 2028	20 406 000	541 000	2 650 000	20.42%	46 828 000	18 221 000	89.29%	1% CI + 7 pts
Plan. 2029	20 423 000	-111 000	2 650 000	-4.19%	49 478 000	20 871 000	102.19%	1% CI + 7 pts
Plan. 2030	20 765 000	-856 000	1 000 000	-85.60%	50 478 000	21 871 000	105.33%	1% CI + 7 pts

Effets des mesures jusqu'en 2029

Scénario	Recettes courantes (CHF)	Marge d'autofinancement (CHF)	Investissements nets	Degré autofin (%)	Dette brut actuelle/estimée (CHF)	Dette nette actuelle/estimée (CHF)	Taux d'endettement	Commentaires
Base 2024	17 140 000	1 082 537	2 703 340	40.04%	35 078 000	10 711 000	62.49%	
Budget 2025	17 285 000	352 000	3 800 000	9.26%	38 878 000	14 511 000	83.95%	
Budget 2026 actu	17 584 000	33 000	2 650 000	1.25%	41 528 000	17 161 000	97.59%	sans hausse
Plan. 2027	17 899 000	-467 000	2 650 000	-17.62%	44 178 000	19 811 000	110.68%	
Plan. 2028	18 216 000	-1 649 000	2 650 000	-62.23%	46 828 000	22 461 000	123.30%	
Plan. 2029	18 233 000	-2 301 000	2 650 000	-86.83%	49 478 000	25 111 000	137.72%	
Plan. 2030	18 575 000	-3 046 000	1 000 000	-304.60%	50 478 000	26 111 000	140.57%	
Avec hausse								
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8	Colonne9
Budget 2026	19 774 000	2 223 000	2 650 000	83.89%	41 528 000	15 041 000	76.06%	1% CI + 7 pts
Plan. 2027	20 089 000	1 723 000	2 650 000	65.02%	44 178 000	16 101 000	80.15%	1% CI + 7 pts
Plan. 2028	20 406 000	541 000	2 650 000	20.42%	46 828 000	18 221 000	89.29%	1% CI + 7 pts
Plan. 2029	20 423 000	-111 000	2 650 000	-4.19%	49 478 000	20 871 000	102.19%	1% CI + 7 pts
Plan. 2030	20 765 000	-856 000	1 000 000	-85.60%	50 478 000	21 871 000	105.33%	1% CI + 7 pts

Effets des mesures jusqu'en 2029

Scénario	Recettes courantes (CHF)	Marge d'autofinancement (CHF)	Investissements nets	Degré autofin (%)	Dette brut actuelle/estimée (CHF)	Dette nette actuelle/estimée (CHF)	Taux d'endettement	Commentaires
Base 2024	17 140 000	1 082 537	2 703 340	40.04%	35 078 000	10 711 000	62.49%	
Budget 2025	17 285 000	352 000	3 800 000	9.26%	38 878 000	14 511 000	83.95%	
Budget 2026 actu	17 584 000	33 000	2 650 000	1.25%	41 528 000	17 161 000	97.59%	sans hausse
Plan. 2027	17 899 000	-467 000	2 650 000	-17.62%	44 178 000	19 811 000	110.68%	
Plan. 2028	18 216 000	-1 649 000	2 650 000	-62.23%	46 828 000	22 461 000	123.30%	
Plan. 2029	18 233 000	-2 301 000	2 650 000	-86.83%	49 478 000	25 111 000	137.72%	
Plan. 2030	18 575 000	-3 046 000	1 000 000	-304.60%	50 478 000	26 111 000	140.57%	
Avec hausse								
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8	Colonne9
Budget 2026	19 774 000	2 223 000	2 650 000	83.89%	41 528 000	15 041 000	76.06%	1% CI + 7 pts
Plan. 2027	20 089 000	1 723 000	2 650 000	65.02%	44 178 000	16 101 000	80.15%	1% CI + 7 pts
Plan. 2028	20 406 000	541 000	2 650 000	20.42%	46 828 000	18 221 000	89.29%	1% CI + 7 pts
Plan. 2029	20 423 000	-111 000	2 650 000	-4.19%	49 478 000	20 871 000	102.19%	1% CI + 7 pts
Plan. 2030	20 765 000	-856 000	1 000 000	-85.60%	50 478 000	21 871 000	105.33%	1% CI + 7 pts

Effets des mesures jusqu'en 2029

La combinaison de TOUTES les mesures permettra de stabiliser les finances communales

Les conséquences directes et immédiates sur le budget 2026 (et les suivants) sont :

1. Une diminution des charges de **CHF 260'000** pour la mesure « réduction de charges » ;
2. Une augmentation de produits de **CHF 1,2 mio** pour la mesure « Augmentation de 7 points du taux d'imposition » ;
3. Une augmentation de produits de **CHF 1 mio** pour la mesure « Augmentation de la contribution immobilière de 1‰ »
4. Une limitation des investissements à hauteur de CHF 1 mio.

La combinaison des 4 mesures conduit à un équilibre financier qui permet au Conseil communal de proposer une diminution du prix de l'eau de CHF 2,5 /m³ à **CHF 2 /m³**

Le bénéfice prévisionnel du budget 2026 de CHF 434'380 permettra ainsi de financer une partie des

6. Modification du taux d'imposition communal

Afin de continuer à investir raisonnablement tout en autofinançant en majorité les investissements et en évitant le surendettement, **il est nécessaire d'augmenter les rentrées fiscales** étant donné que les réductions de charges communales ne permettent pas de **combler les importants déficits prévisionnels** (CHF 2,2 mio en 2026, CHF 4 mio en 2028 et CHF 5,2 mio en 2030).

La charge fiscale totale pour le contribuable belmontois **reste**, malgré l'augmentation du taux

Années	2007				2016 (fusion)	2020	2022	2026
Communes	Domdidier	Dompierre	Léchelles	Russy	Belmont-B.	Belmont-B.	Belmont-B.	Belmont-B.
Taux d'impôts	78.8	90.0	80.0	83.4	72	75	78	85
Taux canton FR	108.9	108.9	108.9	108.9	100	98	96	96
Total	187.7	198.9	188.9	192.3	172	173	174	181

Tableau 1 : charge fiscale totale pour un habitant avant et après la fusion de 2016.

6. Modification du taux d'imposition communal

Tout comme pour la mesure de réductions de charges communales, une symétrie au niveau des rentrées fiscales a été voulue par le Conseil communal :

- **L'augmentation du taux d'imposition de 7 pts** touche tous les contribuables belmontois qu'ils soient physiques ou morales (entreprises, sociétés) et **rapportera CHF 1,2 mio**
- L'augmentation de la contribution immobilière de 1 ‰ touche les entreprises principalement ainsi que les propriétaires, dont certains habitent à l'extérieur de notre Commune, et rapportera CHF 1 mio

Afin d'équilibrer et stabiliser les finances communales, il est primordial que ces deux mesures soient acceptées par le législatif.

6. Modification du taux d'imposition communal

La Loi sur les Finances Communales (LFCo) rappelle à l'art. 20 :

Art. 20 Equilibre financier

1 Le budget du compte de résultats doit être équilibré.

2 Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.

3 Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber

La Commission financière a comme mission de veiller à l'équilibre financier de la Commune. Ses propositions d'amendements sur des questions financières, et non sur des questions d'opportunités (choix politique ou stratégique), doivent permettre de garantir la capacité et l'équilibre financier sur les objets à l'ordre du jour.

La(les) proposition(s) de la Commission financière sur le taux d'imposition et de la contribution immobilière ne garanti(ssen)t pas l'équilibre financier. Il s'agit, de plus, de questions d'opportunité.

6. Modification du taux d'imposition communal

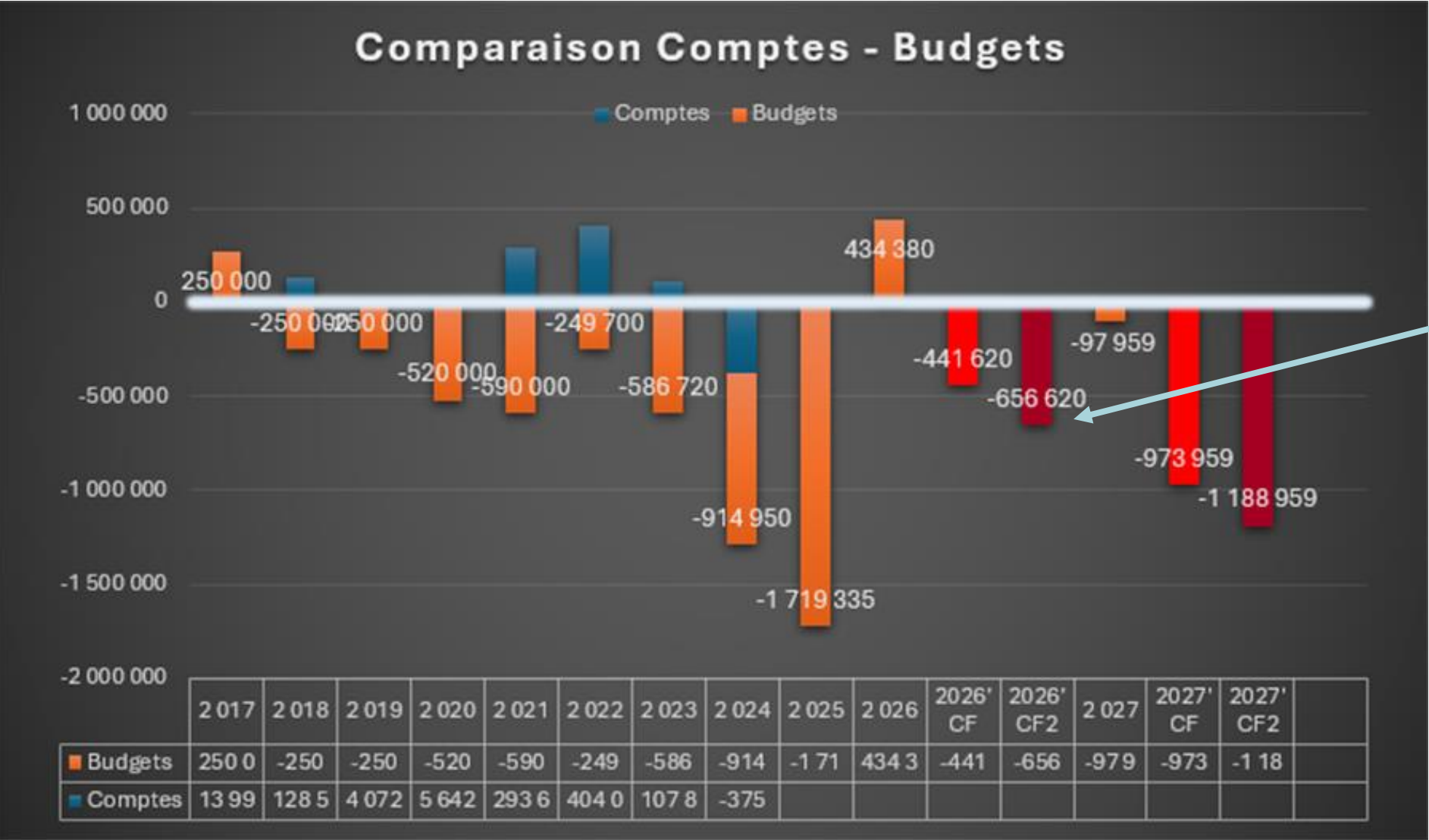
Les propositions de la Commission financière doivent être comparées à mesures égales :

- Les éventuelles propositions de réductions de charges supplémentaires doivent aussi être répercutées sur le budget proposé par le Conseil communal ou, a contrario, ne pas être comptabilisées dans la **variante de la Commission financière** : il résulterait, dans ce deuxième cas, d'une **perte prévisionnelle de CHF 656'620**, loin de l'équilibre financier
- Le **manque de liquidités** ne sera pas résolu avec un nouveau déficit et pour faire face à ce manque de liquidités, le Conseil communal devra réévaluer la baisse du prix de l'eau (qui le priverait de CHF 207'000)

Dès lors, la différence entre le budget du CC et de la CF se monte à CHF 1,1 mio !

6. Modification du taux d'imposition communal

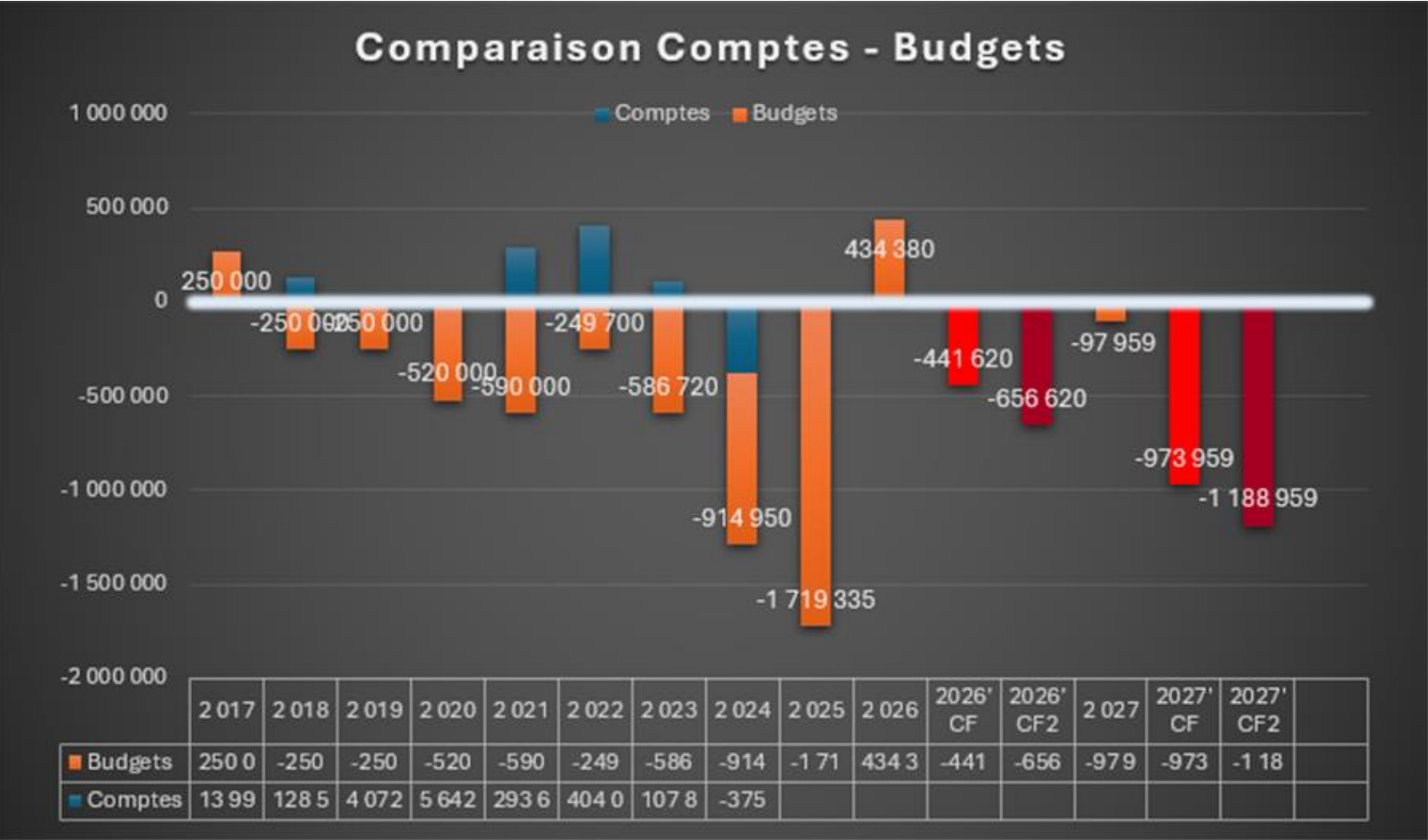
Comparaison du Résultats selon budget CC et proposition CF



Afin de comparer les propositions de budgets à charges égales, il convient de ne pas tenir compte des économies supplémentaires de CHF 215'000 proposés par la CF !

6. Modification du taux d'imposition communal

Comparaison du Résultats selon budget CC et proposition CF



2 2
0 0
2 2
6 7

La différence est de

CHF 1,1 mio

L'équilibre financier n'est pas atteint avec la version CF. De plus, le problème du manque de liquidités n'est pas résolu !

6. Modification du taux d'imposition communal

Les propositions de la Commission financière ne vont pas dans le sens de l'équilibre financier :

- la Commission financière a failli dans sa mission puisque de ses propositions ressort une perte prévisionnelle de CHF 656'620, loin de l'équilibre financier
- Le taux d'autofinancement ne serait que de 49 % pour sa proposition de budget 2026, bien loin du taux de 80 %. Un taux inférieur, entre 50 et 80 %, est signe d'augmentation problématique de la dette. Au-dessous de 50 %, il est insuffisant

Dès lors, le Conseil communal de la prochaine législature devrait revenir vers le Conseil général rapidement avec de nouvelles hausses dès 2027

7. Modification du taux de la contribution immobilière

La seconde mesure proposée par le Conseil communal qui permet des rentrées fiscales supplémentaires est l'augmentation du taux de la contribution immobilière.

- **L'augmentation de la contribution immobilière de 1 %** touche les entreprises principalement ainsi que les propriétaires, dont certains habitent à l'extérieur de notre Commune. Le passage du taux de 1,5 % à 2,5 % rapportera un peu plus de CHF 1 mio

Afin d'équilibrer et stabiliser les finances communales, il est primordial que **cette mesure** soit associée à la précédente et **acceptée** par le législatif

8. Budgets 2026

La stratégie financière du Conseil communal impacte le budget 2026 et suivants. Outre l'augmentation du taux d'imposition et de la contribution immobilière, le budget 2026 inclut les mesures de réduction de charges touchant tous les dicastères :

Economies budgétées	Montants
Formation	CHF 96'275
Culture et loisirs	CHF 60'850
Santé et social	CHF 36'920
Personnel communal	CHF 36'350
Bâtiments	CHF 16'000
Conseil communal	CHF 6'600
Administration	CHF 4'370
Entretien des routes	CHF 3'000
Conseil général	CHF 900
Total	CHF 261'265

8. Budgets 2026

Budget 2026 de Résultats :

Excédents de produits

Compte de résultats Récapitulatif

0 ADMINISTRATION GENERALE

	Budget 2026	< Ecart >		Comptes 2024	Budget 2025
		Fr.	%		
Charges	2 432 040	46 064	1.9%	2 385 976	2 486 370
Revenus	63 500	-15 833	-20.0%	79 333	76 150
Solde	-2 368 540	-61 897		-2 306 643	-2 410 220

1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE

Charges	444 900	-274 595	-38.2%	719 495	471 620
Revenus	196 600	-301 298	-60.5%	497 898	233 600
Solde	-248 300	-26 703		-221 597	-238 020

2 FORMATION

Charges	8 946 630	382 828	4.5%	8 563 802	9 026 545
Revenus	264 100	64 942	32.6%	199 158	247 000
Solde	-8 682 530	-317 886		-8 364 644	-8 779 545

3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Charges	462 500	52 131	12.7%	410 369	457 070
Revenus	57 090	8 474	17.4%	48 616	54 950
Solde	-405 410	-43 657		-361 753	-402 120

4 SANTE

Charges	2 957 570	223 949	8.2%	2 733 621	2 915 170
Revenus	15 000	-1 914	-11.3%	16 914	15 000
Solde	-2 942 570	-225 863		-2 716 707	-2 900 170

5 PREVOYANCE SOCIALE

Charges	4 993 680	727 600	17.1%	4 266 080	4 466 435
Revenus	627 000	47 196	8.1%	579 804	618 000
Solde	-4 366 680	-680 404		-3 686 276	-3 848 435

6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Charges	1 513 090	223 524	17.3%	1 289 566	1 308 340
Revenus	28 000	-30 200	-51.9%	58 200	28 000
Solde	-1 485 090	-253 724		-1 231 366	-1 280 340

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU

Charges	4 592 102	170 789	3.9%	4 421 313	4 498 905
Revenus	4 260 402	-97 529	-2.2%	4 357 931	4 221 620
Solde	-331 700	-268 318		-63 382	-277 285

8 ECONOMIE PUBLIQUE

Charges	382 300	10 546	2.8%	371 754	378 800
Revenus	170 000	-11 059	-6.1%	181 059	170 000
Solde	-212 300	-21 605		-190 695	-208 800

9 FINANCES ET IMPÔTS

Compte de résultat

Charges	1 072 900	120 517	12.7%	952 383	1 097 900
Revenus	22 550 400	2 830 840	14.4%	19 719 560	19 723 500
Solde	21 477 500	2 710 323		18 767 177	18 625 600

TOTAUX

Charges	27 797 712	1 683 353	6.4%	26 114 359	27 107 155
Revenus	28 232 092	2 493 619	9.7%	25 738 473	25 387 820
Résultat	434 380	310 266		-375 886	-1 719 335

8. Budgets 2026

Chapitre 0 : Administration

0110.3000.99 Autres charges du CG :

- Réduction du nombre de verrées d'après-conseil général à une seule : - **CHF 900**
- Proposition du bureau du Conseil général pour l'acquisition d'un système de décompte électronique des voix pour **CHF 5'000**

0120.3099.00 Autres charges du CC :

- Réduction de diverses charges du Conseil communal : - **CHF 2'600**

0220.3099.00 Autres charges du Personnel :

- Réduction de diverses prestation au Personnel communal : - **CHF 7'800**

0220.3636.00 Contributions bénévoles et dons : - **CHF 5'000**

- Réduction de charges : les dons à diverses sociétés, selon les demandes reçues par la Commune, sont supprimés

8. Budgets 2026

Chapitre 2 : Formation

2300.3637.00 Participation aux abonnements

- Suppression de la prestation : la participation aux abonnements de transports publics pour les apprentis et étudiants tombera dès 2026-27. Un montant de CHF 20'000 est prévu pour rembourser le solde des abonnements de 2025-26. Pour le budget 2026, la réduction se monte à - CHF 80'000

8. Budgets 2026

Chapitre 2 : Formation

2300.3637.00 Participation aux abonnements

- Suppression de la prestation : la participation aux abonnements de transports publics pour les apprentis et étudiants tombera dès 2026-27. Un montant de CHF 20'000 est prévu pour rembourser le solde des abonnements de 2025-26. Pour le budget 2026, la réduction se monte à - CHF 80'000

Chapitre 3 : Culture, sports et loisirs

3210.4250.00 : Abo. Adultes, étudiants AVS

- Augmentation du prix de l'abonnement pour la bibliothèque de CHF 25 à CHF 35 /an pour les adultes

3220.3636.00 : Subv. aux sociétés à but culturel et 3410.3636.00 : Subv. aux stés sportives

- Réduction de CHF 500 à CHF 250 de la subvention annuelle aux sociétés culturelles et sportives : - CHF 20'200

8. Budgets 2026

Chapitre 5 : Prévoyance sociale

5220.3636.00 Prestations complémentaires AI et 5320.3631.00 Prestations complémentaires AVS

- La mesure PAFE décidée par le Conseil d'Etat reporte de nouvelles charges sur la commune pour **CHF 513'770**

5350.3637.00 Soutien aux seniors

- Mise en place d'une conciergerie sociale en partenariat avec Pro Senectute (projet-pilote) : **CHF 20'000**
- Réduction de prestations en contrepartie, soit la fête des nonagénaires et de la subvention aux dîners des aîné.es qui seront soutenus en alternance, une année sur deux, avec la balade gourmande des seniors : - **CHF 23'000**

5350.3637.01 Seniors +

- Réduction de diverses prestations du concept Seniors + : - **CHF 8'200**

8. Budgets 2026

Chapitre 6 : Trafic et communication

6220.3611.00 Participation au trafic régional

- La mesure PAFE décidée par le Conseil d'Etat reporte un montant supplémentaire de **CHF 132'000**

8. Budgets 2026

Chapitre 6 : Trafic et communication

6220.3611.00 Participation au trafic régional

- La mesure PAFE décidée par le Conseil d'Etat reporte un montant supplémentaire de CHF 132'000

Chapitre 7 : Protection de l'env. et aménagement du territoire

7301.4240.00 Taxes d'utilisation – ordures ménagères

- Augmentation du prix au kg qui passe à CHF 0,46 / kg afin de couvrir à 100 % les charges et afin de respecter le règlement communal ainsi que le principe du consommateur/pollueur-payeur

8. Budgets 2026

Chapitre 8 : Economie publique

8506.3636.01 Jubilé de la fusion

- Une commission sera mise sur pied afin de proposer des manifestations et projets dans le cadre des 10 ans de notre commune. Un montant de **CHF 30'000** sera mis à disposition pour la réalisation de ces projets.

8. Budgets 2026

Chapitre 8 : Economie publique

8506.3636.01 Jubilé de la fusion

- Une commission sera mise sur pied afin de proposer des manifestations et projets dans le cadre des 10 ans de notre commune. Un montant de **CHF 30'000** sera mis à disposition pour la réalisation de ces projets.

Chapitre 9 : Finances et impôts

- Recettes fiscales en fonction des décisions prises aux points 6 et 7 de l'ordre du jour

8. Budgets 2026



Budget 2026 des Investissements :

Conformément à sa stratégie financière, le Conseil communal a limité ses propositions d'investissements à CHF 1 mio.

8. Budgets 2026



Nouveaux Investissements à voter :

MESSAG E NO.	Compte	Libellé	Montants
8.2.1	7201.503 2.20	Création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier	880'000
8.2.2	3420.50 30.02	Réfection de la place de loisirs et de l'escalier à l'école à Léchelles	50'000
8.2.3	2120.50 60.02	Renouvellement du matériel informatique des écoles	50'000
8.2.4	2170.50 40.07	Travaux de mises en conformité en matière de protection incendie – Ecoles / Salle polyvalente à Dompierre / Salle des sports à Domdidier avec abri PC	95'000
			1'075'00



**BELMONT
– BROYE**

BUDGETS 2026

COMPTES DE RÉSULTATS ET DES INVESTISSEMENTS

Compte de résultats Récapitulatif

	Budget		< Ecart >		Comptes	Budget
	2026	Fr.	%		2024	2025
0 ADMINISTRATION GENERALE						
Charges	2 432 040	46 064	1.9%		2 385 976	2 486 370
Revenus	63 500	-15 833	-20.0%		79 333	76 150
Solde	-2 368 540	-61 897			-2 306 643	-2 410 220
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE						
Charges	444 900	-274 595	-38.2%		719 495	471 620
Revenus	196 600	-301 298	-60.5%		497 898	233 600
Solde	-248 300	-26 703			-221 597	-238 020
2 FORMATION						
Charges	8 946 630	382 828	4.5%		8 563 802	9 026 545
Revenus	264 100	64 942	32.6%		199 158	247 000
Solde	-8 682 530	-317 886			-8 364 644	-8 779 545
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
Charges	462 500	52 131	12.7%		410 369	457 070
Revenus	57 090	8 474	17.4%		48 616	54 950
Solde	-405 410	-43 657			-361 753	-402 120
4 SANTE						
Charges	2 957 570	223 949	8.2%		2 733 621	2 915 170
Revenus	15 000	-1 914	-11.3%		16 914	15 000
Solde	-2 942 570	-225 863			-2 716 707	-2 900 170
5 PREVOYANCE SOCIALE						
Charges	4 993 680	727 600	17.1%		4 266 080	4 466 435
Revenus	627 000	47 196	8.1%		579 804	618 000
Solde	-4 366 680	-680 404			-3 686 276	-3 848 435
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS						
Charges	1 513 090	223 524	17.3%		1 289 566	1 308 340
Revenus	28 000	-30 200	-51.9%		58 200	28 000
Solde	-1 485 090	-253 724			-1 231 366	-1 280 340
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU						
Charges	4 592 102	170 789	3.9%		4 421 313	4 498 905
Revenus	4 260 402	-97 529	-2.2%		4 357 931	4 221 620
Solde	-331 700	-268 318			-63 382	-277 285
8 ECONOMIE PUBLIQUE						
Charges	382 300	10 546	2.8%		371 754	378 800
Revenus	170 000	-11 059	-6.1%		181 059	170 000
Solde	-212 300	-21 605			-190 695	-208 800
9 FINANCES ET IMPÔTS						
Compte de résultat						
Charges	1 072 900	120 517	12.7%		952 383	1 097 900
Revenus	22 550 400	2 830 840	14.4%		19 719 560	19 723 500
Solde	21 477 500	2 710 323			18 767 177	18 625 600
TOTAUX						
Charges	27 797 712	1 683 353	6.4%		26 114 359	27 107 155
Revenus	28 232 092	2 493 619	9.7%		25 738 473	25 387 820
Résultat	434 380	810 266			-375 886	-1 719 335

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	2,432,040.00	63,500.00	2,486,370.00	76,150.00	2,385,976.13	79,333.05
			2,368,540.00		2,410,220.00		2,306,643.08
01	Législatif et exécutif	422,440.00		418,320.00		389,869.12	
011	Législatif	94,100.00		63,870.00		47,626.07	
0110.3000.00	Jetons de présence membres commissions (financière)	5,000.00		5,500.00		4,750.00	
0110.3000.01	Conseil général	20,000.00		20,000.00		13,810.00	
0110.3000.02	Commission des naturalisations	1,000.00		1,960.00		840.00	
0110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs					136.65	
0110.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	30.00		30.00		39.55	
0110.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	80.00		110.00		79.70	
0110.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF					53.95	
0110.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	190.00		370.00		190.15	
0110.3099.00	Autres charges du C.G.+commissions (Repas-excursions-cadeaux)	7,300.00		1,700.00		928.40	
0110.3101.00	Votations - élections (matériel-port-divers)	48,500.00		22,200.00		16,773.02	
0110.3102.00	Imprimés et publications	3,000.00		3,000.00		1,106.40	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	9,000.00		9,000.00		8,918.25	
012	Exécutif	328,340.00		354,450.00		342,243.05	
0120.3000.00	Salaires et séances du Conseil communal	134,500.00		142,500.00		134,415.80	
0120.3000.01	Vacations du Conseil communal	123,000.00		135,100.00		136,090.30	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	17,850.00		18,360.00		17,582.75	
0120.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	21,380.00		21,580.00		20,941.20	
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2,690.00		2,890.00		2,880.50	
0120.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	770.00		1,120.00		1,117.25	
0120.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	7,370.00		7,580.00		6,846.85	
0120.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	980.00		1,420.00		1,431.95	
0120.3099.00	Autres charges C.C. (Repas-excursions-form.-cadeaux)	8,800.00		11,400.00		11,864.15	
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	4,000.00		4,000.00		3,464.75	
0120.3199.00	Autres charges d'exploitation (personnes externes+div.)	7,000.00		8,500.00		5,607.55	
02	Services généraux	2,009,600.00	63,500.00	2,068,050.00	76,150.00	1,996,107.01	79,333.05
021	Administration des finances et contributions	45,500.00		42,500.00		48,642.31	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	12,000.00		14,500.00		9,308.11	

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
0210.3130.01	Frais de rappels et de poursuites	33,500.00		28,000.00		39,334.20	
022	Services généraux, autres	1,730,980.00	30,600.00	1,776,120.00	31,600.00	1,662,614.85	33,096.13
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif	1,161,530.00		1,195,000.00		1,113,658.05	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	75,720.00		76,450.00		73,380.15	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	74,940.00		78,820.00		76,068.00	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	11,550.00		12,140.00		11,514.75	
0220.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	3,290.00		4,690.00		3,677.30	
0220.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	31,270.00		31,580.00		28,412.40	
0220.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	4,190.00		6,990.00		6,585.95	
0220.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)	7,700.00		23,200.00		19,666.80	
0220.3100.00	Matériel du bureau	33,100.00		32,850.00		32,603.53	
0220.3101.00	Achat de marchandises diverses	700.00		1,000.00		547.85	
0220.3101.01	Achat carburant	400.00		400.00			
0220.3102.00	Imprimés et publications, site internet, abonn. + BI	17,830.00		21,700.00		31,899.70	
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	3,000.00		3,000.00		6,788.90	
0220.3113.00	Acquisition matériel informatique	12,300.00		7,100.00		9,407.09	
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	6,900.00		4,200.00		6,259.55	
0220.3130.00	Emoluments, prestations diverses et frais d'archivages	9,500.00		15,300.00		9,353.58	
0220.3130.01	Cartes d'identités	5,400.00		5,600.00		4,965.30	
0220.3130.02	Frais de ports	33,000.00		30,000.00		35,008.31	
0220.3130.03	Frais de téléphones et télécommunications	7,800.00		7,500.00		8,067.05	
0220.3130.04	Cotisations aux associations	22,060.00		22,700.00		18,360.00	
0220.3130.05	Prestation de services de tiers - DIGI-FR	25,000.00		18,500.00		5,844.00	
0220.3133.00	Charges pour l'informatique (hébergement...)	82,600.00		56,000.00		51,505.29	
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses, RC, véh., divers	22,000.00		21,500.00		25,611.05	
0220.3137.00	Redevances radio-TV et droits auteurs, impôts, OCN	2,100.00		2,100.00		1,600.25	
0220.3151.00	Entretien meubles, appareils, machines, véh., divers	2,400.00		3,000.00		2,601.35	
0220.3153.00	Entretien de matériel et programmes informatiques	45,000.00		60,000.00		44,853.53	
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique, divers	28,700.00		28,300.00		27,589.55	
0220.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1,000.00		1,000.00		1,287.65	
0220.3636.00	Contributions bénévoles et dons			5,500.00		5,497.92	
0220.4210.00	Emoluments administratifs		26,000.00		27,000.00		24,072.18
0220.4260.00	Remboursements et participations de tiers		4,600.00		4,600.00		9,023.95
029	Immeubles administratifs	233,120.00	32,900.00	249,430.00	44,550.00	284,849.85	46,236.92

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0290.3010.00	Traitement du personnel	64,000.00		64,000.00		64,000.00	
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	4,240.00		4,240.00		4,231.70	
0290.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	3,540.00		3,540.00		2,497.05	
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,470.00		1,730.00		1,667.25	
0290.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	190.00		260.00		256.65	
0290.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF	1,750.00		1,750.00		1,638.40	
0290.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas de maladie	230.00		300.00		291.85	
0290.3111.00	Acquisition/entr. machines, appareils, outils					2,292.40	
0290.3120.00	Eau, énergie, combustible	34,300.00		30,350.00		33,852.60	
0290.3134.00	Assurances diverses immeubles, ECAB, patentes	21,500.00		21,500.00		40,818.95	
0290.3144.00	Entretien des bâtiments et des immeubles	21,900.00		31,760.00		23,603.50	
0290.3144.01	Etudes et améliorations énergétiques			10,000.00		28,499.50	
0290.3160.00	Locations					1,200.00	
0290.3300.40	Amortissements des immobilisations corporelles (Imm.)	80,000.00		80,000.00		80,000.00	
0290.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances				8,850.00		3,960.52
0290.4472.00	Revenus locatifs divers		32,900.00		35,700.00		42,276.40

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	444,900.00	196,600.00	471,620.00	233,600.00	719,495.39	497,898.00
			248,300.00		238,020.00		221,597.39
14	Questions juridiques	9,000.00		11,000.00		8,063.65	
140	Questions juridiques	9,000.00		11,000.00		8,063.65	
1400.3132.00	Honoraires avocat, conseil, divers	9,000.00		11,000.00		8,063.65	
15	Service du feu	396,000.00	193,000.00	407,000.00	230,000.00	350,398.81	192,963.00
150	Service du feu	396,000.00	193,000.00	407,000.00	230,000.00	350,398.81	192,963.00
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts cantonaux	1,000.00		1,000.00			
1500.3612.00	Participation Frais d'intervention / divers	3,000.00		3,000.00		2,346.00	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		193,000.00		230,000.00		191,817.00
1500.4260.00	Remboursements et participations de tiers						1,146.00
1506	Service du feu, organisation régionale	392,000.00		403,000.00		348,052.81	
1506.3612.11	Participation à l'ADIS (Broye)	392,000.00		403,000.00		348,052.81	
16	Défense	39,900.00	3,600.00	53,620.00	3,600.00	361,032.93	304,935.00
161	Défense militaire	4,800.00	600.00	4,800.00	600.00	4,487.65	600.00
1610.3151.00	Entr.+rénov.install. tir/participation/aménag.ciblerie	600.00		600.00		304.00	
1610.3300.90	Amortissements des immobilisations corporelles	4,200.00		4,200.00		4,183.65	
1610.4260.00	Remboursements de tiers		600.00		600.00		600.00
162	Défense civile	35,100.00	3,000.00	48,820.00	3,000.00	356,545.28	304,335.00
1620.3120.00	Frais électricité, eau, chauffage, combustible	19,500.00		25,500.00		34,008.45	
1620.3151.00	Entretien des machines, appareils et divers	2,000.00		7,700.00		9,998.58	
1620.3631.00	Participation aux coûts de fonctionnement PCI cantonaux	13,600.00		15,620.00		11,203.25	
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)					301,335.00	
1620.4510.00	Prélèvement à la réserve						301,335.00
1620.4630.00	Subventions fédérales		3,000.00		3,000.00		3,000.00

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
2	FORMATION	8,946,630.00	264,100.00	9,026,545.00	247,000.00	8,563,802.17	199,157.68
			8,682,530.00		8,779,545.00		8,364,644.49
21	Scolarité obligatoire	7,831,630.00	263,400.00	7,909,195.00	246,300.00	7,495,180.29	197,755.50
211	Ecole primaire I (école enfantine)	476,830.00		476,800.00		471,196.10	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	476,830.00		476,800.00		471,196.10	
212	Ecole primaire II	2,671,600.00	7,000.00	2,630,515.00	7,000.00	2,529,041.34	10,210.00
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	38,000.00		40,500.00		44,723.87	
2120.3100.01	Photocopies (y.c. achat papier + agrafes)	60,000.00		54,000.00		58,183.32	
2120.3111.00	Machines, matériel, appareils, outils (achat et entr.)	600.00		500.00		7,566.23	
2120.3171.00	Activités (Excursions, camps, divers)	165,300.00		179,075.00		138,254.97	
2120.3300.60	Amortissements matériel, informatique, divers	41,500.00		41,500.00		41,471.05	
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	2,056,200.00		2,006,040.00		1,957,747.10	
2120.3612.00	Frais de logopédie, psychologie, psychomotricité (CEP)	310,000.00		308,900.00		281,094.80	
2120.4260.01	Remboursements de tiers et d'assurances						4,380.00
2120.4631.00	Subvention cantonale pour frais scolaires		7,000.00		7,000.00		5,830.00
213	Ecole du cycle d'orientation	2,235,000.00		2,273,000.00		2,266,473.00	
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	2,235,000.00		2,273,000.00		2,266,473.00	
214	Ecoles de musique	109,000.00		110,600.00		117,675.65	
2140.3611.00	Participation aux dépenses du conservatoire	109,000.00		110,600.00		117,675.65	
217	Bâtiments scolaires et halles	1,925,570.00	252,400.00	1,935,610.00	235,300.00	1,551,146.90	183,291.50
2170.3010.00	Salaires du personnel de conciergerie	487,970.00		490,300.00		467,532.40	
2170.3010.09	Remboursement salaires par assurances					-3,717.00	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	31,570.00		31,780.00		29,979.55	
2170.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	34,540.00		29,880.00		27,221.25	
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	11,200.00		13,240.00		12,082.65	
2170.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	1,390.00		1,970.00		1,859.65	
2170.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	13,050.00		13,120.00		11,607.90	
2170.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	1,800.00		2,820.00		2,618.85	
2170.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)	4,000.00		5,300.00		2,708.90	
2170.3101.00	Produits nett.+march./mat. conciergerie (écoles et halles)	22,000.00		22,000.00		22,574.38	

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
2170.3101.01	Achat carburant	1,000.00		1,000.00			
2170.3105.03	Achat boissons + divers pour buvettes / halles	6,750.00		13,500.00		14,626.10	
2170.3110.00	Achat-entr. meubles, mobilier et appareils de bureau	500.00		3,000.00		248.81	
2170.3111.00	Achat-ent. matériel-mach.-mob. (halles+écoles)	16,700.00		17,000.00		24,928.52	
2170.3111.01	Achat-ent. machines-mobilier (réfectoire/cuisine halle)	4,000.00		5,000.00		2,107.13	
2170.3112.00	Vêtements de travail, chaussures, divers	1,400.00		2,100.00		2,005.30	
2170.3120.00	Frais d'électricité et eau : écoles et halles	75,300.00		75,300.00		62,251.50	
2170.3120.01	Frais de chauffage écoles	53,200.00		59,200.00		50,804.75	
2170.3120.02	Frais de chauffage halles	81,800.00		82,800.00		81,637.15	
2170.3130.00	Frais de téléphones	3,100.00		5,000.00		4,871.00	
2170.3130.05	Prestations de tiers, temporaires					11,125.41	
2170.3134.00	Assurances div. immeubles, ECAB, véhicules, patente	22,000.00		19,500.00		329.80	
2170.3137.00	Impôt et taxes	1,000.00		1,000.00			
2170.3144.00	Entret. et rénov. bâtiments scolaires	16,000.00		29,200.00		50,428.45	
2170.3144.01	Entretien et rénov. bâtiments des halles de sports	39,600.00		37,700.00		59,022.45	
2170.3151.00	Entretien véhicules	2,000.00		3,000.00			
2170.3170.00	Frais de déplacements et autres frais					800.00	
2170.3300.00	Amortissements des immobilisations corporelles	121,000.00		121,000.00			
2170.3300.40	Amortissements des immobilisations corporelles (Imm.)	872,700.00		849,900.00		611,492.00	
2170.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		10,000.00		10,000.00		7,117.50
2170.4260.03	Ventes boissons buvettes		7,500.00		15,000.00		15,488.50
2170.4470.00	Loyer des locaux AES		29,400.00		17,400.00		17,400.00
2170.4470.01	Particip. Cycle Orientation frais d'exploit.		72,000.00		72,000.00		72,000.00
2170.4472.00	Locations des halles de sports, buvettes, divers		66,000.00		60,000.00		70,963.75
2170.4660.10	Amort. planifiés subventions cantonales		17,500.00		14,900.00		321.75
2170.4660.20	Amort. planifiés subventions coll.publiques locales		50,000.00		46,000.00		
218	Accueil de jour (AES)	68,200.00		133,000.00		176,287.57	
2180.3636.00	Participation AES "Les Papillons" couverture déficit	8,200.00		133,000.00		176,287.57	
2180.3637.00	Participation AES "Les Papillons" subventions aux parents	60,000.00					
219	Scolarité obligatoire	345,430.00	4,000.00	349,670.00	4,000.00	383,359.73	4,254.00
2190.3000.00	Jetons et frais du conseil des parents	6,700.00		6,100.00		6,650.00	
2190.3010.00	Traitement secrétariat écoles, surveillance cours/bus	109,180.00		109,540.00		108,265.65	
2190.3010.01	Traitement devoirs surveillés, divers	5,000.00		8,100.00		4,992.50	
2190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	6,960.00		6,960.00		6,854.65	

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
2190.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	10,390.00		10,660.00		9,589.80	
2190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,070.00		1,120.00		1,085.75	
2190.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	350.00		490.00		468.65	
2190.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	2,880.00		2,880.00		2,654.75	
2190.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas maladie	500.00		920.00		847.65	
2190.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)			500.00		185.00	
2190.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	200.00		200.00		118.65	
2190.4260.01	Participations parents aux devoirs surveillés		4,000.00		4,000.00		4,254.00
2195	Transports scolaires	202,200.00		202,200.00		241,646.68	
2195.3130.00	Transports scolaires	202,200.00		202,200.00		241,646.68	
22	Ecoles spécialisées	1,015,500.00		939,000.00		894,469.65	
220	Ecoles spécialisées	1,015,500.00		939,000.00		894,469.65	
2200.3611.00	Mesures pédago-thérapeutiques par prestataires privés	45,500.00		45,100.00		42,924.50	
2200.3631.00	Aide aux institutions et écoles spécialisées	970,000.00		893,900.00		851,545.15	
23	Formation professionnelle initiale	97,800.00		176,650.00		172,750.05	
230	Formation professionnelle initiale	97,800.00		176,650.00		172,750.05	
2300.3611.00	Office cantonal de la formation professionnelle	77,800.00		76,650.00		77,399.45	
2300.3637.00	Participation sur abonnements et divers	20,000.00		100,000.00		95,350.60	
29	Formation, autres	1,700.00	700.00	1,700.00	700.00	1,402.18	1,402.18
291	Administration	1,700.00	700.00	1,700.00	700.00	1,402.18	1,402.18
2910.3109.00	Charges de la Fondation Corminboeuf	1,000.00		1,000.00		70.00	
2910.3510.00	Attribution à la réserve du Fonds Corminboeuf	700.00		700.00		1,332.18	
2910.4402.00	Produits de la Fondation Corminboeuf		700.00		700.00		1,402.18

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	462,500.00	57,090.00	457,070.00	54,950.00	410,369.41	48,616.06
			405,410.00		402,120.00		361,753.35
31	Héritage culturel	700.00		700.00		1,020.40	
312	Conservation monum.historiques+protection patrimoine	700.00		700.00		1,020.40	
3120.3144.00	Charges de la Chapelle de Russey (électricité+divers)	700.00		700.00		1,020.40	
32	Culture, autres	152,990.00	57,090.00	183,510.00	53,950.00	170,728.76	35,816.06
321	Bibliothèque et littérature	57,580.00	16,250.00	63,010.00	15,950.00	37,000.00	
3210	Bibliothèque publique	57,580.00	16,250.00	63,010.00	15,950.00	37,000.00	
3210.3010.00	Traitement du personnel	33,130.00		36,100.00			
3210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	1,550.00		1,720.00			
3210.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	40.00		40.00			
3210.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	100.00		150.00			
3210.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	640.00		710.00			
3210.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	120.00		240.00			
3210.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux-dépl.)	500.00		1,000.00			
3210.3100.00	Matériel bureau/mobilier et divers	500.00		1,500.00			
3210.3100.01	Frais équipement	500.00		1,500.00			
3210.3101.00	Achat livres	13,500.00		13,500.00			
3210.3130.00	Frais administratifs (tél./port/divers)	750.00		800.00			
3210.3130.01	Cotisations	350.00		350.00			
3210.3133.00	Frais informatique	4,500.00		4,000.00			
3210.3199.00	Autres charges exploitation (manifestations, divers)	1,400.00		1,400.00			
3210.3636.00	Bibliothèque publique et scolaire					37,000.00	
3210.4250.00	Abonnements adultes, étudiants, AVS		1,900.00		1,600.00		
3210.4250.01	Abonnements enfants		850.00		850.00		
3210.4260.00	Rbts et participations de tiers (dons/produits divers)		500.00		500.00		
3210.4270.00	Amendes		600.00		600.00		
3210.4632.00	Subventions/participation (CO)		7,000.00		7,000.00		
3210.4634.00	Subventions (LORO)		5,400.00		5,400.00		
322	Musique et théâtre	23,600.00		33,000.00		32,887.00	

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
3220.3636.00	Subventions aux sociétés à but culturel	23,600.00		33,000.00		32,887.00	
329	Culture, non mentionnée ailleurs	71,810.00	40,840.00	87,500.00	38,000.00	100,841.76	35,816.06
3290	Culture, non mentionnée ailleurs	12,000.00		21,000.00		29,322.32	
3290.3636.00	Réceptions org. par la commune (Fête Nat.+divers)	12,000.00		21,000.00		29,322.32	
3291	Commission culturelle	59,810.00	40,840.00	66,500.00	38,000.00	71,519.44	35,816.06
3291.3000.00	Commission culturelle (jetons)	4,440.00		5,200.00		4,435.00	
3291.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs					60.15	
3291.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	10.00		10.00		13.10	
3291.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	20.00		20.00		17.80	
3291.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF					23.25	
3291.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	40.00		70.00		46.40	
3291.3636.00	Commission culturelle (Manifestations)	55,300.00		61,200.00		66,923.74	
3291.4250.00	Recettes commission culturelle (Manifestations)		40,840.00		38,000.00		35,816.06
34	SPORT ET LOISIRS	308,810.00		272,860.00	1,000.00	238,620.25	12,800.00
341	Sport	148,530.00		153,380.00		155,959.80	10,800.00
3410.3010.00	Traitement du personnel	48,000.00		48,000.00		48,000.00	
3410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	3,180.00		3,180.00		3,173.75	
3410.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2,660.00		2,660.00		1,872.80	
3410.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,110.00		1,300.00		1,250.45	
3410.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	140.00		200.00		192.50	
3410.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	1,310.00		1,310.00		1,228.80	
3410.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	180.00		230.00		218.90	
3410.3140.00	Entretien terrains sports, parcours vita, divers	60,250.00		63,000.00		66,181.60	
3410.3300.00	Amortissements des immobilisations corporelles	9,000.00					
3410.3636.00	Subventions aux sociétés sportives et aux athlètes	22,700.00		33,500.00		33,841.00	
3410.4260.00	Remboursement de tiers						10,800.00
342	Loisirs	160,280.00		119,480.00	1,000.00	82,660.45	2,000.00
3420.3010.00	Traitement du personnel	48,000.00		48,000.00		48,000.00	
3420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	3,180.00		3,180.00		3,173.75	
3420.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2,660.00		2,660.00		1,872.80	
3420.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,110.00		1,300.00		1,250.45	
3420.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	140.00		200.00		192.50	

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
3420.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	1,310.00		1,310.00		1,228.80	
3420.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	180.00		230.00		218.90	
3420.3140.00	Entretien des places publiques	43,000.00		3,000.00		3,508.40	
3420.3300.00	Amortissements des immobilisations corporelles	58,700.00		57,600.00		21,574.95	
3420.3636.01	Frais comm. organisations sans but lucratif (Fritime...)	2,000.00		2,000.00		1,639.90	
3420.4631.00	Subventions cantonales (Fritime...)				1,000.00		2,000.00

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
4	SANTE	2,957,570.00	15,000.00	2,915,170.00	15,000.00	2,733,620.90	16,913.90
			2,942,570.00		2,900,170.00		2,716,707.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	1,671,070.00		1,693,570.00		1,572,552.75	
411	Hôpitaux	25,900.00		24,670.00		26,828.50	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	25,900.00		24,670.00		26,828.50	
412	Etablissements médico-sociaux+foyers personnes âgées	1,645,170.00		1,668,900.00		1,545,724.25	
4120.3612.00	Participation aux homes médicalisés	509,000.00		497,000.00		479,402.30	
4120.3631.00	Participation subvention frais accomp. personnes âgées	1,136,170.00		1,171,900.00		1,066,321.95	
42	Soins ambulatoires	1,265,100.00		1,197,900.00		1,138,869.85	
421	Soins ambulatoires	1,178,400.00		1,111,400.00		1,052,559.75	
4210.3612.00	Participation soins et aides familiales à domicile	836,000.00		794,000.00		791,958.30	
4210.3612.01	Participation indemnités forfaitaires	319,000.00		294,500.00		238,394.25	
4210.3612.02	Participation puériculture	23,400.00		22,900.00		22,207.20	
422	Services de sauvetage	86,700.00		86,500.00		86,310.10	
4220.3612.00	Participation SMUR (ambulance - 144)	86,700.00		86,500.00		86,310.10	
43	Prévention	21,400.00	15,000.00	23,700.00	15,000.00	22,198.30	16,913.90
433	Service médical des écoles	21,300.00	15,000.00	23,600.00	15,000.00	22,123.30	16,913.90
4330.3136.00	Visites médicales	4,000.00		4,000.00		4,814.95	
4330.3136.01	Service dentaire privé (Panadent+divers)	16,000.00		16,000.00		16,014.05	
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	1,300.00		3,600.00		1,294.30	
4330.4260.00	Participation des parents aux soins dentaires		15,000.00		15,000.00		16,913.90
434	Contrôle des denrées alimentaires	100.00		100.00		75.00	
4340.3132.00	Contrôle des champignons	100.00		100.00		75.00	

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
5	PREVOYANCE SOCIALE	4,993,680.00	627,000.00	4,466,435.00	618,000.00	4,266,080.02	579,803.70
			4,366,680.00		3,848,435.00		3,686,276.32
51	Maladie et accident	25,000.00		25,000.00		19,075.75	
512	Réductions de primes	25,000.00		25,000.00		19,075.75	
5120.3611.00	Primes et divers pour assurés insolubles	25,000.00		25,000.00		19,075.75	
52	Invalidité	2,044,240.00		1,763,300.00		1,696,165.45	
522	Prestations complémentaires AI	215,280.00					
5220.3631.00	Participation au financement des prestations compl. - AI	215,280.00					
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	1,828,960.00		1,763,300.00		1,696,165.45	
5230.3631.00	Participations Institut. spécialisées + handicapées	1,828,960.00		1,763,300.00		1,696,165.45	
53	Vieillesse et survivants	331,750.00		47,205.00		35,512.60	
532	Prestations complémentaires AVS	298,490.00					
5320.3631.00	Participation au financement des prestations compl. - AVS	298,490.00					
535	Prestations de vieillesse	33,260.00		47,205.00		35,512.60	
5350.3000.00	Commission des seniors	4,200.00		3,920.00		2,170.00	
5350.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs					9.25	
5350.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	10.00		5.00		3.55	
5350.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	20.00		20.00		8.70	
5350.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF					3.60	
5350.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	30.00		60.00		25.85	
5350.3637.00	Soutien aux seniors (repas, nonagénaires, divers)	21,200.00		26,200.00		25,943.95	
5350.3637.01	Seniors+	7,800.00		17,000.00		7,347.70	
54	Famille et jeunesse	1,789,050.00	627,000.00	1,795,880.00	618,000.00	1,730,939.17	579,803.70
541	Allocations familiales	37,250.00		35,680.00		32,069.95	
5410.3631.00	Alloc. familiales aux personnes sans activité lucrative	37,250.00		35,680.00		32,069.95	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires			39,700.00		34,703.95	
5430.3631.00	Participation avances s/contrib.entret. non récupérées			39,700.00		34,703.95	

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
544	Protection de la jeunesse			4,500.00		1,836.50	
5440.3637.00	Soutien à la jeunesse (nouveaux citoyens, divers)			4,500.00		1,836.50	
545	Prestations aux familles	1,751,800.00	627,000.00	1,716,000.00	618,000.00	1,662,328.77	579,803.70
5450	Prestations aux familles	300,500.00		279,000.00		280,626.30	
5450.3612.00	Service des curatelles de district (RSSBF+autres)	300,500.00		279,000.00		280,626.30	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	1,451,300.00	627,000.00	1,437,000.00	618,000.00	1,381,702.47	579,803.70
5451.3636.00	Frais des crèches	1,046,500.00		1,054,000.00		990,180.10	
5451.3636.01	Subventions à l'accueil de jour et aux Petits Pruneaux	345,000.00		310,000.00		323,018.30	
5451.3636.02	Subvention à l'association (Les Papillons) - Babar	59,800.00		73,000.00		68,504.07	
5451.4240.00	Participation des parents aux crèches		627,000.00		618,000.00		579,803.70
55	Chômage	114,000.00		112,850.00		111,203.50	
559	Chômage, non mentionné ailleurs	114,000.00		112,850.00		111,203.50	
5590.3631.00	Participation au fonds cantonal de l'emploi	114,000.00		112,850.00		111,203.50	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	689,640.00		722,200.00		673,183.55	
572	Aide matérielle	689,640.00		708,100.00		658,962.35	
5720.3611.00	Participations frais d'assistance/ canton	32,840.00		9,800.00		9,146.80	
5720.3612.00	Participations frais d'assistance/ aide sociale district	656,000.00		697,500.00		646,065.55	
5721	Aide matérielle à bien plaie	800.00		800.00		3,750.00	
5721.3637.00	Aide à des ménages privés (messages aux parents,divers)	800.00		800.00		3,750.00	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs			14,100.00		14,221.20	
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infractions			14,100.00		14,221.20	

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1,513,090.00	28,000.00	1,308,340.00	28,000.00	1,289,566.00	58,199.90
			1,485,090.00		1,280,340.00		1,231,366.10
61	Circulation routière	942,590.00	28,000.00	872,540.00	28,000.00	913,116.90	41,859.90
615	Routes communales	942,590.00	28,000.00	872,540.00	28,000.00	913,116.90	41,859.90
6150.3010.00	Traitement du personnel édilitaire	283,920.00		295,800.00		239,870.30	
6150.3010.09	Remboursement salaires par assurances					-22,742.80	
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	18,780.00		18,360.00		12,987.30	
6150.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	14,780.00		15,020.00		15,669.15	
6150.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	6,330.00		7,160.00		5,634.70	
6150.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	780.00		1,170.00		893.35	
6150.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	7,750.00		7,580.00		5,029.00	
6150.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	1,000.00		1,250.00		1,157.25	
6150.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)	7,100.00		11,000.00		20,232.10	
6150.3101.00	Achat de marchandises	15,500.00		16,900.00		23,266.48	
6150.3101.01	Achat de carburant pour l'édilite	27,000.00		32,600.00		26,028.03	
6150.3101.02	Sécurité routière, signalisations et marquages	27,000.00		25,000.00		73,197.90	
6150.3111.00	Achats véhicules, machines et matériel	3,000.00		5,000.00		4,336.75	
6150.3112.00	Vêtements de travail, chaussures, divers	6,800.00		6,800.00		5,577.10	
6150.3120.00	Frais d'éclairage public (consommation)	28,500.00		27,000.00		28,501.70	
6150.3130.00	Frais de téléphones	3,950.00		4,000.00		6,547.00	
6150.3132.00	Frais d'études et honoraires divers	82,000.00		58,500.00		42,138.70	
6150.3134.00	Assurances sur les véhicules	10,500.00		10,500.00		9,725.70	
6150.3137.00	Impôt sur les véhicules	8,300.00		8,300.00		9,299.20	
6150.3141.00	Entretien courant des routes et éclairage (+voie CFF)	127,000.00		87,000.00		104,644.55	
6150.3141.01	Déblaiement, sablage - protections hivernales	12,000.00		12,000.00		19,687.70	
6150.3151.00	Entretien des véhicules et des machines + locations	30,000.00		39,000.00		79,601.64	
6150.3300.10	Amortissements des immobilisations corporelles/rtes	179,400.00		141,400.00		145,462.00	
6150.3300.60	Amortissements des immobilisations corporelles/véh.	41,200.00		41,200.00		56,372.10	
6150.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		28,000.00		28,000.00		41,859.90
62	Transports publics	570,500.00		435,800.00		376,449.10	16,340.00
621	Infrastructures de transports publics	56,500.00		53,800.00		51,991.00	

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
6210.3611.00	Participation fond fédéral infrastructures ferroviaires	56,500.00		53,800.00		51,991.00	
622	Trafic régional et d'agglomération	514,000.00		382,000.00		308,896.00	
6220.3611.00	Participation au trafic régional	514,000.00		382,000.00		308,896.00	
629	Transports publics, non mentionnés ailleurs					15,562.10	16,340.00
6290.3109.00	Achats des cartes journalières CFF					15,562.10	
6290.4250.00	Ventes des cartes journalières CFF						16,340.00

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT+AMENAGEMENT TERRITOIRE	4,592,102.00	4,260,402.00	4,498,905.00	4,221,620.00	4,421,312.95	4,357,931.12
			331,700.00		277,285.00		63,381.83
71	Approvisionnement en eau	922,582.00	922,582.00	1,184,660.00	1,184,660.00	1,100,149.10	1,100,149.10
710	Approvisionnement en eau	922,582.00	922,582.00	1,184,660.00	1,184,660.00	1,100,149.10	1,100,149.10
7101.3010.00	Traitement du personnel	147,160.00		139,030.00		131,993.00	
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	5,430.00		9,080.00		8,846.15	
7101.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	5,470.00		9,380.00		10,145.40	
7101.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,770.00		2,770.00		2,641.20	
7101.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	240.00		550.00		536.70	
7101.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	2,240.00		3,750.00		3,424.65	
7101.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	300.00		750.00		728.95	
7101.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)	250.00		6,100.00		6,851.20	
7101.3101.00	Achats de marchandises et matériel, maintenance	23,700.00		22,700.00		18,961.55	
7101.3105.00	Achats d'eau	251,000.00		217,000.00		254,620.90	
7101.3111.00	Achats/entr. machines-march.-appareils-outils	1,000.00		1,000.00		1,089.05	
7101.3111.01	Achats et réparations de compteurs + radios	10,200.00		10,000.00		10,095.85	
7101.3120.00	Frais d'électricité	9,600.00		14,200.00		6,347.40	
7101.3120.05	Electricité, force motrice (Baumes)	25,000.00		25,000.00		25,515.25	
7101.3130.00	Frais analyses d'eau	11,500.00		15,500.00		11,729.50	
7101.3130.01	Frais de téléphones	1,700.00		1,700.00		1,671.60	
7101.3132.00	Mise à jour du cadastre souterrain+frais PIEP	45,000.00		67,000.00			
7101.3134.00	Assurances, ECAB, véhicules	1,100.00		1,150.00		1,139.20	
7101.3137.00	TVA sur produits facturés	1,250.00		1,800.00		1,206.52	
7101.3143.00	Entretien et rénovations des installations + divers	90,000.00		123,000.00		85,311.95	
7101.3143.05	Entretien et frais STAP de Baumes	3,000.00		2,500.00		4,175.95	
7101.3160.00	Indemnités propriétaires (zone protection)	1,120.00		1,120.00		1,115.00	
7101.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	500.00				420.00	
7101.3300.31	Amortissements des immobilisations corporelles	23,000.00		16,600.00		16,581.45	
7101.3510.00	Attributions financement spécial - maintien valeur - EP	82,200.00				215,926.31	
7101.3510.01	Attributions financement spécial - équilibre cpte - EP	119,652.00		433,780.00		223,974.37	
7101.3940.00	Imputations internes des intérêts	59,200.00		59,200.00		55,100.00	
7101.4240.00	Taxe de base EH		103,000.00		103,000.00		107,684.18

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
7101.4240.01	Taxe de base surface		145,000.00		145,000.00		151,576.23
7101.4240.02	Vente d'eau		622,884.00		830,000.00		788,335.14
7101.4240.05	Part électricité force motrice Grolley		17,000.00		17,000.00		18,698.25
7101.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						541.95
7101.4510.00	Prélèvement financement spécial - maintien valeur - EP				69,860.00		
7101.4660.10	Amortissements planifiés subv. du canton		1,000.00		1,000.00		984.15
7101.4660.70	Amortissements planifiés subv.inv. ménages privés		18,800.00		18,800.00		17,431.20
7101.4895.00	Prélèvement réserve retraitement du PA		14,898.00				14,898.00
72	Traitement des eaux usées	2,691,320.00	2,691,320.00	2,453,960.00	2,453,960.00	2,561,082.77	2,561,082.77
720	Traitement des eaux usées	2,691,320.00	2,691,320.00	2,453,960.00	2,453,960.00	2,561,082.77	2,561,082.77
7201	Traitement des eaux usées (communal)	1,589,000.00	1,589,000.00	1,326,700.00	1,326,700.00	1,460,917.10	1,460,917.10
7201.3120.00	Frais d'électricité, eau et combustible	9,800.00		11,600.00		9,613.90	
7201.3130.01	Frais de téléphones	2,200.00		2,200.00		2,250.00	
7201.3132.00	Frais d'études régionalisation, honoraires et frais divers	95,000.00		134,000.00		98,362.95	
7201.3134.00	Assurances, ECAB	400.00		400.00		404.00	
7201.3137.00	TVA sur produits facturés	56,000.00		56,000.00		53,357.28	
7201.3143.00	Entretiens et réparations installations et canalisations	160,500.00		82,500.00		38,314.30	
7201.3300.31	Amortissements des immobilisations corporelles	48,300.00		41,800.00		47,703.20	
7201.3510.00	Attributions financement spécial - maintien valeur - EU	381,800.00		142,380.00		380,252.30	
7201.3510.01	Attributions financement spécial - équilibre cpte - EU			32,720.00			
7201.3612.00	Participation à la STEP	792,000.00		790,200.00		787,959.17	
7201.3940.00	Imputations internes des intérêts	43,000.00		32,900.00		42,700.00	
7201.4240.00	Taxe de base EH		135,000.00		135,000.00		138,577.15
7201.4240.01	Taxe de base surface		260,000.00		260,000.00		266,043.88
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		880,000.00		880,000.00		837,244.92
7201.4510.01	Prélèvement financement spécial - équilibre compte - EU		183,000.00				102,414.35
7201.4660.70	Amortissements planifiés subv.inv. ménages privés		64,000.00		51,700.00		49,549.60
7201.4895.00	Prélèvement réserve retraitement du PA		67,000.00				67,087.20
7206	Infrastructures régionales pour traitements eaux usées	1,102,320.00	1,102,320.00	1,127,260.00	1,127,260.00	1,100,165.67	1,100,165.67
7206.3010.00	Traitement du personnel de la Step	245,510.00		245,080.00		241,696.00	
7206.3010.09	Remboursement salaires par assurances					-27,582.40	
7206.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	16,240.00		16,010.00		14,038.85	
7206.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	13,650.00		11,720.00		11,859.60	

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
7206.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	5,640.00		6,530.00		5,531.15	
7206.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	700.00		970.00		851.60	
7206.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	6,710.00		6,610.00		5,435.45	
7206.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	890.00		1,140.00		996.65	
7206.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)	10,000.00		20,000.00		11,541.10	
7206.3100.00	Matériel de bureau - informatique	6,200.00		7,200.00		6,190.10	
7206.3101.00	Carburant véhicules	1,300.00		1,800.00		1,300.40	
7206.3101.01	Frais d'eau potable	16,300.00		17,900.00		15,874.35	
7206.3101.02	Traitements chimiques-lubrifiants-produits laboratoire	61,000.00		70,000.00		54,442.82	
7206.3111.00	Achats d'outils et d'appareils	3,000.00		3,000.00		3,089.25	
7206.3112.00	Vêtements de travail, chaussures, divers	2,230.00		2,500.00		2,875.58	
7206.3120.00	Frais d'électricité - Groupe E	126,000.00		123,000.00		132,144.45	
7206.3120.01	Frais de chauffage et Tedom	6,000.00		6,000.00		5,821.40	
7206.3130.00	Téléphones - communications - transmissions	4,100.00		4,800.00		4,587.15	
7206.3130.01	Frais d'analyses et d'expertises	7,600.00		8,000.00		6,944.50	
7206.3132.00	Cadastre industriel	1,000.00		1,000.00			
7206.3134.00	Assurances, ECAB	11,850.00		13,100.00		11,867.05	
7206.3137.00	Impôts et taxes véhicules	500.00		500.00		489.00	
7206.3137.01	Taxe fédérale sur les eaux usées	72,000.00		70,900.00		70,195.00	
7206.3143.00	Entretien des collecteurs et canalisations	5,000.00		5,000.00		692.45	
7206.3143.01	Evacuation des boues	158,200.00		165,000.00		206,583.15	
7206.3143.02	Evacuation matériaux dégrillage et déchets	15,700.00		22,800.00		13,535.22	
7206.3144.00	Entretien des immeubles et Stap d'entrée	8,000.00		22,500.00		32,643.96	
7206.3144.01	Entretien BEP 1-2-3 et STAP	52,000.00		50,000.00		52,465.56	
7206.3151.00	Entretien véhicules	1,500.00		1,500.00		1,109.45	
7206.3151.01	Entretien des installations (désableur, bloc, etc.)	93,000.00		70,800.00		61,470.38	
7206.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	300.00		1,200.00		1,461.15	
7206.3199.00	Autres charges d'exploitation	200.00		700.00		15.30	
7206.3300.31	Amortissements des immobilisations corporelles	150,000.00		150,000.00		150,000.00	
7206.4260.00	Produits de travaux pour tiers		10,000.00		10,000.00		23,957.10
7206.4260.02	Participation communes St-Aubin(22.15%)-Avenches(2.63%)		252,612.30		259,788.30		269,493.40
7206.4260.03	Participation commune Belmont-Broye (75.22%)		766,807.70		789,071.70		736,560.17
7206.4260.04	Participation sur taxe fédérale eaux usées		72,900.00		68,400.00		70,155.00
73	Gestions des déchets	525,110.00	525,000.00	468,220.00	453,000.00	511,082.49	462,610.00

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
730	Gestions des déchets	525,110.00	525,000.00	468,220.00	453,000.00	511,082.49	462,610.00
7301.3010.00	Traitement du personnel	80,000.00		80,000.00		106,969.50	
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	5,290.00		5,290.00		6,792.85	
7301.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	4,430.00		4,430.00		5,480.90	
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,840.00		2,160.00		2,675.90	
7301.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	230.00		320.00		411.95	
7301.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	2,190.00		2,190.00		2,629.25	
7301.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	290.00		380.00		482.40	
7301.3099.00	Autres charges du personnel (form.-recrut.-cadeaux)	500.00		1,800.00		96.00	
7301.3100.00	Frais bureau (matériel, imprimés, port, divers)	1,500.00		1,500.00			
7301.3120.00	Eau, énergie, combustible	800.00		1,000.00		740.50	
7301.3130.00	Frais des ordures ménagères	142,000.00		142,800.00		136,235.14	
7301.3130.01	Frais des objets inertes	209,000.00		191,800.00		212,358.25	
7301.3134.00	Assurances, ECAB	40.00		50.00		35.45	
7301.3137.00	TVA sur ordures ménagères	14,500.00		13,000.00		13,878.30	
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie et divers	42,000.00		1,000.00		2,109.50	
7301.3300.30	Amortissements des immobilisations corporelles	20,500.00		20,500.00		20,186.60	
7301.4240.00	Taxes d'utilisation - ordures ménagères		262,000.00		200,000.00		195,042.80
7301.4240.01	Taxes d'utilisation - déchetterie / objets inertes		260,000.00		250,000.00		259,894.00
7301.4260.00	Participation/remboursement de tiers		3,000.00		3,000.00		7,673.20
74	Aménagements	311,770.00	45,000.00	229,320.00	30,000.00	128,105.07	145,442.35
741	Corrections de cours d'eau	311,770.00	45,000.00	229,320.00	30,000.00	128,105.07	145,442.35
7410.3010.00	Traitement du personnel	80,000.00		80,000.00		80,000.00	
7410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	5,290.00		5,290.00		5,289.60	
7410.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	4,430.00		4,430.00		3,121.30	
7410.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,840.00		2,160.00		2,084.10	
7410.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	230.00		320.00		320.80	
7410.3054.00	Cotisations patronales à la caisse compensation pour AF	2,190.00		2,190.00		2,048.00	
7410.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas de maladie	290.00		380.00		364.80	
7410.3120.00	Electricité	18,400.00		13,800.00		21,439.25	
7410.3132.00	Frais d'études et honoraires divers			16,250.00		8,228.07	
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux et ouvrages	180,000.00		104,500.00		5,209.15	
7410.3300.20	Amortissements des immobilisations corporelles	19,100.00					
7410.4630.00	Subventions fédérales						42,738.65

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
7410.4631.00	Subventions cantonales		45,000.00		30,000.00		102,703.70
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	28,630.00		36,505.00	20,000.00	30,450.60	23,294.00
769	Autre lutte contre pollution environ. / Energie	28,630.00		36,505.00	20,000.00	30,450.60	23,294.00
7690.3000.00	Commission de l'énergie	2,590.00		1,470.00		2,590.00	
7690.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs					69.45	
7690.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	10.00		5.00		12.35	
7690.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	10.00		10.00		10.35	
7690.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF					26.90	
7690.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	20.00		20.00		22.70	
7690.3120.00	Electricité (borne)					9,297.35	
7690.3130.00	Prestations de tiers, frais, divers	1,000.00		10,000.00		10,921.50	
7690.3132.00	Honoraires démarches encourag.instal.photovoltaiques	5,000.00		5,000.00			
7690.3637.00	Aide financière sur projets énergétiques	20,000.00		20,000.00		7,500.00	
7690.4260.00	Participations de tiers						7,000.00
7690.4630.00	Subventions fédérales				20,000.00		16,392.00
7690.4631.00	Subventions cantonale (SdE et divers)						-98.00
77	Protection de l'environnement, autres	71,720.00	11,000.00	47,920.00	11,000.00	46,601.15	14,760.00
771	Cimetières, colombarium	71,720.00	11,000.00	47,920.00	11,000.00	46,601.15	14,760.00
7710.3010.00	Traitement du personnel	32,000.00		32,000.00		32,000.00	
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	2,120.00		2,120.00		2,115.85	
7710.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1,770.00		1,770.00		1,248.50	
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	740.00		870.00		833.65	
7710.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaires LAA	90.00		130.00		128.30	
7710.3054.00	Cotisations patronales à caisse compensation pour AF	880.00		880.00		819.20	
7710.3055.00	Cotisations patronales ass. Ind.Journ. cas de maladie	120.00		150.00		145.90	
7710.3143.00	Frais d'entretien, divers	34,000.00		10,000.00		9,309.75	
7710.4240.00	Taxes d'entrée et columbarium		7,200.00		7,200.00		10,000.00
7710.4260.00	Remboursements de tiers		3,800.00		3,800.00		4,760.00
79	Aménagement du territoire	40,970.00	65,500.00	78,320.00	69,000.00	43,841.77	50,592.90
790	Aménagement du territoire	40,970.00	65,500.00	78,320.00	69,000.00	43,841.77	50,592.90
7900.3000.00	Commission d'aménagement et constructions	17,210.00		18,320.00		17,210.20	
7900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC, frais administratifs	1,110.00		1,140.00		555.80	

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7900.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension					159.60	
7900.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	170.00		180.00		87.10	
7900.3053.01	Cotisations patronales à la complémentaire LAA	50.00		80.00		35.05	
7900.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF	460.00		470.00		215.20	
7900.3055.00	Cotisations patronales assurance Ind.Journ. cas maladie	70.00		130.00		46.95	
7900.3132.00	Honoraires urbanistes, géomètres, ing. et divers	15,400.00		47,500.00		15,652.02	
7900.3132.01	Mise à jour du SIT, entretien logiciel, formation, div.	6,500.00		10,500.00		9,879.85	
7900.4210.00	Autorisations de construire		47,000.00		50,000.00		35,875.00
7900.4260.00	Remboursement, participation de tiers		12,500.00		13,000.00		7,770.00
7900.4660.70	Amort. planifiés subventions de privés		6,000.00		6,000.00		6,947.90

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
8	ECONOMIE PUBLIQUE	382,300.00	170,000.00	378,800.00	170,000.00	371,753.86	181,058.95
			212,300.00		208,800.00		190,694.91
81	Agriculture	53,800.00	4,000.00	53,800.00	4,000.00	53,730.55	3,914.75
812	Améliorations structurelles	53,200.00	3,400.00	53,200.00	3,400.00	53,160.55	3,344.75
8120.3320.90	Amortissements des immobilisations incorporelles du PA	53,200.00		53,200.00		53,160.55	
8120.4660.00	Amortissements planifiés subventions fédérales		3,400.00		3,400.00		3,344.75
814	Amélioration de la production végétale	600.00	600.00	600.00	600.00	570.00	570.00
8140.3130.00	Contrôle du feu bactérien, soins et divers					570.00	
8140.3910.00	Contrôle du feu bactérien, soins et divers	600.00		600.00			
8140.4611.00	Remboursement Inst. Agricole de Grangeneuve		600.00		600.00		570.00
82	Sylviculture	22,500.00		27,000.00		24,610.20	
820	Sylviculture	22,500.00		27,000.00		24,610.20	
8200.3130.00	Travaux et honoraires exécutés par des tiers			5,000.00		6,140.00	
8200.3141.00	Entretien des forêts et divers	4,500.00		4,500.00		2,534.20	
8200.3635.00	Corporation forestière	18,000.00		17,500.00		15,936.00	
85	Industrie, artisanat et commerce	131,000.00		132,000.00		115,357.25	
850	Industrie, artisanat et commerce	131,000.00		132,000.00		115,357.25	
8500.3636.00	Apéritif économique	3,000.00		3,000.00		1,750.30	
8506.3612.00	Cotisation Ascobroye-COREB-Tourisme - Fdr	98,000.00		129,000.00		113,606.95	
8506.3636.01	Jubilé de la Fusion	30,000.00					
87	Combustibles et énergie	169,000.00	160,000.00	160,000.00	160,000.00	170,928.10	170,901.20
879	Centrale de chauffe - copeaux	169,000.00	160,000.00	160,000.00	160,000.00	170,928.10	170,901.20
8791.3120.00	Frais centrale chauffe - Factures Groupe E + div.	169,000.00		160,000.00		170,928.10	
8791.4260.00	Produits centrale chauffe : CO et Home		160,000.00		160,000.00		170,901.20
89	Autres exploitations artisanales	6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	7,127.76	6,243.00
890	Autres exploitations artisanales	6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	7,127.76	6,243.00
8900.3151.00	Charges du congélateur	6,000.00		6,000.00		7,127.76	
8900.4240.00	Locations congélateur, chambre froide et divers		6,000.00		6,000.00		6,243.00

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
9	FINANCES ET IMPOTS	1,072,900.00	22,550,400.00	26,485,720.00	46,830,655.00	952,381.45	20,095,445.92
		21,477,500.00		20,344,935.00		19,143,064.47	
91	Impôts	150,000.00	20,105,600.00	195,000.00	17,414,500.00	129,173.59	17,293,774.17
9100	Impôts communaux ordinaires	150,000.00	16,174,000.00	195,000.00	14,591,000.00	129,173.59	14,342,136.02
9100.3181.00	Pertes sur débiteurs	150,000.00		195,000.00		129,173.59	
9100.4000.00	Impôt sur revenu (personnes physiques) - année fiscale		13,318,000.00		12,000,000.00		9,975,000.00
9100.4000.10	Impôt sur revenu (personnes physiques)-années précéd.						1,618,304.15
9100.4000.30	Impôt sur prestations en capital		251,000.00		230,000.00		241,825.50
9100.4000.40	Impôt sur bénéfice liquidation		3,000.00		3,000.00		4,881.25
9100.4000.60	Imput. forfait. impôts sur revenu personnes physiques						-383.15
9100.4001.00	Impôt sur fortune (personnes physiques) - année fiscale		884,000.00		765,000.00		598,500.00
9100.4001.10	Impôt sur fortune (personnes physiques) - années précéd.						150,588.25
9100.4002.00	Impôt à la source		500,000.00		460,000.00		527,267.02
9100.4010.00	Impôt sur bénéfice (personnes morales) - année fiscale		945,000.00		895,000.00		684,000.00
9100.4010.10	Impôt sur bénéfice (personnes morales) - années précéd.						276,018.35
9100.4011.00	Impôt sur capital (personnes morales) - année fiscale		104,000.00		79,000.00		104,500.00
9100.4011.10	Impôt sur capital (personnes morales) - années précéd.						-39,281.35
9100.4029.00	Récupération pertes sur débiteurs, divers		30,000.00		30,000.00		47,344.00
9100.4611.00	Réforme fiscale (compensation de base)		139,000.00		129,000.00		153,572.00
9101	Impôts communaux spéciaux		3,931,600.00		2,823,500.00		2,951,638.15
9101.4021.00	Contributions immobilières		2,717,000.00		1,600,000.00		1,632,906.90
9101.4022.01	Impôt sur les gains immobiliers		500,000.00		450,000.00		503,576.05
9101.4023.00	Impôt sur les mutations, successions et donations		690,000.00		750,000.00		789,410.20
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		24,600.00		23,500.00		25,745.00
93	Péréquation financière intercommunale		1,440,600.00		1,365,200.00		1,294,557.00
930	Péréquation financière intercommunale		1,440,600.00		1,365,200.00		1,294,557.00
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		311,000.00		307,600.00		308,065.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		1,129,600.00		1,057,600.00		986,492.00
95	Part aux recettes, autres		545,000.00		497,000.00		502,246.70
950	Part recettes sans affectation, autres		545,000.00		497,000.00		502,246.70

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
9500	Part recettes sans affectation, autres		545,000.00		497,000.00		502,246.70
9500.4601.00	Participation de l'impôt cantonal sur véhicules		545,000.00		497,000.00		502,246.70
96	Administration de la fortune et des dettes	922,900.00	457,200.00	902,900.00	444,800.00	823,207.86	580,254.85
961	Intérêts	623,000.00	165,900.00	611,000.00	153,500.00	533,073.70	178,878.50
9610.3401.00	Intérêts des dettes	521,000.00		511,000.00		430,702.00	
9610.3499.00	Intérêts rémunérateurs	102,000.00		100,000.00		102,371.70	
9610.4260.01	Remboursement frais rappels et poursuites+intérêts		22,000.00		20,000.00		23,840.80
9610.4400.00	Intérêts des capitaux		1,800.00		1,400.00		2,428.45
9610.4401.00	Intérêts et pénalités de retard		50,000.00		40,000.00		54,809.25
9610.4940.00	Imputations internes des intérêts		92,100.00		92,100.00		97,800.00
963	Immeubles du patrimoine financier	299,900.00	291,300.00	291,900.00	291,300.00	288,384.16	400,089.35
9630.3119.00	Indemnités à la paroisse (terrains)	13,500.00		13,500.00		13,500.00	
9630.3411.00	Pertes réalisées sur immo corp. PF	150,000.00		150,000.00		150,000.00	
9630.3431.00	Entretien des bâtiments et des immeubles	41,700.00		10,000.00		12,829.51	
9630.3431.01	Entretien-charges immeuble (Les Grands-Ponts) /Saugy 7	52,000.00		70,200.00		71,103.50	
9630.3439.00	Eau, énergie, combustible	38,800.00		45,000.00		37,121.75	
9630.3439.01	Assurances diverses immeubles, ECAB, patente, divers	3,900.00		3,200.00		3,829.40	
9630.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		2,500.00		2,500.00		7,655.45
9630.4411.00	Bénéfice sur ventes de terrain(s)						84,028.00
9630.4430.00	Loyers des appartements et divers		62,600.00		62,600.00		68,442.25
9630.4430.01	Loyers immeuble "Les Grands-Ponts"		152,000.00		152,000.00		155,650.00
9630.4430.02	Location des terres communales, divers		74,200.00		74,200.00		84,313.65
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs					1,750.00	1,287.00
9690.3410.00	Pertes de change réalisées sur les actions et parts sociales					1,750.00	
9690.4442.00	Réévaluation participations patrimoine financier						1,287.00
97	Redistributions		2,000.00		2,000.00		1,791.45
971	Redisributions liées à la taxe sur le CO2		2,000.00		2,000.00		1,791.45
9710.4699.00	Redistribution du produit de la taxe sur le CO2		2,000.00		2,000.00		1,791.45
990	Postes non ventilables						46,935.60
9900.4895.00	Prélèvement réserve retraitement du PA						46,935.60
999	Clôture			25,387,820.00	27,107,155.00		375,886.15

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
9990.9000.00	Excédent de revenus			25,387,820.00			
9990.9001.00	Excédent de charges				27,107,155.00		375,886.15

Budget de résultats par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
		27,797,712.00	28,232,092.00	52,494,975.00	52,494,975.00	26,114,358.28	26,114,358.28
	Excédent de revenu	434,380.00					
		28,232,092.00	28,232,092.00	52,494,975.00	52,494,975.00	26,114,358.28	26,114,358.28

Investissements

Etats des investissements au
04.11.2025

	Budget 2026	< Ecart >		Budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	%		
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE					
Charges	246 000	-4 000	-1.6%	250 000	
Revenus	155 000	155 000	-	-	
Solde	-91 000	159 000		-250 000	-
2 FORMATION					
Charges	228 000	-193 000	-45.8%	421 000	807 013
Revenus	32 000	32 000	-		128 425
Solde	-196 000	225 000		-421 000	-678 588
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS					
Charges	-	-180 000	-100.0%	180 000	51 666
Revenus	-	-	-	-	
Solde	-	180 000		-180 000	-51 666
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS					
Charges	1 944 000	-317 000	-14.0%	2 261 000	234 682
Revenus	48 000	48 000	-	-	
Solde	-1 896 000	365 000		-2 261 000	-234 682
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU					
Charges	5 403 000	-2 115 000	-28.1%	7 518 000	2 146 348
Revenus	330 000	-	0.0%	330 000	407 943
Solde	-5 073 000	2 115 000		-7 188 000	-1 738 405
8 ECONOMIE PUBLIQUE					
Charges	30 000	-	0.0%	30 000	-
Revenus		-	-	-	-
Solde	-30 000	-		-30 000	-
9 FINANCES ET IMPÔTS					
Charges	-	-	-	-	
Revenus	-	-	-	-	
Solde	-	-		-	-
TOTAUX					
Charges	7 851 000	-2 809 000	-26.4%	10 660 000	3 239 709
Revenus	565 000	235 000	71.2%	330 000	536 368
Résultat	-7 286 000	3 044 000		-10 330 000	-2 703 341

Investissements nouveaux

MESSAGE NO.	Compte	Libellé	Montants
8.2.1	7201.5032.20	Domdidier – Création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier	880'000
8.2.2	3420.5030.02	Léchelles – Réfection de la place de loisirs et de l'escalier à l'école	50'000
8.2.3	2120.5060.02	Belmont-Broye – Renouvellement du matériel informatique des écoles	50'000
8.2.4	2170.5040.07	Belmont-Broye – Travaux de mises en conformité en matière de protection incendie – Ecoles / Salle polyvalente à Dompierre / Salle des sports à Domdidier avec abri PC	95'000
		Total	1'075'000

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits

0 ADMINISTRATION GENERALE

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	246,000.00	155,000.00	250,000.00			
			91,000.00		250,000.00		
16	Défense	246,000.00	155,000.00	250,000.00			
161	Défense militaire	246,000.00	155,000.00	250,000.00			
1610.5090.01	DD : Etude et assainissement buts tirs 300m	246,000.00		250,000.00			
1610.6300.00	Subventions fédérales (buttes tirs DD)		77,500.00				
1610.6300.10	Subventions cantonales (buttes tirs DD)		77,500.00				

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION	228,000.00	32,000.00	421,000.00		807,012.61	128,425.00
			196,000.00		421,000.00		678,587.61
21	Scolarité obligatoires	228,000.00	32,000.00	421,000.00		807,012.61	128,425.00
217	Bâtiments scolaires et halles	228,000.00	32,000.00	421,000.00		807,012.61	128,425.00
2170.5030.00	Place entre CO et halle des sports					66,454.15	
2170.5030.03	Dompierre : Aménagement Place Ecol'Air					109,426.80	
2170.5040.01	Ecole primaire Dompierre					631,131.66	
2170.5040.05	LE : Transformation école			160,000.00			
2170.5040.06	DD : Panneaux photovoltaïques SDSD	228,000.00		261,000.00			
2170.6130.00	Participation de tiers						40,000.00
2170.6310.00	Subvention cantonale et div. (EP Dompierre)						88,425.00
2170.6310.02	Subvention panneaux photov. SDSD		32,000.00				

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS			180,000.00		51,665.90	
					180,000.00		51,665.90
34	Sport et loisirs			180,000.00		51,665.90	
341	Sport			180,000.00			
3410.5010.00	DP : Remplacement éclairage terrain foot			180,000.00			
342	Loisirs					51,665.90	
3420.5030.01	Domdidier : place de jeux et crèche					51,665.90	

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits

4 SANTE

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits

5 PREVOYANCE SOCIALE

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1,944,000.00	48,000.00	2,261,000.00		234,681.65	
			1,896,000.00		2,261,000.00		234,681.65
61	Circulation routière	1,944,000.00	48,000.00	2,261,000.00		234,681.65	
615	Routes communales	1,944,000.00	48,000.00	2,261,000.00		234,681.65	
6150.5000.00	Parking Vy-d'Avenches					31,436.20	
6150.5000.02	Parking Imp. Pré-de-la-Cour - aménagement					35,271.15	
6150.5000.03	Parking CFF/buvette Dompierre					2,500.65	
6150.5010.01	Domdidier : route cantonale Grand-Rhain	770,000.00		795,000.00		25,942.25	
6150.5010.03	DD : étude Vy-d'Avenches:place parc+arrêt bus+zone piétonne	73,000.00		93,000.00		19,957.42	
6150.5010.05	Dompierre : Route Vers le Ru et arrêt bus	852,000.00		904,000.00		52,019.40	
6150.5010.10	Projet Valtraloc Lécheltes (Rte Russy-Rte Cantonale)					10,463.90	
6150.5010.11	Projet Valtraloc Domdidier (Rte Genevres+Rte St-Aubin)	44,000.00		46,000.00			
6150.5010.12	Adaptation et modification éclairages publics			150,000.00			
6150.5010.13	Etude plantations bords de routes communales	15,000.00		50,000.00		24,499.78	
6150.5010.14	Dompierre : Etude Valtraloc	60,000.00		89,000.00		24,200.90	
6150.5010.16	DD : Réfection chemin Grand-Belmont	120,000.00		120,000.00			
6150.5060.01	Achat de véhicules et de machines (2023+2024-2025)	10,000.00		14,000.00		8,390.00	
6150.6310.00	Subvention cantonales (Chemin Gd-Belmont)		48,000.00				

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT+AMENAGEMENT TERRITOIRE	5,403,000.00	330,000.00	7,518,000.00	330,000.00	2,146,348.21	407,943.25
			5,073,000.00		7,188,000.00		1,738,404.96
71	Approvisionnement en eau	1,410,000.00	150,000.00	1,871,000.00	150,000.00	311,553.90	139,683.70
710	Approvisionnement en eau	1,410,000.00	150,000.00	1,871,000.00	150,000.00	311,553.90	139,683.70
7101.5031.01	Domdidier : route cantonale Grand-Rhain	175,000.00		175,000.00		5,789.80	
7101.5031.10	Dompierre-Vers le Ru	37,000.00		37,000.00		2,364.50	
7101.5031.13	Domdidier : Le Criblet (conduite Hofer)	41,000.00		41,000.00		2,665.00	
7101.5031.15	Conduites EP (Parcours Vita - route d'Eissy)			310,000.00		131,106.50	
7101.5031.16	Conduites EP (Route Genevres - 2è étape)	11,000.00		11,000.00			
7101.5031.18	Etude EP Route de St-Aubin	11,000.00		11,000.00		16,451.30	
7101.5031.19	Domdidier : chambre raccordement ABV / pompe			86,000.00			
7101.5031.20	Dompierre : Rte Russy à Vers-le-Ru (EP)			43,000.00		75,647.30	
7101.5031.21	Léchelles : Rte de Fribourg-Payerne (EP)	97,000.00		107,000.00		77,410.35	
7101.5031.22	Léchelles : (Helvetia Env) - Cond. eau EP	1,038,000.00		1,050,000.00		119.15	
7101.6370.00	Taxes de raccordement		150,000.00		150,000.00		139,683.70
72	Traitement des eaux usées	3,148,000.00	150,000.00	4,632,000.00	150,000.00	1,341,992.81	243,259.55
720	Traitement des eaux usées	3,148,000.00	150,000.00	4,632,000.00	150,000.00	1,341,992.81	243,259.55
7201.5032.00	Domdidier : route cantonale Grand-Rhain	793,000.00		793,000.00		26,356.16	
7201.5032.04	Dompierre : Vers le Ru	661,000.00		695,000.00		40,196.90	
7201.5032.11	Domdidier : Mise en séparatif -3 secteurs:	67,000.00		67,000.00			
7201.5032.12	Domdidier : Rte Distillerie-aqueduc voies CFF (EU)	43,000.00		67,000.00		50,617.85	
7201.5032.13	Dompierre : Rte de Russy à Vers-le-Ru (EU)			433,000.00		795,829.20	
7201.5032.14	Parking Imp. Pré-de-la-Cour (EU)					14,372.45	
7201.5032.15	Domdidier : Réal. collect. EU/EC / voie CFF / Sous-Gare	757,000.00		1,730,000.00		367,883.50	
7201.5032.16	Domdidier : Etude nouvelle conduite (Chany - Bruyère)	108,000.00		108,000.00		22,484.80	
7201.5032.17	Léchelles : Collecteur Ruisseau du Chandon+passage bétail	200,000.00		200,000.00			
7201.5032.18	Dompierre : Etude Valtraloc	60,000.00		89,000.00		24,200.90	
7201.5032.19	Léchelles : (Helvetia Env) - Réalisation collecteurs EU	459,000.00		450,000.00		51.05	
7201.6370.00	Taxes de raccordement		150,000.00		150,000.00		243,259.55
74	Aménagements	595,000.00		815,000.00		477,539.55	

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
741	Corrections de cours d'eau	595,000.00		815,000.00		477,539.55	
7410.5020.01	Dompierre : étude et curage ruisseau de l'Hôpital			165,000.00		87,779.80	
7410.5020.02	Domdidier : Etude passage contre les crues sous voie CFF			50,000.00			
7410.5020.03	Domdidier : Reconstruction aqueduc					389,759.75	
7410.5020.04	Léchelles : Ruisseau du Chandon et passage à bétail	450,000.00		450,000.00			
7410.5020.05	Domdidier : Curage ruisseau "Epena"	145,000.00		150,000.00			
79	Aménagement du territoire	250,000.00	30,000.00	200,000.00	30,000.00	15,261.95	25,000.00
790	Aménagement du territoire	250,000.00	30,000.00	200,000.00	30,000.00	15,261.95	25,000.00
7900.5290.00	Etudes diverses - aménagement - PAL	250,000.00		200,000.00		15,261.95	
7900.6110.00	Participation de tiers		30,000.00		30,000.00		25,000.00

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
8	ECONOMIE PUBLIQUE	30,000.00		30,000.00			
			30,000.00		30,000.00		
81	Agriculture	30,000.00		30,000.00			
812	Améliorations structurelles	30,000.00		30,000.00			
8120.5290.00	Remaniement parcellaire agricole - subventionnement	30,000.00		30,000.00			

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPOTS			545,000.00	10,875,000.00	536,368.25	3,239,708.37
				10,330,000.00		2,703,340.12	
96	Administration de la fortune et de la dette			215,000.00			
963	Immeubles du patrimoine financier			215,000.00			
9630.5000.01	Aménagement zone à bâtir (Sur Arbogne)			215,000.00			
99	Postes non ventilables			330,000.00	10,875,000.00	536,368.25	3,239,708.37
999	Clôture			330,000.00	10,875,000.00	536,368.25	3,239,708.37
9990.5900.00	Report de recettes au bilan			330,000.00		536,368.25	
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan				10,875,000.00		3,239,708.37

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
		7,851,000.00	565,000.00	11,205,000.00	11,205,000.00	3,776,076.62	3,776,076.62
	Excédent de charge		7,286,000.00				
		7,851,000.00	7,851,000.00	11,205,000.00	11,205,000.00	3,776,076.62	3,776,076.62